

Proposé par Xavier Dufresne, secondé par Hector  
Truchette

Le present procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas  
Jérôme

J. F. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

**- COPIE -**

Service de la gestion des  
documents et archives – VTR

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le deux Février mil neuf cent quarante-deux, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents : M. Joseph Gélinas, Maire, et M. M. les conseillers Xavier Giro Dufresne, Albert Girard et Auguste Belliveau.

Proposé par Xavier Dufresne, secondé par Auguste Belliveau que les comptes suivants soient payés :

Le Trésorier de la Province	\$ 96.75 ✓
Adélard Doucet	20.00 ✓
Albert Girard	13.50 ✓

*Adopté*

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Belliveau que le Secrétaire-trésorier de la Corporation Municipale du comté de St-Maurice soit autorisé à adjuger à la Corporation de la paroisse des Trois-Rivières les immeubles situés dans cette municipalité devant être vendus au mois de Mars prochain, pour arrearages de taxes, municipales et scolaires et sur lesquels il n'y aura pas d'encherisseurs.

*Adopté*

Proposé par Xavier Dufresne, secondé par Albert Girard :

Sur le lot No. P177 inscrit au rôle

d'évaluation au nom de Désiré Béland soit porté au nom de Arthur Jannue, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P95 inscrit au dit rôle au nom de Daniel Boisvert soit porté au nom de Dame Gertrude Boisvert, la propriétaire actuelle;

Que le lot no. 322 inscrit au dit rôle au nom de Paul Larivière soit porté au nom de Roger Neault, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P307 inscrit au dit rôle au nom de Thomas Garneau soit porté au nom de Roméo Martel, le propriétaire actuel, et

Que les lots nos. 331 et P332 inscrits au dit rôle au nom de Thomas Garneau soient portés au nom des Dousers du Precieux-Dong, les propriétaires actuels.

*Adopté*

Proposé par Auguste Bellmare, secondé par Albert Girard que M.M. René de Cotret, Ferron & Cie, ~~et~~ comptables licenciés, de Trois-Rivières, soient nommés pour faire la vérification des livres de cette corporation pour l'année 1941.

*Adopté*

Proposé par Xavier Dufresne, secondé par Albert Girard que une demande soit faite au Gouvernement Provincial en vue d'obtenir un octroi pour finir le gravage dans le fronton du troisième

tranch, et que copie de la présente résolution soit envoyée au Ministre de la Voie et à M. Polydore Beaulac, député du comté de St-Maurice.

*Adopté*

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bellmare que les membres du conseil de cette corporation viennent immédiatement le Ministère de la Voie, section du drainage, de bien vouloir payer l'octroi qui a été accordé pour le cours d'eau Chamberland, vu que de nombreux travailleurs qui ont le qui sont pauvres et qui ont travaillé dans ce cours d'eau attendent anxieusement la rémunération de leur travail.

*Adopté*

J. G.  
J. E.G.  
doit faire  
J. G.  
J. E.G.

Proposé par Albert Girard, secondé par Xavier Duprasne qu'une remise de Quatre piastres et quatre-vingt-dix (\$4.90) sur les taxes payées par M. Théodore Benoit, dont l'évaluation paraît avoir été excessivement augmentée de \$1400.00, et qui devra être réajustée à la révision du rôle d'évaluation au mois de Juin prochain.

*Adopté.*

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas  
Maire  
J. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le deux Mars mil neuf cent quarante-deux, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents : M. Joseph Gélinas, Maire, et M. M. les conseillers Hector Fréchette, Xavier Duprasne, Albert Girard et Auguste Bellonare.

Proposé par Albert Girard, secondé par Hector Fréchette que les comptes suivants soient payés.

Le Trésorier de la Province	/	\$ 263.04
Napoléon Clarie	/	10.00
Jacien Comeau	/	5.00
Adélard Doucet	/	12.00

*Adopté*

Proposé par Auguste Bellonare, secondé par Xavier Duprasne qu'une somme de Dix piastres soit payée en acompte à M. Albert Falbert sur le montant qui lui sera dû le 1 Mai.

prochain pour l'entretien durant l'hiver du cordon du 3<sup>ème</sup> rang.

*Adopté*

Le conseiller Albert Girard donne avis de motion qu'il proposera, à la prochaine assemblée, l'adoption d'un règlement aux fins d'amender le procès-verbal dressé par T. L. Lamy, le 30 Août 1924, homologué par le conseil le 6 Octobre 1924, relativement aux dimensions à donner au cours d'eau décharge des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> rangs fixé par ce procès-verbal.

*Adopté*

Proposé par Hector Fréchette, secondé par Xavier Dufresne que l'une somme de Trois cent soixante-huit piastres soit payée à M. Théodore Chamberland, en anticipation de l'octroi de ce montant qui a été accordé par le Gouvernement pour travaux faits dans le cours d'eau Décharge des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> rangs, le dit octroi devant être retenu par la Corporation dès qu'il sera payé.

*Adopté*

Proposé par Auguste Reullemare, secondé par Albert Girard :

Que le lot no P 235 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Ferdinand Trillet soit porté au nom de Ernest Biron, le propriétaire actuel, et

Que le lot no 349 inscrit au dit rôle au nom de Cyrille Poulin soit porté au nom de Antonio Benoit, le propriétaire actuel.

*Adopté*

Proposé par Albert Girard, secondé par Xavier Dufresne que M. Marcel Bourassa, l'entrepreneur de la route du Calvaire, soit notifié d'avoir à ouvrir la dite route après chaque Tempête, suivant la loi, de tracer ses jalons et les baliser, sinon le Conseil verra à faire faire les dits travaux ~~à ses frais~~ aux frais de l'entrepreneur.

*Adopté*

Le Conseiller  
donne avis de Moton qu'il demandera  
à la prochaine assemblée du conseil  
l'adoption d'un règlement interdisant  
dans la ~~salle de~~ <sup>Salle de</sup> danse, la construction de  
ou toute réunion d'appartement en  
salle ~~de~~ <sup>de</sup> danse publique de danse,  
et réservant à tout possesseur d'in-  
divis public, communs restaurants, etc  
de fermé la danse dans leur  
établissement - ~~soit~~ faire avec  
poker —

Proposé par Hector Frichette, secondé par Xavier Dufresne que Messieurs Alexandre Poulet, Théphirin Bratte et Freddy Milet soient nommés inspecteurs de mauvaises paroles et inspecteurs pour la destruction de la foyale du maïs.

*Adopté*

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bellamare qu'une somme de Cinq piastres soit accordée au Cercle des Femmes de Ste-Marquise, pour l'aider à la tenue de son exposition des travaux domestiques.

*Adopté*

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas  
Maire  
J. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le sept Avril mil neuf cent quarante-deux, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M.  
Joseph Gélinas, Maire, et M.M. les conseillers  
Xavier Dufresne, Albert Girard, Lucien Cormier  
et Auguste Bellamare et Hector Frichette.

Proposé par Xavier Dufresne, secondé par Hector Frichette que les comptes suivants soient passés:

Edmond Proulx	✓	\$46.75
Adélard Doucet	✓	14.00

Albert Girard	✓	12.00
Bon de Cobalt, Farroche Cie	✓	75.00
La Corporation Municipale du Comté de St-Maurice	✓	376.90

*Adopté.*

Proposé par Hector Fréchette, secondé par Albert Girard pour une somme de dix piastres soit payé en acompte à M. Albert Jallert sur le montant qui lui sera dû le 7 Mai prochain pour l'entretien durant l'hiver du cordon du 3<sup>ème</sup> rang.

*Adopté.*

## Règlement

Attendu que avis de motion a été donné à la session précédente par le conseiller Albert Girard aux fins de l'adoption du présent règlement;

En conséquence, il est proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Ballermare:

Que le procès-verbal dressé par T. L.-M., le 30 Août 1924, homologué par le Conseil le 6 Octobre 1924, concernant le cours d'eau Décharge des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> rangs soit aménagé comme suit:

Que la partie basse du dit cours d'eau, ayant une superficie de trente-cinq arpents, et partant du terrain de Donat Côté et aboutissant au même terrain de dit Donat Côté, aura quatre pieds de largeur au fonds sur une profondeur de quatre à six pieds et le talus de un pied pour un pied;

Que la partie haute du dit cours d'eau, ayant une superficie de vingt arpents, et partant du terrain de Lucas Bolduc et aboutissant au terrain de Donat Côté, aura trois pieds de largeur au fonds sur une profondeur de trois pieds et le talus de un pied pour un pied.

Adopté  
Joseph Lémas  
Trésorier  
J. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Proposé par Albert Girard, secondé par Lucien Cormier que cette corporation consent à vendre à Monseigneur l'Abbé J. Antonio Magnan, le lot de terre connu et désigné comme faisant partie du lot Numéro Deux cent trente-sept (No P. 237) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, situé dans le deuxième rang, pour la prix de Un dollar payable comptant, et que le Maire soit autorisé à signer le contrat de vente, ~~qui sera~~ pour et au nom de cette corporation, le dit contrat de vente devant être préparé à cette fin par le Notaire J. E. Guillet.

Adopté  
Proposé par Auguste Bellavance, secondé par Hector Vr'chette :

Que le lot No. 260 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Eugène St-Germain soit porté au nom de Louis Petroff, le propriétaire actuel;

Que le lot No. P. 318 inscrit au dit rôle au nom de Antonio Marchand soit porté au nom de Jeffrey Dufresne, le propriétaire actuel;

Que les lots Nos. P230, 303 et P321 inscrits au dit rôle se respectivement aux noms de Denys Alfred Giroix, Emile Bouffard et Lionel Babineau soient portés au nom de Ephrem Juncas, le propriétaire actuel et

Que le lot No. P237 inscrit au dit rôle au nom de Antonio Maillot soit porté au nom de l'Abbé J. Antonio Magnan, le propriétaire actuel.

Adopté  
Proposé par Xavier Dufresne, secondé par

Albert Girard que le billet, au montant de \$ 536.49, plus l'intérêt à date, dé à la Banque Provinciale du Canada soit payé.

*Adopté*

Le Secrétaire-trésorier donne connaissance du rapport de vérification fait par Proulx de Côte, Perron & Cie, pour l'année 1941, démontrant un surplus de \$ 585.53 des revenus sur les dépenses, et il est proposé par Lucien Cormier, secondé par Auguste Bellemare que ce rapport soit adopté.

*Adopté*

Proposé par Xavier Dufresne, secondé par Hector Frichette que la démission de M. Philippe Bolduc comme syndic dans le fossé entre ce dernier et Adélard Bourassa, demandée par sa lettre du 7 avril 1942 lue siance tenante, soit acceptée, et que le dit Adélard Bourassa soit nommé syndic en remplacement.

*Adopté*

Proposé par Albert Girard, secondé par Xavier Dufresne que le conseiller Auguste Bellemare soit autorisé à faire faire le minage dans la vieille école de la Barrière.

*Adopté*

Proposé par Hector Frichette, secondé par Lucien Cormier qu'une demande soit faite au ministre de la voirie, le priant de faire réparer le chemin Ste-Marguerite.

*Adopté*

Proposé par Xavier Dufresne, secondé par Albert Girard qu'une somme de Quatre Cent piastres soit demandée au ministre de la voirie, à même l'octroi qui a été accordé à cette fin par ce dernier, l'automne dernier, sur une base de 50% pour améliorer le chemin du petit village, et que copie de la présente résolution soit adressée à l'honorable M-L Duplessis, député du comté.

*Adopté*

Elphège  
Guilbert  
soit nom-  
mé con-  
ducteur des  
travaux

J.G.  
J.F.G.

Le présent procès verbal est lu et  
adopté.

Joseph Gélinas  
Maire  
J. F. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée spéciale des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le vingt-deux Avril mil neuf cent quarante-deux, au lieu ordinaire des sessions, à huit heures du soir, à la demande du Maire, tel qu'apport à l'original de l'avis de convocation de la dite assemblée produit aux présentes, et qui a été signifié à tous les conseillers par le secrétaire-trésorier, en date du 16 avril courant, ~~et notamment~~

---

suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents tous les membres du conseil, savoir : M. Joseph Gélinas, Maire, et M. M. les conseillers Adèle Doucet, Hector Frichette, Xavier Dufresne, Albert Girard, Lucien Cormier et Auguste Belliveau.

Considerant que par son discours du 7 avril 1942, sur le Plébiscite, le premier ministre du Canada, l'honorable Mackenzie King, a affirmé ceci :

"L'engagement dont le gouvernement actuel demande d'être libéré ne se rattache pas à un programme politique ordinaire. L'engagement, ainsi pris, porte formelle"

ment sur la conduite de la guerre actuelle. Et le gouvernement et l'opposition ont pris cet engagement avant comme après l'ouverture des hostilités et aucun parti politique ne s'y est opposé alors. C'est à la lumière de cet engagement que la Chambre actuelle des Communes a été élue. Cet engagement, on le sait, était de ne pas recourir à la conscription, comme moyen de lever des hommes pour le service militaire autre-mer.

Considérant que par son discours du 7 avril 1942, sur le plébiscite, le premier ministre du Canada, l'honorable Mackenzie King a affirmer ceci :

"Les agressions de l'ennemi se sont succédées avec tant de rapidité, dans tant de pays divers, que personne ne peut prédire sur quel terrain, la guerre va se propager l'an prochain, le mois prochain, ou la semaine prochaine. Le danger nous menace à l'est comme à l'ouest."

Y a-t-il personne assez aveugle pour croire que ces pays agresseurs n'ont pas déjà jeté des regards de convoitise sur le vaste territoire et les immenses ressources du Dominion.

Les Canadiens étaient bien loin de s'imaginer qu'au cours du présent conflit, le Canada pourrait devenir l'enjeu le plus convoité de la guerre."

Considérant que par son discours du 7 avril 1942, sur le plébiscite, le premier ministre du Canada,

l'Honorable Mackenzie King, a affirmé ceci:

"A cause de l'immensité de notre territoire, de la richesse de nos ressources et du petit nombre de ses habitants, notre pays risque d'avoir un plus grand besoin de l'assistance d'autrui que toute autre nation de l'univers."

Considérant que le Canada ne saurait sous les circonstances, dépasser l'effort militaire déjà fait volontairement, sans mettre en péril sa propre sécurité, prire qu'il se soit d'une plus grande partie de sa jeunesse, ses meilleurs combattants.

Considérant que le gouvernement actuel, par sa loi de mobilisation pour service au pays, à tous les pouvoirs nécessaires pour lever tous les hommes requis à la défense du pays, et que le plébiscite n'a pour unique objet, que de permettre, au gouvernement d'imposer la conscription pour augmenter l'envoi de troupes outre-mer;

Considérant qu'il ne s'agit pas d'un vote de non confiance envers le premier ministre du Canada, l'Honorable Mackenzie King, mais une indication du peuple sur ce qu'il doit faire, ainsi qu'il l'a déclaré lui-même aux Communes dans son discours rapporté dans le journal des Débats édition française, page 946, le 25 février 1942:

"Afin qu'il n'y ait

aucun malentendu possible, je tiens à ajouter ceci : Un vote écrasant en faveur du gouvernement ne constitue pas un vote de confiance dans un régime particulier pour la poursuite de la guerre, mais une indication que le peuple accorde à tout gouvernement les pleins pouvoirs qu'il juge indispensables à toute administration dans les conditions actuelles."

Considérant qu'il importe de répondre à la demande d'indication de l'honorable Mackenzie King, et pour les raisons ci-dessus mentionnées, cette indication doit être "Non" au plébiscite.

Considérant qu'il s'ensuit qu'un "Non" au plébiscite, c'est-à-dire le premier ministre du Canada, l'honorable Mackenzie King, dans les engagements pris.

Il est unanimement résolu par le Conseil de la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

1° De s'opposer à toute conscription pour service outre-mer.

2° De recommander un "Non" au plébiscite, soit une croix (x) en regard du mot "Non" sur le bulletin de vote au plébiscite, et d'inviter la population à aller voter le 27 avril 1942, en ce sens.

3° De donner à la présente résolution le plus de publicité possible pour renseigner le public, soit en lisant la résolution à la porte de l'église le dimanche, soit en distribuant des copies, soit en l'annonçant dans les publications ou journaux.

de la paroisse ou la calité, soit en l'affichant ou autrement.

4<sup>e</sup> D'adresser copie de cette résolution dûment signée au premier ministre du Canada, au premier ministre de la province de Québec aux députés provincial et fédéral de votre comté.

*Adopté*

Le procès-verbal de la présente assemblée  
est lu et adopté.

*Joseph Gévrilas*  
*Braire*

*J. J. Guillet*  
*Secrétaire-Trésorier*

Je, Raoul Boudreau, ayant été nommé  
surveillant pour faire observer le règlement  
adopté le 13 juillet 1940 relativement à l'éli-  
gagement à donner aux édifices, qui doivent  
être construits sur le chemin des Forges  
et dans les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> rangs, je prie que  
je remplis les devoirs de cette charge au  
meilleur de mon jugement et de ma capa-  
cité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

*Raoul Boudreau*

Assermentation devant moi  
à Trois-Pistoles, ce 28  
Avril 1942;

*J. J. Guillet, N.P.*

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Pistoles, tenue le quatre Mai mil neuf cent quarante-deux, aux lieux et sous ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et M. M. les conseillers Hector Fréchette, Albert Girard et Auguste Belliveau et Xavier Duprasne.

Proposé par Hector Fréchette, secondé par Albert Girard que les comptes suivants soient payés:

Louis Charette	\$ 20.70	✓
Albert Girard	6.00	✓
Georges Emile Drouin	5.00	✓
Adélard Doucet	8.00	✓
Auguste Belliveau	21.87	✓
Corolla Taxi Service	4.00	✓
J. E. Guillet	7.00	✓
Armand Beaudry	43.50	✓

Adopté.

Proposé par Xavier Duprasne, secondé par Auguste Belliveau que l'entretien des routes d'hiver soit payé aux personnes suivantes:

Felix Raymond	\$ 50.00	✓
Rodolphe Janvier	100.00	✓
Albert Jallert	70.00	✓
Nel Tessier	90.00	✓
Adélard Doucet	125.00	✓
Marcel Bourassa	100.00	✓
Charles Bolduc	25.00	✓

Adopté.

Proposé par Hector Fréchette, secondé par Albert Girard que le lot no. P 237 inscrit au rôle d'évaluation au nom de la Corporation soit porté au nom de l'abbé J. Antonio Magnan, le propriétaire actuel.

Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Xavier Duprasne que le procès-verbal dressé par Léphirin Pratte, surintendant, en date du

3 novembre 1941, relativement aux cours d'eau Lefebvre & Chamberland, soit homologué avec l'amendement suivant, savoir: que la superficie mentionnée en icelui soit réduite d'un tiers pour chacun des intérêts.

*Adopté*

Proposé par Auguste Bellamare, secondé par Hector Trichette que M. Albert Girard soit chargé de faire imprimer des affiches à l'effet de dénoncer à toute personne de jeter des vidanges sur la route à Drayon le long de la route à Denon-

*Adopté*

Proposé par Albert Girard, secondé par Xavier Dupras que une somme de Dix cents piastres soit demandée au ministre de la voirie, à même l'octroi qui a été accordé à cette fin par ce dernier. L'automne dernier, sur une base de 50% pour améliorer la route du Ronchon; que M. Louis Charrette soit nommé conducteur des travaux, et que copie de la suscente résolution soit adressée à l'Honorable M. L. Duplessis, député du comté.

*Adopté*

Proposé par Auguste Bellamare, secondé par Hector Trichette que M. Ferdinand Massé, inspecteur, soit autorisé à faire réparer les ponts sur le Cordon du 2<sup>ème</sup> rang.

*Adopté*

Proposé par Albert Girard, secondé par Xavier Dupras que M. Adolphe Doucet soit avisé de discontinue de fourrir du bois à Madame Sophie Bouchard.

*Adopté*

Proposé par Hector Trichette, secondé par Auguste Bellamare, que M. M. Albert Girard et Hector Trichette soient autorisés à prendre une opinion légale relativement au règlement adopté fixant la distance à quelle distance du chemin les bâtisses ou autres constructions doivent être érigées sur le chemin de Maguire.

*Adopté*

Xavier  
Dupras  
J. G.  
J. E. G.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.  
 Joseph Léclerc  
 Maire  
 J. F. Guillet  
 Secrétaire-Trésorier

Assemblée des électeurs de la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, tenue mercredi le treize Mai mil neuf cent quarante-deux, à dix heures de l'avant-midi, à la salle publique du rang Ste-Marguerite, sous la présidence de J. F. Guillet, secrétaire-Trésorier et président d'élection ex officio, après avis publico donné de la manière et dans les délais prescrits par la loi, pour recevoir et mettre en nomination les noms des personnes qui doivent être élus à la charge de conseillers de la dite municipalité.

Le bulletin de présentation de M. Auguste Bellonarie, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Frank Robert, notier, et M. Thais Lamy, cultivateur, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Auguste Bellonarie comme conseiller de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Antonio Marchand, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Thais Lamy, cultivateur, et M. Frank Robert, notier, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Antonio Marchand comme conseiller de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Adélard Doucet, fils, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M.M. Xavier Dufresne et Théophile Lamy, tous deux cultivateurs et électeurs résidants de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Adélard Doucet, fils, comme conseiller de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

A midi, aucune autre nomination n'ayant été faite, je proclame M.M. Auguste Bellanarre, Antonio Marchand et Adélard Doucet, fils, tous trois cultivateurs de la paroisse des Trois-Rivières, conseillers de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

J. E. Guillet  
Président d'élection

Je soussigné, Auguste Bellanarre, ayant été élu conseiller, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Auguste B. Bellanarre

Assermenté devant moi à la paroisse des Trois-Rivières, ce 13 Mai 1942.

J. E. Guillet, N.P.

Je soussigné, Adélard Doucet, ayant été élu conseiller, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Adélard Doucet

Assermenté devant moi à Trois-Rivières, ce 29 Mai 1942.

J. E. Guillet, N.P.

Assemblée régulière des membres du conseil Municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le premier juin mil neuf cent quarante-deux, aux lieux et heures ordinaires des séances, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et M. M. les conseillers Hector Trichette, Albert Gérard et Lucien Cormier.

*l'évaluation des lots*  
J.G.  
J.E.G.

On procède immédiatement à la révision du rôle d'évaluation, sur proposition de Hector Trichette, secondé par Albert Gérard, avec les amendements suivants:

- ✓ ~~Que les lots nos P 14 et 15 soient évalués à \$ 15.00~~
- ✓ Que les lots nos P 17 et 18 soient réduits de \$ 3500.00;
- ✓ Que les lots nos 85 et 86 appartenant à M. Médière Potthier soient évalués à \$ 15.00 l'arpent;
- ✓ Que le lot no. P 62-63 appartenant au dit Médière Potthier soit évalué à \$ 100.00;
- ✓ Que l'évaluation du terrain de M. Arsène Côté sur le lot no. P 212 soit réduite de \$ 480.00;
- ✓ Que M. Lucien Dupont soit inscrit sur le rôle comme propriétaire d'une partie des lots nos P 162 et 163 avec une superficie de  $\frac{1}{8}$  d'arpent évalué à \$ 25.00 et les bâtisses évaluées à \$ 1000.00 et que une réduction d'autant soit faite sur le terrain et les bâtisses de M. Jeanne Dupont sur les mêmes lots;
- ✓ Que les bâtisses de M. Théodore Benoit sur le lot no. P 294 soient réduites de \$ 700.00 et que le terrain sur le lot no. P 283 soit réduit de de \$ 135.00;
- ✓ Que l'évaluation des bâtisses de Mme Adeline Villedieu soit réduite de \$ 400.00 sur le lot no. P 67 d'une superficie de 444 arpents;
- ✓ Que l'évaluation des bâtisses de M. Eddie Demont sur le lot no. P 219 soit réduite de \$ 500.00

*l'évaluation des terrains*  
J.G.  
J.E.G.

Le conseiller Hector Fréchette quitte son siège.

V. Que l'évaluation du terrain de M. Hector Fréchette soit réduite de \$ 615.00 sur le lot No. P 34. Le conseiller Hector Fréchette reprend son siège.

V. Que l'évaluation du terrain de Jos. St-Pierre sur le lot No. P 17 de 3/4 d'arpent de superficie soit augmentée de \$ 100.00;

V. Que l'évaluation de la bâtie de M. Maurice Normand soit augmentée de \$ 800.00 sur le lot No. P 3;

V. Que le lot No. P 124 inscrit au dit rôle au nom de Charles Edouard Drouin Arthur Drouin soit porté au nom de Charles Edouard Drouin avec la même évaluation de \$ 340.00, laissant les bâties au nom de Arthur Drouin avec la même évaluation de \$ 800.00;

V. Que la petite maison M. Joseph Bergeron soit porté sur le rôle comme propriétaire d'une partie du lot No. P 132, avec une évaluation de \$ 60.00 pour \$ 150.00 pour les 3 arpents de superficie et \$ 100.00 pour la maison, et que l'évaluation de M. Joseph Bergeron soit réduite d'autant sur son terrain et ses bâties;

V. Que l'évaluation des bâties de M. Arthur DuPont soit réduite de \$ 500.00 sur le lot No. P 131;

V. Que le lot No. P 183 inscrit au rôle au nom de Mme Gervais Guignard soit retranché du rôle. Ce lot a été vendu à Mme R. F. Grant qui l'a elle-même vendu par lots subdivisés aux divers propriétaires inscrits à cette révision du rôle.

V. Qu'une évaluation additionnelle de \$ 50.00 soit ajouter à Eugène St-Germain pour 2 lots non bâties qu'il a achetés sur le No. P 183.

Que les personnes suivantes soient inscrites sur le rôle comme propriétaires d'une partie du lot No. P 183 comme suit:

ville  
J.G.  
J.E.G.

Noms	Superficie (arp)	Evaluation
Sis Paillé'	1/7	\$ 25.00
Giovonne Desroberts	1/4	50.00
Beatrice Desroberts	1 1/2	275.00
Paul Paillé'	1/4	50.00
Anita & Amelie Févreque	1/7	25.00
Evariste Provancher	1/4	50.00
Albert Provancher	1/4	50.00
Orme Lainier	3/7	75.00
Auguste Cormier	1/2	100.00
Lucien Gendreau	1/4	50.00
Ormand Turgeon	1/4	50.00
Edouard Dubé'	1/4	50.00
Andre' Dubé'	1/4	50.00

*Adopté*

Proposé par Lucien Cormier, secondé par Albert Girard que le lot no. P114 renommé au rôle d'évaluation au nom de Joseph Godin soit porté au nom de Sis Chagnon, le propriétaire actuel.

*Adopté*

Proposé par Hector Trichette, secondé par Lucien Cormier que les comptes suivants soient payés:

La Banque Municipale	\$ 10.20
Xavier Dupont	12.00
Albert Girard	7.50
Lucien Cormier	5.00
Corona Taxi Garage	1.50
J. L. Guillet	2.00

*Adopté*

Proposé par Albert Girard, secondé par Hector Trichette que le secrétaire-trésorier soit chargé d'aviser M. Joseph Janvier, inspecteur, d'avoir à faire faire le fossé demandé par M. Ernest Boisvert, le long-

*Adopté*

Le présent procès-verbal est donc adopté.

Joseph Gelinas  
Maire

J. L. Guillet, Sec.-Tris.

Je, Antonio Marchand, ayant été élu conseiller, jure  
que je remplirai les devoirs de cette charge, au mieux  
de mon jugement et de ma capacité. Ainsi  
que Dieu m'aide.

Antonio Marchand

Assermenté devant moi à  
Trois-Rivières, ce 12 Juin 1942.

J. L. Guillet, N. P.

Assemblée régulière des membres du conseil  
municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le  
six Juillet mil neuf cent quarante-deux, aux  
lieu et heure des sessions, suivant les formalités  
prescrites par la loi, et à laquelle sont présents:  
M. Joseph Gélinas, Maire, et M.M. les conseillers  
Antonio Marchand, Albert Girard et Auguste  
Bellavare et Hector Fréchette.

Proposé par Auguste Bellavare, secondé  
par Antonio Marchand que les comptes suivants  
soient payés:

Le Trésorier de la Province	\$12.00	✓
La Corporation de la Municipalité du Comté de St. Maurice	4.13	✓
Le Trésorier de la Province	147.78	✓
Ferdinand Massé	8.75	✓

Adopté

Proposé par Hector Fréchette, secondé par  
Albert Girard:

Que le lot No. P12 inscrit au rôle  
d'évaluation au nom de Jos. Dufrane soit porté  
au nom de Emile Tellier, le propriétaire actuel;

Que le lot No. P177 inscrit au dit rôle  
au nom de Gabrielle Larivière soit porté au nom de

Désiré Béland, le propriétaire actuel.

*Adopté*

Il est proposé par M. Albert Girard appuyé par M. Auguste Bellomare, et adopté : -

Que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la Lettre de la dite Compagnie en date du 3 juillet 1942 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Conrad Dupré surveille le travail pour le compte de la municipalité.

*Adopté*

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que M. B. Pralland soit chargé en drainage, soit avisé de visiter le cours d'eau Durocher et Peniston sous le plus bref délai possible, conformément à l'autorisation qui lui a été donnée à cette fin par l'Office du drainage.

*Adopté*

Proposé par Auguste Bellomare, secondé par Albert Girard que le bureau d'hygiène provincial soit avisé de faire enlever les vidanges, détritus et autres débris de nature gurlongue se trouvant sur la propriété de M. Joseph et Pierre, dans le rang de la Bonlieue, portant le no. P 15 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières.

*Adopté*

Se faisant procès-verbal est le et adopté.

Joseph Gelinas  
Prairie

J. F. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le trois Août mil neuf cent quarante-deux, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et M.M. les conseillers Hector Fréchette, Antonio Marchand, Adélard Doucet, Albert Girard, Lucien Comeau et Auguste Bellanore.

Proposé par Adélard Doucet, secondé par Antonio Marchand que le compte suivant soit frappé:

*Joseph Jannin* / \$46.00  
Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Hector Fréchette que les deux chèques du Gouvernement Provincial, dont l'un au montant de \$50.00, et l'autre au montant de \$38.25, représentant l'octroi accordé pour l'entretien durant l'hiver du chemin Ste-Marguerite, soient remis à M. Xavier Dupont, l'inspecteur du dit chemin, pour être distribués parmi les intéressés. Adopté.

Proposé par Lucien Comeau, secondé par Auguste Bellanore que le lot No. P143 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Dom Hippolyte Japarière soit porté au nom de Domina Girard, le propriétaire actuel.

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bellanore que M. Roger Guibert soit nommé inspecteur agraire en remplacement de M. Antonio Marchand, conseiller, dont la démission en cette qualité vient d'être acceptée. Adopté.

Proposé par Lucien Comeau, secondé par Adélard Doucet que M. Lucien Comeau, avocat, soit autorisé à prendre pour et au nom de cette corporation toutes les

procédures judiciaires requises pour contraindre M. Joseph St-Pierre à respecter les prescriptions du règlement adopté le 23 Avril 1940, concernant la construction des édifices dans le chemin ou l'arrondissement de la Banlieue, et que les conseillers Auguste Belliveau, Antonio Marchand et M. Hervé Trahan, l'officier municipal pour faire observer les prescriptions du dit règlement soient autorisés à rencontrer Mr le docteur Lucien Comptau, avocat, à cette fin.

Adopté

\* du zon- }  
seil }  
J.G.  
J.F.G.  
Le conseiller Adélard Doucet donne avis de motion qu'il demandera à la prochaine assemblée que le procès-verbal des Cours d'enf Dupont et Durocher fait par M. Camer Larivière, secrétant, le 26 Novembre 1940, soit homologué.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas  
Maire  
J. F. Guillet  
Secrétaire Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le huit Septembre mil neuf cent quatre-vingt-deux, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents M. Joseph Gélinas, Maire, et M.M. les conseillers Antonio Marchand, Albert Girard et Auguste Bellanore.

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que le compte suivant soit payé:

Le Trésorier de la Province 1 \$ 436.45  
Adopté

Proposé par Auguste Bellanore, secondé par Albert Girard:

Que le lot no. 236 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Louis Alma Papin soit porté au nom de Edouard Raymond, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P17 inscrit au dit rôle au nom de C. O. Béthot soit porté au nom de Georges Lembert, le propriétaire actuel

Que le lot no. P46 inscrit au dit rôle au nom de Germain Deshaies soit porté au nom de Wilfrid Deshaies, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P183 inscrit au dit rôle au nom de Lucien Gauthier soit porté au nom de Alcide Mongrain, le propriétaire actuel;

Que les lots P11 et 272 inscrits au dit rôle au nom de Maurice Braudry soient portés au nom de Lucien Braudry, le propriétaire actuel

Adopté  
Proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Marchand que la présente assemblée soit adjournée au mardi quinze septembre courant à huit heures du soir.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et

adopté.

Joseph Gélinas  
Maire

J. F. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le quinze Septembre mil neuf cent quatre-vingt-deux, aux lieux et heures ordinaires des sessions, conformément à la résolution d'assemblée adoptée à la dernière assemblée, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents : M. Joseph Gélinas, Maire, et M. les conseillers Antonio Marchand, Albert Girard, et Auguste Belliveau.

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Belliveau que Mr Lucien Comeau soit avisé de suspendre les deux actions qui ont été frises par cette corporation contre M. Jos.-St.-Pierre, jusqu'à ce que qu'après la prochaine assemblée -

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas  
Maire  
J. F. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le cinq octobre mil neuf cent quarante-deux, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Grégoire, Maire, et MM. les Conseillers Adélard Doucet, Hector Trichet-  
te, Antonio Marchand, Albert Girard, Lucien Cormier et Auguste Bellemare.

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que les mutations de pro-  
priétés suivantes soient autorisées aux noms des propriétaires actuels, savoir:

Que le lot P. 271 appartenant à Jean Le-  
rouche soit porté au nom de Emmanuel Gourette;

Que le lot P. 244 appartenant à Louis Re-  
troff soit porté au nom de Dom Ch. Vézina;

Que le lot P. 262 appartenant à Lucien  
Poisson soit porté au nom de Adias Laliberte;

Que les lots nos. 252 et 253 appartenant  
à Dom Antonio Chamberland soient portés au  
nom de Edgar St-Onge.

*Adopté*

Proposé par Albert Girard, secondé par  
Auguste Bellemare que le taux de la taxe  
foncière pour l'année 1943 soit fixé à trente  
centimes dans le cent francs et que l'intérêt  
sur les taxes de 1943 soit chargé au taux de  
cinq pour cent l'an, à compter de 1 Février  
1943.

*Adopté*

Proposé par Lucien Cormier, secondé  
par Hector Trichette que cette corporation con-  
sente à vendre à M. Rodolphe Doucet, cul-  
tivateur de la paroisse des Trois-Rivières,  
le lot no. P 314 du cadastre officiel de la  
paroisse des Trois-Rivières, pour le prix de  
deux francs, payable comptant, et que le  
notaire J. E. Guillet soit chargé de préparer  
le contrat de vente à cette fin, et que le

Maire soit autorisé à signer le dit contrat de vente pour et au nom de cette corporation.

*Adopté*

Proposé par Adelard Doucet, secondé par Adélard Doucet que le secrétaire-trésorier soit chargé d'écrire à M. Armand Dufresne, de la paroisse des Trois-Rivières, d'avoir à se conformer au règlement en vigueur qui dicte que toute construction dans le rang Ste-Marguerite doit être érigée à une distance de quarante pieds de la ligne du champ, et qu'à défaut pour lui de se conformer aux prescriptions du décret, cette corporation prendra contre lui les procédures judiciaires nécessaires pour l'y contraindre.

*Adopté*

Proposé par Adélard Doucet, secondé par Antonio Marchand que Mr Lucien Cormier, avocat, soit autorisé de faire payer les frais par M. Jos. St-Pierre sur les deux actions qui ont été frises contre ce dernier par cette corporation, et qu'à défaut pour lui de s'y conformer, de continuer les procédures intentées à cette fin.

*Adopté*

Le présent procès verbal est lu et adopté.

Joseph Leblanc  
Maire

J. L. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le deux Novembre mil neuf cent quarante-deux, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Adélard Doucet, Hector Fréchette, Antonio Marchand, Albert Girard, Lucien Cormier et Auguste Belleneuve.

Proposé par Hector Fréchette, secondé par Antonio Marchand que les routes d'hiver soient vendues comme suit:

Route du 1<sup>er</sup> rang ou route du Chemin des Forges vendue à Louis Charron pour \$100.00;

Route du 2<sup>ème</sup> rang ou route du Rockon vendue à Félix Raymond pour \$39.00;

Route du 3<sup>ème</sup> rang ou route à Derooie vendue à Jean Charbonneau pour \$115.00;

Cordon du 3<sup>ème</sup> rang ou de la route à Derooie, à l'exception de la part de Louis Patroff et de celle de Jos. St-Pierre vendue à Louis Giaison pour \$49.00;

Route du 4<sup>ème</sup> rang ou route à Bureau romise au mois prochain;

Route des Comtés vendue à Achille Doucet pour \$59.00;

Route de Calvière vendue à Philippe Bolduc pour \$125.00;

Route du petit village vendue à Charles Bolduc pour \$25.00.

Proposé par Albert Girard, secondé par Lucien Cormier que les confites suivants soient payées.

Lucien Dubé	\$6.80	/
Rodolphe Doucet	10.30	/
Dme Hormidas Dufour	3.50	/
J. L. Guillet	2.35	/

Adopté

Proposé par Auguste Belleneuve, secondé par Adélard Doucet qu'une somme de vingt piastres par mois soit payée à Madame Hormidas Dufour

\* Deux pio-  
Trois-sont à  
Toute pour  
franc de voyage  
ge-

J.G.  
J.E.G.

pour la pension de M. & Mme Joseph Bouchard, et ce  
à compter du 1er octobre 1942, et qu'une somme de \*

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Lucien  
Compan

Que les opérations de propriétés suivantes soient  
autorisées aux noms des propriétaires actuels, sa-  
voir:

Que les lots P25, P27, 347, 348, 366 et 367 apparte-  
nant à Moise Bolduc soient portés aux noms de Isi-  
dore et Jean-Baptiste Bolduc;

Que le lot P160 appartenant à Jos. Wilfred Ber-  
trand soit porté au nom de Rosalie Charpentier;

Que le lot P314 appartenant à cette Corporation soit  
porté au nom de Rodolphe Doucet.

Que le lot P162 appartenant à Richard et Paul  
Braubin soit porté au nom de Girard Lavoie.

Adopté

Proposé par Antonino Marchand, secondé par  
Hector Trichette que le Ministère de la Dé-  
fense Nationale soit avisé modifié d'avoir à dé-  
frayer le chemin du Cordon du 2<sup>ème</sup> rang, qui  
a été endommagé par des manœuvres mi-  
litaires.

Adopté

Proposé par Adélard Doucet, secondé par Albert  
Girard que M. Ferdinand Massé, l'inspecteur,  
soit autorisé à faire réparer les deux ponts du  
fronteau du 2<sup>ème</sup> rang.

Adopté

M. Albert Girard, conseiller, quitte son siège.

Proposé par Auguste Bellemare, secondé  
par Lucien Compan que M. Leopold Pin-  
Soprau, avocat, soit avisé que M. Albert  
Girard, du rang Dr-Marguerite, a simplement  
réparé dans le cours de 1941 une grange et  
qu'il n'a de ce fait nullement enfreint les  
prescriptions du règlement concernant l'aligne-  
ment du chemin auquel doivent être assujetties  
les constructions nouvelles dans le rang.

## Ste-Marguerite.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas  
MaireJ. F. Guillet  
Secrétaire-Trésorier.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le sept Décembre mil neuf cent quarante-deux, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M.

Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Hector Fréchette et Albert Girard

Proposé par Hector Fréchette, secondé par Albert Girard que faute de quorum, la présente assemblée au neuf décembre courant à huit heures du soir.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas  
MaireJ. F. Guillet  
Sec. Trés.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le neuf Décembre mil neuf cent quarante-deux, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, conformément à la résolution d'ajournement adoptée à la dernière assemblée, et à laquelle sont présents les conseillers Auguste Bellavare, Antonio Marchand, Adélard Doucet et Lucien Cormier absents à la dernière assemblée, ayant renoncé à l'avis d'ajournement prescrit par l'article 118 C.M., tel que s'appart à la déclaration signée par ces derniers à cet effet, et produite aux présents, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Hector Fréchette, Antonio Marchand, Albert Girard et Auguste Bellavare.

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bellavare que les comptes suivants soient payés:

Domre Hormidas Dufour	\$ 20.00
Jacien Dubé	6.00
Imprimerie de Thoreaules Provinciales Engr.	16.74
J. F. Guillet	5.00

Adopté

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil un état des immeubles situés en la paroisse des Trois-Rivières et devant être vendus pour arrérages de taxes municipales et scolaires dues depuis l'année 1939, et il est proposé par Hector Fréchette, secondé par Antonio Marchand que le dit état soit approuvé, et que les immeubles mentionnés en icelui soient vendus par le conseil de comté, à moins que les propriétaires d'icelui ne paient les arrérages de taxes municipales et scolaires dues pour l'année 1939 dans les quinze jours de l'avis enregistré que ils recevront à cet effet.

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Hector Fréchette

Dans les mutations de propriétés suivantes  
soient autorisées:

Que le lot No. 362 appartenant à F. X. Gravel  
soit porté au nom de Xavier Dupont;

Que les lots nos. 297 et 298 appartenant à Al-  
bert Ricard soient portés au nom de Alphonse Pal-  
lardin;

Que les lots nos. P281, P281, P320, P320, 312, 313  
P314, P319 et P321 appartenant à Adélaïde Doucet  
soient portés au nom de Rodolphe Doucet;

Que le lot P177 appartenant à Donat Croteau  
soit porté au nom de Anatole Croteau;

Que le lot P177 appartenant à Mme Yve Louis Pa-  
til soit porté au nom de Walter Poisson.

*Adopté*

Proposé par Albert Girard, secondé par Gu-  
stave Bellemare que cette corporation consent  
à vendre à M. Wilfrid Lessard, le lot no. P302,  
appartenant à cette corporation, pour la somme de  
cent piastres, payable constant, et que le No-  
taire J. L. Guillet soit autorisé à préparer le  
contrat de vente à cette fin, et que le Maire  
soit autorisé à signer le dit contrat pour  
et au nom de cette corporation.

*Adopté*

Proposé par Hector Trichette, secondé par  
Antonio Marchand, que M. e Madame Joseph  
Bouchard soient autorisés à aller demeurer  
chez M. Louis Petroff, à partir du 1 Janvier  
1943, et que le prix de l'location payable à  
ce dernier par cette corporation sera de vingt  
piastres par mois, payable mensuellement.

*Adopté*

Proposé par Albert Girard, secondé par Hector  
Trichette qu'une demande soit faite au Ministère  
de la Voie à l'effet d'obtenir un octroi  
pour l'entretien, durant l'hiver, du chemin  
de Marguerite; courant totalement les frais  
d'entretien.

*Adopté*

S. du cadastre  
officiel de  
la paroisse  
des Trois  
Rivières.

J. G.  
J. E.G.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.  
 Joseph Gélinas  
 Maire  
 J. L. Guillet  
 Secrétaire

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le premier Février mil neuf cent quarante-trois, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et M. M. les conseillers Hector Fréchette, Antonio Marchand, Albert Girard et Auguste Bellmare.

Proposé par Auguste Bellmare, secondé par Antonio Marchand que les comptes suivants soient payés:

Le Trésorier Provincial	\$ 88.79 ✓
Les Assurances Funéraires	
Rousseau & Frères, Hôte	25.00 ✓
La Corporation Municipale du Comté	
de St. Maurice	376.90 ✓
Madame Hormidas Dufour	20.00 ✓
Louis Petroff	3.20 ✓
Jeffrey Godin	3.75 ✓
J. L. Guillet	2.60 ✓

Adopté.

Proposé par Hector Fréchette, secondé par Albert Girard que les mutations de propriétés suivantes soient autorisées:

Que le lot P302 appartenant à La Corporation soit porté au nom de Wilfrid Lassard;

Que le lot P183 appartenant à Eugène St. Germain soit porté au nom de Hormidas Martin;

Que le lot P161 appartenant à Hector Hamel  
soit porté au nom de Gaston Parenton;

Que le lot P46 appartenant à Wilfred Deshaies  
soit porté au nom de Hercule Bouassa;

Que les lots P319 et P317 appartenant à Emile  
Beau soit portés au nom de Joseph Dufresne.

*Adopté*

Proposé par Albert Gérard, secondé par Av-  
guste Bellemare que le Secrétaire-Trésorier de la  
Corporation Municipale du comté de St-Maurice  
soit autorisé à adjuger à La Corporation de la par-  
roisse des Trois-Pistoles les immeubles situés  
dans cette municipalité, devant être vendus  
au mois de Mars prochain, pour arrièges de  
taxes, et sur lesquels il n'y aura pas d'en-  
cherisseurs.

*Adopté*

Proposé par Antonio Marchand, secondé  
par Hector Trichette que une demande soit  
faite au Ministère de la Voie, en vue d'ob-  
tenir un octroi pour l'entretien, durant l'hiver,  
du chemin de la Banlieue, conformément  
aux conditions constantes dans la Lettre du  
Ministère de la Voie, en date du 22 Octobre  
1942.

*Adopté*

Proposé par Antonio Marchand, secondé  
par Hector Trichette que M. M. Bernéde Cotrel,  
Ferron & Cie, de Trois-Pistoles, viennent nommés  
vérificateurs pour faire l'audition des deniers  
de cette Corporation, pour l'année finissant  
le 31 Décembre 1942.

*Adopté*

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas  
*Maire*

J. F. Guillet  
*Sec. Trés.*

J.G.  
J.G.

Assemblée régulière des membres du conseil Municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le premier Mars mil neuf cent quarante-trois, aux lieux et heures des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Génies, et MM. les conseillers Antonio Marchand, Albert Girard, Lucien Cormier et Auguste Bellmarte.

Proposé par Albert Girard, secondé par Leclerc Comprau que les comptes suivants soient payés:

Dme Hormisdas Dufour	\$10.00	✓
Adélard Bourassa	50.00	✓
Augustin Daigle	2.00	✓

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Auguste Bellmarte que la contribution payée par le Secrétaire Trésorier à l'Association Provinciale des Secrétaires de Municipalités, pour l'année 1943, lui soit remboursée, et qu'à l'avenir cette contribution soit payée directement par cette corporation à La Revue Municipale avec le coût de l'abonnement à cette Revue pour les membres du Conseil.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Marchand que le lot n° 339 appartenant à Georges Dion soit porté au nom de Arthur Durand, le propriétaire actuel.

Adopté

Attendu que la famille est la base de notre structure sociale;

Attendu que 59 Evêques du Canada, dans une lettre collective, en mai dernier, ont exprimé leur poignant inquiétude au sujet "des mœurs des destinées à attirer les familles, et les mères surtout, hors du foyer, pour les appliquer au travail de l'usine ou à d'autres occupations peu saines à leur sexe".

Sur proposition du Conseiller M. Auguste

Bellavare, secondé par le conseiller M. Lucien Cormier et accepté à l'unanimité, il est résolu par le Conseil de la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières de demander au Gouvernement une législation qui impose :

1. La prohibition du travail de nuit aux femmes et aux jeunes filles;
  2. L'interdiction du travail à l'usine pour les femmes mariées ayant des enfants de moins de seize ans;
  3. La limite de travail de huit heures et la semaine de quarante heures;
- Et que l'copie ci-dessous signée de cette résolution soit envoyée au Premier Ministre du Canada, au Premier Ministre de la Province, au Ministère Provincial du Travail et, au moins, à trois journaux, et que l'on donne toute la publicité souhaitable à cette résolution.

*Adopté*

Attendu que le parti communiste au Canada exerce actuellement de fortes pressions auprès des autorités fédérales pour faire lever, pendant la présente session, l'interdit contre le parti communiste;

Sur proposition du Conseiller M. Antonio Marchand, appuyé par le Conseiller M. Albert Girard, il est unanimement résolu par le Conseil de la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, de demander respectueusement au Ministre de la Justice :

1. De maintenir l'interdit qui frappe le parti communiste;
2. De prendre des mesures efficaces pour empêcher toute propagande communiste au Canada;

Et d'envoyer copie de la présente résolution au Premier Ministre du Canada, au Premier Ministre de la Province, au Ministre de la Justice et au moins, à trois journaux, et que l'on donne toute la publicité souhaitable à cette résolution.

*Adopté*

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bellmare que :

M. M. Ls. Phi Tousignant, Roger Guillet et François Charette soient nommés inspecteurs agraires;

M. Xavier Girard soit nommé gardien d'endos;

M. Arthur Neillet soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le rang du petit village;

M. Albert Julian soit nommé inspecteur de voirie pour le rang de la Basilius;

M. P. Dénison Ricard soit nommé inspecteur de voirie pour la route du Calvaire;

M. Ernest Bolduc soit nommé inspecteur de voirie pour le rang Ste-Marguerite;

M. Ledger Marchand soit nommé pour la route inspecteur de la voirie pour la route et le chemin des Forges;

M. Lucien Dubé soit nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front et la route du 2<sup>ème</sup> rang;

M. Louis Petroff soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 3<sup>ème</sup> rang;

M. Eddy Beauchau soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 4<sup>ème</sup> rang;

M. Alexandre Rouette, Léphérice Pratte et Ferdinand Charette soient nommés inspecteurs de maunissons herbes et des champs de blé d'Inde.

*Adopté*

Proposé par Auguste Bellmare, secondé par Albert Girard qu'un somme de vingt-cinq francs soit souscrit par cette corporation à La Société Canadienne de la Croix Rouge.

*Adopté*

Le conseiller Albert Girard donne avis de motion qu'il demandera à la prochaine séance du conseil, l'adoption d'un règlement pour qu'à l'avenir le chemin Ste-Marguerite

soit entretenu, durant l'hiver, à l'effet de permettre la libre circulation des automobiles, et que le coût de cet entretien soit payé par tous les propriétaires du chemin ou rang Ste-Marguerite, au moyen d'une répartition basée sur l'évaluation des biens immobiliers des propriétaires du dit chemin ou rang Ste-Marguerite.

Le présent procès-verbal est fait adopté-

Joseph Gélinas  
Président

J. E. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Je, Arthur Veillet, ayant été nommé inspecteur de voirie pour la route et le rang du petit village, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de ma connaissance et capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Arthur Veillet

Assermenté devant moi

à 3-Rivières, ce 20 Mars 1943.

J. E. Guillet, N. P.

Je, Ludger Marchand, ayant été nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin des Forges, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Ludger Marchand

Assermenté devant moi

à 3-Rivières, ce 22 Mars 1943.

J. E. Guillet, N. P.

Je, François Charette, ayant été nommé inspecteur agraire, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

F. Charette

Assermenté devant moi à

Trois-Rivières, ce 23 Mars 1943.

J. E. Guillet, N.P.

Je, Louis Philippe Tessier, ayant été nommé inspecteur agraire, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

L. P. Tessier

Assermenté devant moi à

Trois-Rivières, ce 25 Mars 1943.

J. E. Guillet, N.P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le cinq Avril mil neuf cent quarante-trois, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents : M. Joseph Gérinac, Maire, et MM. les Conseillers Effectifs Vachette, Antonio Marchand, Albert Girard et Auguste Bellizzi.

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que les comptes suivants soient payés :

Le Trésorier Provincial	\$ 675.09
La Corp. Mun. du Comté de St. Maurice	12.76
Prix de Cotret, Perron & Cie	75.00
Napoléon Allard	10.00
Lucien Cormier	2.00

J. F. Guillet

15.00

Adopté

Proposé par Hector Fréchette, secondé par Auguste Bellomare que les mutations de propriété suivantes soient autorisées, savoir:

Que le lot N°. 278 ci-devant inscrit au rôle d'évaluation au nom de Maurice Désilets soit porté au nom de cette Corporation;

Que le lot N°. P137 inscrit au dit rôle au nom de Donat Jauvin soit porté au nom de Jean Chabotreau.

Adopté

Le Secrétaire-trésorier donne communication du rapport de René de Coteau, Ferrone Cie, vérifié Carraro, pour l'année 1942, démontrant un surplus de \$ 14 32.62 des revenus sur les dépenses, et il est proposé par Auguste Bellomare, secondé par Albert Gérard que ce rapport soit adopté.

Proposé par Hector Fréchette, secondé par Antonio Marchand que le compte au montant de \$ 1026.00 produit par The Page Equipment & Construction Co. Ltd., vers date du 31 mars 1943, pour l'entretien durant l'hiver de la route No 2, de Trois-Rivières à La Pointe du Lac soit approuvé.

Le Secrétaire-trésorier donne communication d'une lettre de M. Désilets & Houle, Avocats, de Trois-Rivières, réclamant la somme de \$ 15.50, pour frais dormmages subis sur le chemin Ste-Marguerite, par M. Armand Brimois, de Pointe du Lac, le 22 mars dernier, il est proposé par Albert Gérard, secondé par Antonio Marchand que cette lettre soit prise en considération pour étude.

Adopté

Règlement

Attendue qu'une requête signée par la majorité

des propriétaires de biens fonds du rang Ste-Marguerite a été présentée au Conseil;

Et attendue qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Albert Girard à la dernière assemblée du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Albert Girard, secondé par Hector Fréchette que il soit ordonné et statué comme suit, savoir:

Que le chemin de front du rang Ste-Marguerite soit entretenu durant l'hiver à l'effet de permettre la libre circulation des voitures-automobiles, au moyen de contributions en deniers forlénés par répartition spéciale préparée et payée par tous les propriétaires du rang Ste-Marguerite, et basée sur la valeur des biens-fonds assujettis à ces travaux, telle que porter au rôle d'évaluation, et que l'entretien du dit chemin Ste-Marguerite soit rendu par les propriétaires eux-mêmes du dit rang Ste-Marguerite.

Adopté

Joseph Gélinas

Maire

J. F. Guillet

Secrétaire-Trésorier

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas

Maire

J. F. Guillet

Secrétaire-Trésorier

J. Roger Guillet, ayant été nommé inspecteur agraire, prie que je remplisse les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me sera aidé.

J. Roger Guillet

Asservé devant moi à

Trois-Rivières, ce 7 Avril 1943.

J. F. Guillet, N.P.

Je, Lucien Dubé, ayant été nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front et la route du 2<sup>ème</sup> rang, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide

Lucien Dubé

Assermenté devant moi à

Trois-Rivières, ce 14 avril 1943.

J. F. Guillet, N.P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le trois Mai mil neuf cent quarante-trois, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents : M.M. les conseillers Hector Fréchette, Antonio Marchand, Albert Girard et Lucien Cormier.

En l'absence du Maire, il est proposé par Hector Fréchette, secondé par Antonio Marchand que le Conseiller Albert Girard soit élu Président de cette assemblée.

Adopté  
Proposé par Lucien Cormier, secondé par Hector Fréchette que les comptes suivants soient payés :

Georges Émile Drouin	\$5.00	/
Noël Lavaillancourt	59.90	/
Joseph Pépin	12.00	/
Hédouard Doucet	3.00	/
Émile Richer	2.00	/

Adopté  
Proposé par Antonio Marchand, secondé par Lucien Cormier que l'entretien des routes d'hiver soit payé aux personnes suivantes :  
Louis Charette \$100.00 /  
Félix Raymond 39.00 /

Jean Charbonneau	\$115.00 ✓
Louis Gieson	42.80 ✓
Achille Doucet	59.00 ✓
Philippe Bolduc	125.00 ✓
Charles Bolduc	25.00 ✓

Adopté

Proposé par Hector Fréchette, secondé par Léon Cormier que les mutations de propriétés suivantes soient autorisées:

Que les lots P184 et P185 inscrits au nom de Succ. Germain Guignard soient portés au nom de Léo Marchand;

Que les lots P71, P72, P73-74, P97 et P99 appartenant à Zerellie Marineau soient portés au nom de Léonidas Brandois;

Que le lot P.177 inscrit au nom de Gratien Le Coursier soit porté au nom de Henri Trottier;

Que le lot P279 de Arthur inscrit au nom de Arthur Lampron soit porté au nom de Daniel Laera Lampron;

Que les lots P38, P129 et P130 inscrits au nom de Edmond Drouin soient portés au nom de Georges Emile Drouin;

Que le lot P12 inscrit au nom de Eugène Cloutier soit porté au nom du Dr Romeo Beaudry.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté

Albert Girard  
Président pro tempore  
J. F. Guillet  
Sec. Trés.

Je, Louis Petroff, ayant été nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 3<sup>e</sup> rang, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.  
Ainsi que Dieu me soit en aide.

Louis Petroff

Assermenté devant moi à

Trois-Rivières, ce 5 Mai 1943.

J. F. Guillet, N.P.

Assemblée des électeurs de La Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, tenue mercredi le douze Mai mil neuf cent quarante-trois, à dix heures de l'avant-midi, heure avancée, à la salle publique du rang Ste-Marguerite, sous la présidence de J. F. Guillet, secrétaire-trésorier et président d'élection ex officio, après avis publics donnés de la manière et dans les délais prescrits par la loi, pour recevoir et mettre en nomination les noms des personnes qui doivent être élus à la charge de Maire et Conseillers de la dite Municipalité.

Le bulletin de présentation de M. Joseph Gélinas, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Arsène Belliveau et Ormer Tessier, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Joseph Gélinas comme Maire de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Albert Girard, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Georges Emile Drouin et Lucien Bolduc, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en

nomination le dit Albert Girard comme conseiller de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Auguste Bettaz, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Hector Fréchette et Joseph Bergeron, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Auguste Bettaz comme conseiller de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Noël Villet, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Lucien Cormier et Freddy Milot, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Noël Villet comme conseiller de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

À midi, aucune autre nomination n'ayant été faite, je proclame M. Joseph Gélinas, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, Maire de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, et MM. Albert Girard, Auguste Bettaz et Noël Villet, tous trois cultivateurs de la paroisse des Trois-Rivières, conseillers de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

J. F. Guillet  
Président d'élection.

Je, Albert Girard, ayant été élu conseiller de la paroisse des Trois-Rivières, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Albert Girard

Assermenté devant moi en  
la paroisse des Trois-Rivières,  
le 12 Mai 1943.

J. F. Guillet, N.P.

Je, Joseph Gélinas, ayant été élu Maire,  
jure que je remplirai les devoirs de cette charge  
au meilleur de mon jugement et de ma ca-  
pacité. Ainsi que Dieu me videra aider.  
Joseph Gélinas

Assermenté devant moi  
à Trois-Rivières, ce 15 Mai 1943.

J. F. Guillet, N. P.

Je, Auguste Belleg, ayant été élu conseiller,  
jure que je remplirai les devoirs de cette charge au  
meilleur de mon jugement et de ma capaci-  
té. Ainsi que Dieu me videra aider.  
Auguste Belleg

Assermenté devant moi  
à Trois-Rivières, ce 28 Mai 1943.

J. F. Guillet, N. P.

Je Noël Veillette, ayant été élu conseiller, jure que  
je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon  
jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me videra aider.  
Noël Veillette

Assermenté devant moi à  
Trois-Rivières, ce 7 Juin 1943.

J. F. Guillet, N. P.

Assemblée régulière des membres du conseil  
municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le  
sept Juin mil neuf cent quarante-trois, aux lieux et  
heures ordinaires des sessions, suivant les formalités  
prescrites par la loi, et à laquelle sont présents:  
M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers  
Noël Veillette, Antonio Marchand, Albert Girard et  
Auguste Bellemare.

Proposé par Albert Girard, secondé par  
Antonio Marchand que les comptes suivants soient  
payés:

Le Trésorier Provincial  
Pharmacie Houle  
Le Revue Municipale

\$34.58	/
3.00	/
9.18	/

Corona Taxe  
Jeffrey Godin  
J. F. Guillet

\$2.50 ✓  
3.38 ✓  
6.60 ✓  
Adopté

Proposé par Auguste Bellavance, secondé par  
Noël Veillette que le chèque au montant de \$299.75  
représentant l'octroi accordé par le Ministère de la  
Forêt pour l'entretien durant l'hiver du secteur  
Min de la Baulieu et du chemin Ste-Marguerite,  
soit payé à The Page Equipment & Construction  
Co. Ltd., pour un montant de \$175.71, et à M.  
Ernest Bolduc, pour un montant de \$124.04

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Antonio  
Marchand que le rôle d'évaluation soit revu avec  
les appétements suivants :

- ✓ Que Dame Marie-Jeanne Richard, épouse de  
Lucien Mailhot, soit inscrite sur le rôle comme pro-  
priétaire de  $\frac{1}{4}$  d'arpent sur le lot no. P184,  
avec une évaluation de \$50.00;
- ✓ Que  $\frac{1}{3}$  d'arpent soit détaché du lot P.183  
appartenant à Eug. St-Germain et soit attribué  
au nom de Arthur Mony, avec une évaluation  
de \$25.00, et diminuer d'autant Normidas Martin;
- ✓ Que la  $\frac{1}{2}$  du lot no. 232 appartenant à  
Albert Jelbert soit porté au nom de Joseph J.  
Robert, avec une superficie de 31 arpents et 12  
perches, avec une évaluation de \$265.00 pour  
chacun d'eux;

✓ Que le lot P.308 soit divisé en deux unités : 27  
arpents à Roméo Martel, avec une évaluation de  
\$135.00 et la balme restant à Jeffrey Godin;

✓ Que les lots nos. 308 et 309 inscrits au  
nom de Triffle Godin soient portés au nom de  
Jeffrey Godin

✓ Que  $\frac{1}{2}$  d'arpent de superficie soit détaché  
du lot P.200 appartenant à Freddy Milot et attribué  
à Flaida Milot, avec une évaluation de \$50.00 pour  
le terrain et \$200.00 pour la bâtisse, et qu'une somme  
de \$50.00 soit diminuée sur le terrain de Freddy  
Milot;

\* Normidas  
Martin

J. G.  
J.F.G.

V Que  $\frac{1}{9}$  d'arpent soit détaché du lot P.146 appartenant à Adélard Proulx et soit attribué à Roméo Rivard, avec une évaluation de \$ 50.00 pour le terrain et \$ 500.00 pour la maison, et que une somme de \$ 50.00 soit diminuée sur le terrain de Adélard Proulx.

V Que  $\frac{2}{3}$  d'arpent soit détaché du lot P.25 appartenant à Adélard Proulx et soit attribué pour  $\frac{1}{3}$  d'arpent chacun à Maurice Proulx et Paul Proulx, avec une évaluation de \$ 50.00 pour le terrain et \$ 800.00 pour la bâtière pour Maurice Proulx, et avec une évaluation de \$ 50.00 pour le terrain de Paul Proulx, et que une somme de \$ 100.00 soit diminuée sur le terrain de Adélard Proulx;

V Que 21 arpents soient détachés du lot P212 appartenant à Emery Côté et attribués à Ernest Bellmore, avec une évaluation de \$ 210.00 pour le terrain et \$ 100.00 pour la bâtière, et que une somme de \$ 210.00 soit diminuée sur le terrain de Emery Côté;

V Que le lot No. 266 inscrit au nom de Adélard Martine soit porté au nom de Thomas Breckley;

V Que Fernand Proulx soit porté sur le rôle comme propriétaire de deux arpents de superficie sur le lot P145, avec une évaluation de \$ 100.00 pour le terrain et \$ 760.00 pour la maison, et que 8 arpents soient détachés du lot P.146 et 4 arpents sur le lot P150 appartenant à Adélard Proulx, avec une évaluation et soient attribués à Fernand Proulx, avec une évaluation pour ce dernier de \$ 80.00 sur le lot P146 et de \$ 40.00 sur le lot P150, et que une évaluation d'autant soit diminuée sur la partie de ces lots restant à Adélard Proulx.

V Qu'une somme de Cent piastres (\$ 100.00) soit diminuée sur les bâtières de M. Thiodé Beriot

*Adopté*

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que M. Noël Veilllette soit autorisé à faire imprimer des cartes d'avis et à les afficher aux endroits propices en vue de faire cesser les dommages causés par les chiens errants.

*Adopté*

Proposé par Noël Veilllette, secondé par Auguste Bellavire que M. Hormidas Plouffe soit nommé inspecteur des mauvaises herbes et des champs de blé d'Inde, en remplacement de M. Ferdinand Charette, dont la démission en cette qualité est acceptée.

*Adopté*

Proposé par Albert Girard, secondé par Noël Veilllette que M. Hippolyte Pratte soit autorisé à faire diviser les parts de clôture, à partir du chemin Ste-Marguerite à aller jusqu'à la part de clôture de M. Théodore Chamberland inclusivement.

*Adopté*

Proposé par M. Albert Girard donne avis de motion qu'il demandera à la prochaine séance que le procès-verbal Duvial et Panneton dressé par M. Aimé Lévesque soit homologué.

Le présent procès-verbal est donc adopté.

Joseph Gelinas  
Graire

J. F. Guillet

Sec. Trés.

Je décline la charge, ayant été élue ceillier, pour que je remplirai les devoirs de cette charge, avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu m'a soit en aide.

Albert R. Pellerin

Assermenté devant moi en  
la paroisse des Trois-Pistoles.

Le 5 juillet 1943.

J. F. Guillet, N. P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le cinq Juillet mil neuf cent quarante-trois, aux lieu et heure ordinaire des séances, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gilman, Maire, et MM. les conseillers Antonio Marchand, Albert Girard et Auguste Bettaz et Noël Veilllette.

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que les comptes suivants soient payés:

Noël Veilllette	\$2.87	✓
Formules Provinciales, Eng.	5.21	✓
Le Trésorier de la Province	12.00	✓
Louis Petroff	4.86	✓
	Adopté	

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bettaz que M. Alphonse Pellerin soit nommé conseiller en remplacement de M. Adélard Doucet.

Le conseiller Alphonse Pellerin prend son siège. Adopté

Attendu qu'avis de motion a été donné à la dernière assemblée, il est proposé par Auguste Bettaz, secondé par Antonio Marchand que le procès-verbal des cours d'eau Dufort et Durocher fait par M. Camer Lavalette, suintendant, le 26 novembre 1940, soit homologué.

Proposé par Noël Veilllette, secondé par Alphonse Pellerin que le compte suivant soit payé:

Néphirin Pratte \$11.25 ✓

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Noël Veilllette qu'une demande soit faite au Ministère de la Voie, aux fins d'obtenir un octroi pour terminer un mille de chemin.

restant à faire sur la fronteau du troisième rang, et que copie de cette résolution soit aussi adressée à M. Polydore Beaulac, député du comté de St Maurice.

*Adopté*

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Auguste Bellegue que M. Arthur Faillat soit autorisé à faire remplir les trous de la route du petit village.

# de la Dé-  
fense na-  
tionale  
J. G.

J. E. G.

Ex de la  
couvert  
J. G.

J. E. G.

*Adopté*  
Proposé par Albert Le Girard, secondé par Alphonse Pellerin que les autorités militaires soient avisées d'avoir à réparer les dommages qui ont été causés au cordon de deuxième rang par les manœuvres militaires, qui ont été faites dans ce chemin.

*Adopté*

Proposé par Albert Girard, secondé par Noël Viallette que le Maire soit autorisé à prendre une opinion légale à l'effet de savoir par qui doit être ordonné sur un fossé longeant une route.

*Adopté*

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bellegue que l'évaluation de M. Jean-Baptiste Dubé sur le lot P 237, soit portée à \$ 50.00 pour le terrain et les bâties, l'évaluation de \$ 285.00 ayant été faite par erreur.

*Adopté*

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Noël Viallette que M. Edgar St-Onge soit nommé syndic du cours d'eau Chamberland.

*Adopté*

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que une demande soit faite au Service du Drainage, aux fins d'obtenir un octroi en vue d'aider à faire faire le cours d'eau Dupont et Dural et Panneton.

*Adopté*

Proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Marchand que M. Noël Lévesque soit nommé inspecteur de voirie pour la route du quatrième rang, en remplacement de Eddy Brault.

*Adopté*

Proposé par Auguste Bettiez, secondé par Alphonse Pellerin qui vous sommait Cent cinquante piastres soit accordé pour réparer la route du 2<sup>ème</sup> rang, fourni que le Gouvernement fournit 50%.

*Adopté*

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que le salaire du secrétaire-trésorier soit de cinquante-cinq piastres par mois, à compter du premier juillet mil neuf cent quarante-trois, payable tous les mois.

*Adopté*

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gillis  
Maire

J. F. Guillet  
Secrétaire

Je, Noël Lévesque, ayant été nommé inspecteur de voirie pour la route du quatrième rang, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide.

Noël Lévesque

Asservante devant moi à

Trois-Rivières, ce 19 juillet 1943.

J. F. Guillet, N. P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le deux Août mil neuf cent quarante-trois, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents : M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Noël Veillette, Antonio Marchand, Albert Girard et Auguste Bellegarde.

Proposé par Auguste Bellegarde, secondé par Albert Girard que les comptes suivants soient payés :

Le Trésorier de la Province	\$ 628.20	✓
Lucien Cormier	12.00	✓
Corona Taxi Garage	0.40	✓

Adopté

Proposé par Noël Veillette, secondé par Antonio Marchand que les mutations de propriété suivantes soient autorisées :

Que les lots P 259 et 260 inscrits au rôle d'évaluation au nom de Vve Johnny Morinville soient portés au nom de Albert Giasson;

Que le lot P 137 inscrit au dit rôle au nom de Octave Beaulieu soit porté au nom de Jean Charbonneau;

Que les lots P 143 et P 144 inscrits au dit rôle au nom de Zéphirin Bratte soient portés au nom de Clément Ricard;

Que le lot P 183 inscrit au dit rôle au nom de Paul Paillé soit porté au nom de Fernande Mathon.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Marchand que cette corporation consent à vendre à Messieurs Arthur Bornais et Henri Paul Plessis le lot no. 278 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, qui a été adjugé à cette corporation pour arrearages de taxes par le conseil municipal du comté de St-Maurice, le onze Mars dernier (1943), pour la somme de Dix piastres payable

X

comptant, et que le Notaire J. E. Guillet  
 à signer soit autorisé à préparer le contrat de vente  
 à cette fin, et que la Mairie soit autorisée  
 le dit contrat pour et au nom de cette  
 corporation.

*Adopté*

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

*Joseph Gélinas*  
*Maire*

*J. E. Guillet*  
*Décretaire-Trésorier*

Assemblée régulière des membres du conseil  
 municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue  
 le sept Septembre mil neuf cent quarante-trois,  
 aux lieux et heure ordinaires des sessions, suivant  
 les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont  
 présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les  
 Conseillers Paul Veillette, Antonio Marchand, Al-  
 bert Girard, Auguste Bellmare et Alphonse  
 Pellerin.

Proposé par Antonio Marchand, secondé par  
 Paul Veillette que les comptes suivants soient  
 payés:

Louis Petroff	\$ 87.05	✓
Louis Petroff	2.40	✓
Suzan Dubre	48.25	✓
Louis Charette	299.75	✓
Le Trésorier de la Province	28.46	✓
Louis Trépanier	30.00	✓
J. E. Guillet	2.35	✓

*Adopté*

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste

Bellemare que une demande soit faite au Ministère de la Voie de en vue d'obtenir la somme de Cent-cinquante piastres, représentant 50% de la part contributive par ce dernier pour les travaux qui ont été exécutés dans la route du deuxième rang.

*Adopté.*

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Antonio Viellat que les membres du Conseil désirant exprimer leurs remerciements à M. Polydore Beaulac, député du Comté de St-Maurice, ~~de soi pour les octrois~~ pour sa part de pour sa coopération dans l'obtention des octrois qui ont été accordés par le Gouvernement pour l'amélioration des chemins de cette paroisse.

*Adopté.*

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que M. J. Eugène Guillet, employé de cette corporation comme secrétaire-trésorier, est, au regard à la pratique normale de cet emploi, d'une nature permanente, et que M. Joseph Gélinas, Maire, soit autorisé à signifier à cette fin, pour et au nom de cette corporation un certificat, qui devra être adressé à la Commission d'Assurance-Chômage avec copie de la présente résolution.

*Adopté.*

~~Le présent procès-verbal est lu et adopté.~~

*Joseph Gélinas  
Président*

Proposé par Noël Viellat, secondé par Alphonse Pellerin que le conseiller Albert Girard soit autorisé à prendre une opinion légale concernant les fossés situés dans diverses parties de cette paroisse.

*Adopté.*

Le présent procès-verbal est lu et adopté.  
 Joseph Gélinas  
 Ismaïle  
 J. E. Guillet  
 Secrétaire Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le quatre Octobre mil neuf cent quarante-trois, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents : MM. les conseillers Noël Veillette, Antonio Marchand, Albert Girard, Auguste Bellomare et Auguste Bettiez.

En l'absence du Maire, il est proposé par Antonio Marchand, secondé par Auguste Bellomare que le Conseiller Albert Girard soit élu Président pro tempore de cette assemblée.

*Adopté*  
 Proposé par Noël Veillette, secondé par Auguste Bettiez que le lot No. P. 177 évalué à \$ 150.00 moins au rôle d'évaluation au nom de Walter Poisson soit porté au nom de Joseph Pellerin, le propriétaire actuel.

*Adopté*  
 Proposé par Antonio Marchand, secondé par Auguste Bellomare que le taux de la taxe foncière pour l'année 1944 soit fixé à vingt-cinq centimes dans le cent piastres, et que l'intérêt au taux de 5% pour l'année soit chargé sur les taxes de 1944 à compter du 1 Février 1944.

*Adopté*  
 Le conseiller Auguste Bellomare donne avis de

par règle-  
ment,  
A. G.  
J. F. G.

motion qu'il demandera à la prochaine assemblée que le procès-verbal du cours d'eau Lacerte soit amendé à l'effet de déclarer M. Alphonse Dugré de contribuer à l'entretien de ce cours d'eau, vu qu'il a changé le cours de son eau.

*Adopté*

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Noël Véillette que le conseiller Albert Girard soit autorisé à prendre une opinion légale sur la procédure à adopter pour pouvoir tenir les assemblées du conseil le jour durant les mois d'hiver et autres questions communes à ciel et à cela-

*Adopté*

Proposé par Auguste Bellavance, secondé par Antonio Marchand qu'une somme de cinquante piastres soit accordée pour réparer le chemin de front du petit village, et que M. Jeffrey Godin soit nommé surveillant de ces travaux.

*Adopté*

Proposé par Auguste Bellavance, secondé par Auguste Bellegarde que le secrétaire-trésorier soit autorisé à assister au congrès des secrétaires de municipalités, le 16 octobre courant, et qui sera tenu à Montréal, afin de recevoir tous les renseignements qui pourront être utilisés à cette municipalité, et que la somme de cent piastres lui soit allouée pour cette fin.

*Adopté*

Le présent procès-verbal est lu et  
*Adopté*.

Albert Girard

Président pro tempore

J. L. Guillet

Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Pièvres, tenue le deux Novembre mil neuf cent quarante-trois, aux lieux et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM.  
les Conseillers Noël Veillatte, Antonio Marchand, Albert Girard et Alphonse Pellerin.

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que les routes d'ici se soient vendues comme suit:

Route du 2<sup>ème</sup> rang ou route du Rockon vendue à Félix Raymond pour \$75.00

Route du 3<sup>ème</sup> rang ou route à Dinoor vendue à Edgar St-Ange pour \$125.00

Cedron du 3<sup>ème</sup> rang ou route à Dinoor vendue à Bruno Pellerin pour \$90.00

Route du 4<sup>ème</sup> rang ou route à Besson vendue à Arthur Dupont pour \$100.00

Route du comté vendue à Achille Doucet pour \$70.00

Route du Calvaire vendue à Philippe Bolduc pour \$150.00

Route du petit village vendue à Charles Bolduc pour \$25.00

*Adopté*

Proposé par Noël Veillatte, secondé par Alphonse Pellerin que les comptes suivants soient payés:

Lucien Cormier

\$10.00 /

La Corporation Municipale du  
comté de St Maurice

8.82 /

J. G. J. E. G. Léon Charrette Jeffrey Godin

50.00 /

*Adopté*

Noël Ferrasseur

2.10 /

*Adopté*

### Règlement

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la dernière séance et qu'un avis public a été également donné à cette fin;

En conséquence, le présent règlement il est proposé par Albert Girard, secondé par Alphonse Pellerin que le présent règlement décrite et statue ce qui suit :

Que M. Alain le procès-verbal du cours d'eau Lacerte dressé par G. Forest, le 28 Mai 1915, soit entendu à l'effet de déclarer M. Alain Dugré de contribuer à l'entretien de ce cours d'eau, où qu'il a changé le cours de son eau.

Adopté  
Joseph Gilman  
Marie  
J. F. Guillet  
Jac. Tris.

Proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Marchand que les séances du conseil soient tenues au lieu ordinaire, le premier lundi du mois, à une heure de l'après-midi, durant les mois de De-Cembre inclusivement à Avril inclusivement, et le premier lundi du mois à sept heures du soir, durant les autres mois de l'année.

Adopté  
Proposé par Noël Vaillante, secondé par Alphonse Pellerin que les lots P 222, P 223, 305, 306 et 310 soient au rôle d'évaluation au nom de Adélard Doucet, père, et non portés au nom de Achille Doucet, le propriétaire actuel.

Adopté  
Proposé par Albert Girard, secondé par Alphonse Pellerin que la compagnie du chemin de fer du Canadian Pacific soit notifiée d'avoir à enlever les dormants qui ont pu nuirent à la libre et circula-tion de l'eau à la Culvert

Adopté

Attendu que la création d'une paroisse religieuse, la construction d'une église et d'une maison religieuse, au rang de la Banlieue, dans le territoire de notre municipalité, jointes au développement déjà considérable de cette paroisse de notre municipalité rendent plus urgente l'établissement d'un service fréquent de transports en commun.

Attendu que même depuis longtemps la nécessité d'un tel service se faisait sentir.

Attendu que cette partie de notre municipalité est le seul endroit où puisse se faire le développement industriel de la cité des Trois-Rivières.

Attendu que plusieurs familles viennent chaque année s'établir dans des maisons nouvelles dans cette partie de la municipalité.

Attendu qu'il est nécessaire que l'intérêt public exige l'établissement d'un service régulier et fréquent d'autobus entre notre municipalité et la ville des Trois-Rivières.

Attendu qu'il n'y a aucun établissement de commerce dans cette partie de notre territoire et que toute la population doit se rendre constamment aux Trois-Rivières, pour le besoin du commerce et autres.

Attendu qu'une grande partie de cette population est déjà engagée dans les industries de Trois-Rivières.

Attendu que nonobstant les circonstances créées par la guerre, ce service devrait être institué.

Attendu que la compagnie d'autobus Carrier & Frère dessert déjà ce territoire, mais d'une façon

qui ne répond pas aux besoins.

Attendu que depuis de nombreuses années cette compagnie a toujours cherché à améliorer son service mais qu'elle n'a pu le faire à cause des réglementations nécessitées par l'état de guerre.

Attendu que cette compagnie serait disposée à donner le service nécessaire, si l'autorité compétente l'autorisait à le faire.

Attendu qu'il est urgent que telle autorisation soit accordée.

Attendusque les services rendus, la présence des droits et l'équité veulent que, si un service plus fréquent doit être autorisé dans ce territoire, telle autorisation soit accordée à la compagnie Carrier & Tricé.

Il est proposé par: Antonio Marchand  
Secondé par: Noël Veillette

Que le conseil de cette corporation demande instamment l'autorisation du service d'autobus dans cette partie de notre territoire qui se nomme le rang de la Banlieue.

Que le conseil prie l'autorité compétente d'accorder à la compagnie Carrier & Tricé les autorisations nécessaires pour qu'elle puisse rendre son service plus fréquent et plus efficace dans ce territoire.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas  
maire

J. F. Guillet, Sec.-Trés.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le six Décembre mil neuf cent quarante trois, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Noël Vaillatte, Antonio Marchand et Albert Girard.

Proposé par Noël Vaillatte, secondé par Antonio Marchand que les comptes suivants soient payés:

Lucien Dubé	#138-30 ✓
Corona Taxi Garage	1.00
Louis Petroff	3.20 ✓
Lucien Dubé	5.20 ✓
J. E. Guillet	5.00 ✓

Adopté

Le Secrétaire-Trésorier soumet au conseil un état des immeubles situés en la paroisse des Trois-Rivières et devant être vendus pour arrêts de taxes municipales et scolaires dues depuis l'année 1940, et il est proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Marchand, que le dit état soit approuvé, et que les immeubles mentionnés en icelui soient vendus par le conseil de comté, à moins que les propriétaires d'icelui ne paient les arrêts de taxes municipales et scolaires dues pour l'année 1940, dans les quinze jours de l'avis envoié par eux recevront à cet effet.

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que les lots P191 et P192 inscrits au rôle d'évaluation au nom de Leo Marchand soient portés au nom de Noël Vaillatte, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Noël Vaillatte, secondé par Albert Girard que l'entretien de la route d'hiver du premier rang soit vendu à M. Clément Langlois pour la somme de Cent vingt-cinq francs.

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Noël Veillette, qui une demande soit faite au Ministre de la Voies pour obtenir un octroi pour l'entretien durant l'hiver du chemin de la Banlieue, du chemin Ste-Marguerite et du chemin des Forges.

*Adopté*

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas  
Maire  
J. F. Guillet  
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le sept Février mil neuf cent quarante-quatre, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Noël Veillette, Antonio Marchand et Auguste Bellonarie et Albert Girard.

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bellonarie que les comptes suivants soient payés:

Georges Emile Drouin	\$ 4.50
La Corporation Municipale du Comté	
de St-Maurice	377.86
Lucien Cormier	2.00
Le Trésorier de la Province	42.21

*Adopté*

Proposé par Noël Veillette, secondé par Antonio Marchand que la somme de \$ 125.00, qui devrait être payée à Clémé Laroche pour l'entretien durant l'hiver de la route de fer rang soit payée à La Cie de Construction de Lavielle Hé, quand il ne restera plus que cette

balance à payer sur le contrat intervenu avec cette compagnie, le 13 janvier dernier, pour une partie de l'entretien du chemin des Forges, et que le Maire soit autorisé par les présentes à signer le dit contrat, étant expressément entendu que toute balance restant due et qui n'aura pas été payée en vertu de ce contrat, devra être chargé aux résidents de cette dite partie du chemin des Forges.

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que tout édifiant public soit tenu d'obtenir au préalable l'autorisation du Conseiller de son rang, avant que le Maire soit autorisé à signer toute carte d'assistance publique.

Adopté

Proposé par Noël Villette, secondé par Albert Girard que la somme de deux dollar soit souscrite à la gence Dufferinay, pour achat de timbres historiques.

Adopté

Proposé par Auguste Bellomare, secondé par Antonio Marchand que cette corporation consent à vendre à M. Lucas Bolduc, de Pointe du Lac, le lot no. 341 du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières, situé dans le quatrième rang, pour le prix de une piastre, payable comptant, et que le Maire soit autorisé notaire J. E. Guillet soit autorisé à se préparer le contrat de vente à cette fin, et que le Maire soit autorisé à signer le dit contrat pour et au nom de cette corporation.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas  
Maire  
J. E. Guillet  
Sec.-Trés.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le six Mars mil neuf cent quarante-quatre, aux lieux et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents : M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les Conseillers Antonio Marchand, Albert Girard, et Alphonse Pellerin et Auguste Bettaz.

Proposé par Auguste Bettaz, secondé par Alphonse Pellerin que les comptes suivants soient payés :

Le Trésorier de la Province	\$ 774.56
Trésorier Clarie	10.00
J. E. Guillet	2.35

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Marchand que M. Gilles Gagnon soit nommé inspecteur de mauvaises herbes et des champs de blé d'Inde en remplacement de M. Zéphirin Pratte.

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que Messieurs Médéric Pothier, Ernest Bolduc et Louis Charette soient nommés estimateurs.

Adopté

Proposé par Auguste Bettaz, secondé par Alphonse Pellerin que cette corporation prenne immédiatement The Shawinigan Water & Power Co. d'accord dans les limites de cette paroisse, le service réversible "double trou" pour poste électrique et eau chaude, considérant qu'il n'est que juste et équitable que ce service soit accordé à cette paroisse comme il est accordé aux cités de Trois-Rivières et du Cap de la Madeleine.

\* Auguste  
Bettaz

J. G.

J. E. F.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Marchand que Messieurs Hervé Trahan, Armand Beaudry, Raoul Boudreau

et Théodore Benoit soient autorisés à émettre respectivement dans les limites de leur arrondissement, un permis de construction à toute personne disant de construire dans les limites de cette paroisse, et d'exiger à cette personne honoraire de un dollar et que M. Albert Girard, conseiller, soit chargé de faire imprimer des cartes à cette fin.

*Adopté*

Proposé par Albert Girard, secondé par Alphonse Pellerin que cette corporation s'oppose au mouvement énergiquement à toute à l'immigration massive, qui serait de nature à mettre en péril l'intérêt économique et national des nôtres.

*Adopté*

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Auguste Brûléz qu'un somme de vingt-cinq piastres soit souscrite par cette corporation à La Société Canadienne de la Croix-Rouge.

*Adopté*

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Albert Girard qu'une demande soit faite au Ministère de la Voie pour qu'il termine à ses frais le fronton du troisième rang, et que copie de la présente résolution soit aussi adressée à M. Polydore Beaulac, député du comté.

*Adopté*

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas  
Maire

J. L. Guillet  
Sec. Trés.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le trois Avril mil neuf cent quarante-quatre, aux lieux et heures des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents : M. Joseph Grégoire, Maire, et MM. les conseillers Noël Vaillante, Antonio Marchand, Auguste Bellomare et Alphonse Pellerin.

Proposé par Noël Vaillante, secondé par Auguste Bellomare que les comptes suivants soient payés :

Le Trésorier de la Province	\$ 246. 85	V
La Cie de l'Imp. Le Nouvelliste, Ltée	30. 00	V
Corp. Mun. du comté de St-Maurice	1. 48	V
Renv. de Cobalt, Perron & Cie	75. 00	V
Oscar Leclerc	2. 00	V

Adopté

Le secrétaire-trésorier donne communication<sup>x</sup> du vérificateur J. H. Renni de Cobalt, des livres de comptes de cette corporation pour l'année 1943, établissant un surplus de \$ 578. 76 des revenus sur les dépenses, et il est proposé par Antonio Marchand, secondé par Alphonse Pellerin que ce rapport soit adopté.

Adopté

Proposé par Noël Vaillante, secondé par Auguste Bellomare que les officiers autorisés à émettre un permis de construction, aient droit de charger un honoraire de cinquante cents pour toute construction d'une valeur ne dépassant pas mille piastres, et de un dollar pour toute construction d'une valeur au-dessus de mille piastres, et honoraire devant être payé par toute personne désirant construire.

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Alphonse Pellerin que M. Adolphe Bourassa soit nommé inspecteur de voirie pour le rang de la Banlieue, en remplacement de

M. Albert Julian

*Adopté*

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas  
Maire

J. F. Guillet  
Sec. Trés.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le premier Mai mil neuf cent quarante-quatre, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM les conseillers Antonio Marchand, Albert Girard et Alphonse Pellerin.

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que les comptes suivants soient payés:

Georges-Emile Drouin	\$ 5.00
Arthella Doucet	5.00
Lucien Cormier	5.00
Camille Houle	5.00

*Adopté*

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Albert Girard que l'entretien des routes d'hiver soit payé aux personnes suivantes:

Félix Raymond	\$ 75.00
Edgar St- Onge	125.00
Bruno Pellerin	90.00
Arthur Dupont	100.00
Achille Doucet	90.00
Philippe Bolduc	150.00

Charles Bolduc \$ 25.00  
 La Cie de Construction Laviollette Ltée 125.00 /  
Adopté  
 Le présent procès-verbal est lu et adopté.  
 Joseph Gelinas Maire  
 J. E. Guillet Sec. Trés.

Assemblée des électeurs de la Municipalité  
 de la paroisse des Trois-Rivières, tenue mercredi le  
 dix Mai mil neuf cent quarante-quatre, à dix  
 heures de l'avant-midi, à la salle publique  
 du rang Ste-Marguerite, sous la présidence de  
 J. E. Guillet, Secrétaire-trésorier et président  
 d'élection ex officio, après avis publics donnés  
 de la manière et dans les délais prescrits par  
 la loi, pour recevoir et mettre en nomination  
 les noms des personnes, qui doivent être élus  
 à la charge de conseillers de la dite Municipalité.  
 mani -

Le bulletin de présentation de M.  
 Alphonse Pellerin, cultivateur, de la paroisse  
 des Trois-Rivières, présenté par MM. Louis  
 Petroff et Amor Levasseur, tous deux électeurs  
 présents de la paroisse des Trois-Rivières, met-  
 tant en nomination le dit Alphonse Pellerin  
 comme conseiller de la paroisse des Trois-Ri-  
 vières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Auguste  
 Bellonare, cultivateur, de la paroisse des Trois-Ri-  
 vières, présenté par MM. Arsène Bellonare  
 et Amor Levasseur, tous deux électeurs présents  
 de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en

nomination le dit Auguste Bellmare comme conseiller de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Antonio Marchand, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. et Mme Gérard Lévesque et Adrien Bellmare, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Antonio Marchand comme conseiller de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Ce midi, aucune autre nomination n'ayant été faite, je proclame Messieurs Alphonse Pellerin, Auguste Bellmare et Antonio Marchand, tous trois cultivateurs de la paroisse des Trois-Rivières, conseillers de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

J. F. Guillet  
Président d'élection

Je, Louis Charette, ayant été nommé estimateur, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. ainsi que Dieu me poit en aide.

Louis Charette

Assurement devant moi à  
Trois-Rivières, ce 3 juin 1944.

J. F. Guillet, N.P.

Je, Alphonse Pellerin, Je, Auguste Bellmare, et Je, Antonio Marchand, ayant été nommés conseillers, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Qui que dire me soit en aide -

Auguste Bellmare  
Alphonse Pellerin  
Antoine Marchand

Assentement devant moi en la  
paroisse des Trois-Rivières, le 5 Juin 1944.

J. E. Guillet, M.P.

5 Juin 1944

Assemblée régulière des membres du  
Conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières,  
tenue le cinq juin mil neuf cent quarante-quatre,  
aux lieux et heures ordinaires des séances, sui-  
vant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle  
sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM.  
les conseillers Noël Veillette, Antoine Marchand,  
Albert Girard, Alphonse Pellerin et Auguste  
Bellmare.

Proposé par Noël Veillette, secondé par  
Antoine Marchand que les comptes suivants  
soient payés:

Lucien Corneau	\$ 4.00
Formules Provinciales. Enrg.	13.22
J. D. Gélinas,	5.00
Albert H. Lacharéti	4.42
Corna Taxi Garage	1.25
La Flèche Municipale	9.00
Le Trésorier de la Province	635.25
J. E. Guillet	5.00

Adopté  
Proposé par Albert Girard, secondé par  
Alphonse Pellerin que le plan produit au  
Conseil, montrant la subdivision d'une  
partie du lot N° 17 du cadastre officiel de la  
paroisse des Trois-Rivières, préparé conformément  
aux dispositions de l'article 2175 du Code  
Civil, par M. R. H. Houde, arpenteur-géomètre,  
le 5 Mai 1944, soit approuvé.

Adopté  
Proposé par Alphonse Pellerin, secondé

par Auguste Bellavare, que la Division du Drainage, Ministre de l'Agriculture, soit prié de faire creuser à la pelle mécanique le cours d'eau du 2<sup>ème</sup> rang du Township St Maurice, sur les terres de Georges Ayotte et James Denon ou représentants, suivant requête des intéressés de ce cours d'eau qui a été présentée au conseil à cet effet, dont copie sera adressée à la Division du Drainage, avec copies des présentes.

*Adopté*

Proposé par Noël Vaillante, secondé par Antonio Marchand que M. Joseph Bouchard soit nommé inspecteur des mauvaises herbes et des champs de blé d'Inde en remplacement de Ferdinand Charron.

*Adopté*

Proposé par Albert Girard, secondé par Alphonse Pellerin qu'une demande soit faite à la Commission du drainage, de bien vouloir suite le plus tôt possible à l'enquête qu'elle a tenue dans le cours de l'eau Tonnerre derrière relativement au cours d'eau Rivel et Panmator.

*Adopté*

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas  
Maire

J. F. Guillet  
Sec. Trés.

15 juin 1944

Assemblée spéciale des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le quinze Juin mil neuf cent quarante quatre, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, convoquée à la demande du Maire, tel qu'affort à l'original de l'avis de convocation de la dite assemblée, et du procès-verbal de signification apposé au bas d'icelui et produit aux présentes et dont avis de la dite assemblée a été signifié à tous les conseillers, et notamment au conseiller Auguste Belletz, absent à cette assemblée, tel que affort à l'original de l'avis de convocation de la dite assemblée et du procès-verbal de signification apposé au bas d'icelui et produit aux présentes, et à laquelle sont présents : M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Noël Veillette, Antonie Marchand, Albert Girard, Alphonse Pellerin et Auguste Bellavance.

Proposé par Noël Veillette, seconde par Albert Girard qu'une somme de trois cents francs soit accordée pour terrassement et gravage de la route du Rochon.

*Adopté*

Le présent procès-verbal est lu et adopté  
*Joseph Gélinas*  
*Maire*  
*J. F. Guillet*  
*Sec. Trés-*

3 juillet  
1944

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le trois juillet mil neuf cent quarante-quatre, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents : MM. les conseillers Antonio Marchand, Albert Girard, Alphonse Pellerin et Auguste Bellomare.

En l'absence du Maire, il est proposé par Auguste Bellomare, secondé par Antonio Marchand que le conseiller Albert Girard soit-il le Président de cette assemblée.

*Adopté*

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Antonio Marchand que les comptes suivants soient approuvés :

La Corporation Municipale de  
comté de St-Maurice

\$1.78

Corona Taxi Garage

4.00

Mme Gaston Parmentier

5.00

J. F. Guillet

2.00

*Adopté*

Proposé par Auguste Bellomare, secondé par Antonio Marchand que le plan produit au conseil, montrant la subdivision d'une partie du No. 15 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, préparé conformément aux dispositions de l'article 2175 du Code Civil, par M. Horace St-Cyr, arpenteur-géomètre, le 6 Mai 1944, soit approuvé.

*Adopté*

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Antonio Marchand que le compte au montant de \$525.00 dû à J. C. Malone & Co, et le compte au montant de \$72.00 dû à Louis Charette pour travail fait sur la route du Rockon soient approuvés.

*Adopté*

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Alphonse Pellerin que la demande d'aide pour

drainage faite par les Messieurs C. Vézere,  
J. Arthur Guimond, Jos.-St-Pierre et autres  
intervenants du cours d'eau de la Dauphinée  
Rang, Canton St-Maurice, soit approuvée.

Adopté.  
Le présent procès-verbal est lu et adopté.  
Albert Girard  
Président ad hoc  
J. F. Guillet  
Sec.-Trés.

Je, Médéric Pothier, ayant été nommé  
notariteur, jure que je remplirai les devoirs de  
cette charge avec fidélité et honnêteté, au  
meilleur de mon jugement et de ma capacité.  
Grisi que Dieu me soit en aide.

Médéric Pothier

Assermentation devant moi à  
Trois-Rivières, ce 10 juillet 1944

J. F. Guillet, N.P.

Je, Ernest Bolduc, ayant été nommé  
notariteur, jure que je remplirai les devoirs  
de cette charge, avec fidélité et honnêteté,  
au meilleur de mon jugement et de ma capacité.  
Grisi que Dieu me soit en aide.

Ernest Bolduc

Assermentation devant moi à  
Trois-Rivières, ce 11 juillet 1944.

J. F. Guillet, N.P.

7 Août 1944

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le sept Août mil neuf cent quarante-quatre, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents : M. Joseph Félinas, Maire, et MM. les conseillers Noël Véillette, Antonio Marchand, Alphonse Pellerin et Auguste Bellavance.

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Antonio Marchand que les comptes suivants soient payés :

Louis Petroff	\$ 53.27
La Municipalité St Etienne des Grès	21.00

*Adopté*  
Proposé par Auguste Bellavance, secondé par Alphonse Pellerin que le chèque de \$ 176.50, représentant l'octroi accordé par le Ministère de la Voie pour l'entretien durant l'hiver du rang Ste-Marguerite soit remis à M. Albert Gérard, et les chèques au montant de \$ 11.50 et \$ 60.00 représentant l'octroi accordé pour les mêmes fins pour le chemin des Gorges et la route du Rochon, soient remis à M. Noël Véillette.

*Adopté*  
Le secrétaire-trésorier donne communication de la sentence no. XI, rendue par l'Office du Drainage, le 18 juillet 1944, par laquelle il casse et annule l'homologation par le conseil, en date du 5 juillet 1943, du procès-verbal DuPont et Duval et Panetier dressé par André Lévesque, surintendant, le 26 novembre 1940, mais suspend sa sentence quant à la réglementation à donner au dit cours d'eau tant et aussi longtemps qu'une décision n'aura pas été rendue sur le projet d'amélioration du réseau de la rivière Lacerte.

Proposé par Noël Véillette, secondé par Antonio Marchand que le plan produit au conseil,

montrant la subdivision d'une partie du No. 15  
du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières,  
précisé conformément aux dispositions de l'ar-  
ticle 2175 du Code Civil par M. Horace St-Cyr,  
arpenteur-géomètre, le 5 août 1944, soit  
approuvé.

*Adopté*

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé  
par Auguste Bellavance que le plan produit au  
Conseil, montrant la subdivision d'une par-  
tie du No. 17 du cadastre officiel de la paroisse des  
Trois-Rivières, précisé conformément aux disposi-  
tions de l'article 2175 du Code Civil par M. Ho-  
race St-Cyr, arpenteur-géomètre, le 5 juillet 1944,  
soit approuvé.

*Adopté*

Proposé par Auguste Bellavance, secondé par  
Antonio Marchand qu'une demande soit faite  
à l'Office du Drainage à l'effet qu'il se  
charge de la construction d'un pont sur le  
courant d'eau "Bettez" boulevard des Dominicains,  
Trois-Rivières. (2.855-1)

*Adopté*

Proposé par Noël Veillette, secondé par Al-  
phonse Pellerin que la somme de \$ 72.00  
soit payée à M. Louis Charrette pour travaux  
faits sur la route du Rockon.

*Adopté*

Proposé par Noël Veillette, secondé par Antonio  
Marchand qu'une demande soit faite au Minis-  
tère de la Voie à l'effet qu'il fasse tailler  
les branches sur le chemin des Forges, de-  
puis les limites de la cité des Trois-Rivières  
jusqu'à la route du Rockon.

*Adopté*

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par  
Noël Veillette qu'une somme de Deux cents  
piastres soit accordée pour améliorer le  
chemin du Cordon du troisième rang.

*Adopté*

Le présent procès-verbal est lu et adopté.  
 Joseph Gélinas  
 Maire  
 J. F. Guillet  
 Sec. Trés.

5 Sept. 1944

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le cinq Septembre mil neuf cent quarante-quatre, aux lieux et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Antonio Marchand, Albert Girard et Alphonse Pellerin.

Proposé par Albert Girard, secondé par Alphonse Pellerin que les comptes suivants soient payés:

Eddy Beaubien	\$ 5.00
Louis Charrette	63.00
Hervé Graham	2.00
Louis Petroff	199.90
P. V. Laporte	10.19
Le Trésorier de la Province	83.13

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que la rôle d'évaluation soit homologué avec les amendements suivants:  
 V V Que le lot No. 276 appartenant à Camille Houle soit évalué à \$ 305.00 pour le terrain et \$ 600.00 pour les bâtiasses, et que le lot No. 277 appartenant au même soit évalué à \$ 305.00;  
 V V Que les bâtiasses sur le lot P131 appartenant à George Dufort soient évaluées à \$ 500.00;

- V V Que cinq appartements soient retranchés sur le lot P129 appartenant à Georges Emile Drouin avec une diminution de \$ 300.00 ;
- V V Que une diminution de \$ 500.00 soit allouée sur les bâtisses appartenant à Armand Charbonneau sur le lot 135 ;
- V V Que les bâtisses appartenant à Jean Charbonneau sur le lot P137 ayant 2 1/2 appartements soient évaluées à \$ 800.00 et que les deux appartements soient retranchés sur ce même lot avec une évaluation de ~~\$ 200 - \$ 100.00~~ totale de Cent piastres sur le terrain ;
- V V Que les bâtisses sur le lot 55 appartenant à Roger Geilbert ~~soient~~ soient évaluées à \$ 1000.00 ;

*Adopté*

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Alphonse Pellerin qu'une remise soit faite à M. Philibert Bolduc sur la somme de \$ 1260.00 qui lui a été chargée erronément sur le lot P47 qui ne lui appartenait pas, pour les années 1942, 1943 et 1944 au taux de la taxe fixé pour chacune de ces années.

*Adopté*

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Albert Gérard qu'une demande soit faite à l'Honorable Marc Trudeau, aux fins d'obtenir un octroi pour parachever le chemin de front du troisième rang sur une longueur de 4500 pieds.

*Adopté*

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Antonio Marchand qu'une demande soit faite à l'Honorable Marc Trudeau, aux fins d'obtenir le service de la lumière électrique dans le troisième rang, à l'appui de la requête qui a été signée à cette fin par la majorité des électeurs le 24 Juillet 1944.

*Adopté*

Le présent procès-verbal est lu et adopté  
 Joseph Gélinas  
 Maire  
 J. E. Guillet  
 Sec. trés.

2 Octobre 1944. Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le deux Octobre mil neuf cent quarante-quatre, aux lieux et heure ordinaires des séances, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM les conseillers Noël Veillette, Antonio Marchand, Albert Girard, Auguste Bellanmare et Auguste Bettaz.

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Auguste Bettaz que les comptes suivants soient payés:

Le Trésorier de la Province	\$ 766.08
Lucien Cormier	2.00
Alide Bellanmare	16.50

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Noël Veillette que M. Edgar St-Onge soit nommé syndic du cours d'eau du Deuxième rang, canton St-Maurice, au lieu du cours d'eau Chamberland, pour lequel il a été nommé syndic par erreur, suivant résolution du conseil adoptée le 5 juillet 1943, et qui est par les présentes rescindée.

Adopté

Proposé par Auguste Bellanmare, secondé par Auguste Bettaz que le taux de la taxe foncière pour l'année 1945 soit fixé à vingt-cinq centimes

dans le court pia斯特, et que l'intérêt au taux de 5% l'an soit chargé sur les taxes de 1945 à compter du 1 Février 1945.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Noël Villedette, que une demande soit faite au Ministère de la Voie de faire obtenir un octroi pour l'entretien durant l'hiver du chemin Ste-Marguerite et du chemin des Géorges.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Marchand que le secrétaire-trésorier soit autorisé à assister au congrès des secrétaires de Municipalités, qui sera tenu à Montréal, le 12 octobre courant, afin de recueillir tous les renseignements qui pourront être utiles à cette municipalité, et que la somme de huit pia斯特 lui soit allouée à cette fin.

Adopté

~~Le~~ Proposé par Auguste Bettaz, secondé par Auguste Bellamare, que une demande soit faite au Ministère de la Voie à l'effet qu'il fasse nettoyer le fossé de la route du Calvaire et que il fasse également faucher les branches le sur tout le parcours de cette dite route.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Marchand, que M. Eugène Dubreuil soit nommé surveillant pour faire la visite du cours d'eau André Dupont, de dresser procès-verbal, s'il y a lieu, et de faire rapport au conseil.

Adopté

~~Le présent procès-verbal est lu et adopté~~  
Proposé par Auguste Bettaz, secondé par Auguste Bellamare que une demande soit faite à la cité des Trois-Rivières de voir à réparer sous le plus court délai possible la rue Ste-Marguerite jusqu'aux limites de la paroisse des Trois-Rivières.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.  
 Joseph Gelinas  
 Maire  
 J. F. Guillet  
 Sec. Trés.

6 novembre 1944 Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le six novembre mil neuf cent quarante-quatre, aux heures et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents : M.M. les conseillers Noël Vaillante, Antonio Marchand, Albert Girard et Auguste Bellegarde.

En l'absence du Maire, il est proposé par Noël Vaillante, secondé par Antonio Marchand que le conseiller Albert Girard soit élu Président de cette assemblée.

*Adopté*  
 Proposé par Auguste Bellegarde, secondé par Antonio Marchand que les routes d'hiver soient vendues comme suit :

Route du premier rang vendue à M. Louis Charette pour \$ 125.00

Route du 2<sup>ème</sup> rang ou route du Rockon vendue à M. Félix Raymond pour \$ 70.00

Route du 3<sup>ème</sup> rang ou route à Denoix vendue à M. Edgar Lét-Onge pour \$ 95.00

Cordon du 3<sup>ème</sup> rang ou route à Denoix vendue à M. Henri Pandemic pour \$ 90.00

Route du 4<sup>ème</sup> rang ou route à Bureau vendue à M. Pierre Beaulieu pour \$ 50.00

Route du comté vendue à Achille Doucet pour \$125.00

Route du Calvaire vendue à Philippe Bolduc pour \$150.00

Route du petit village vendue à Charles Bolduc pour \$30.00

*Adopté*  
Proposé par Auguste Bettez, secondé par Noël Veillette qu'une demande soit faite à l'Office Commission de drainage de bien vouloir prendre une décision en rapport à la Sentence no. XI qu'il a rendue le 18 Juillet 1944, relativement au procès-verbal du cours d'eau Duvall-Panneton.

*Adopté*

Proposé par Antoine Marchand, secondé par Auguste Bettez que les comptes suivants soient payés:

Camille Houle	\$ 5.90
J. C. Malone & Co.	225.00
Madeline Rothier	35.00
André Rothier	120.00

*Adopté*  
Proposé par Antoine Marchand, secondé par Noël Veillette qu'une demande soit faite à la Régie des Transports de bien vouloir reconnaître la Paroisse des Trois-Pistoles comme étant dans les limites de la cité des Trois-Pistoles, et d'autoriser en conséquence les compagnies des Chemins de Fer du Canadian National et du Canadian Pacific de prendre et faire la livraison de l'express et du fret (Pick Up and Delivery) dans les limites de la Paroisse des Trois-Pistoles.

*Adopté*

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Albert Girard  
Président Pro tempore  
J. F. Guillet  
Sec. Trés.

4 Décembre 1944

Assemblée régulière des membres du conseil Municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le quatre Décembre mil neuf cent quarante-quatre, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents : M<sup>e</sup> Joseph Gilman, Maire, et MM. les conseillers Antonio Marchand, Albert Girard et Auguste Bettaz.

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bettaz que les comptes suivants soient payés :

Madore Bolduc

15.00

J. L. Guillet

13.00

*Adopté*

Proposé par Auguste Bettaz, secondé par Antonio Marchand qu'une somme de Vingt-cinq piastres soit accordée pour aider à défrayer le coût d'entretien d'une patinoire dans le rang St-Marguerite pour réciser les frais, et que cette somme soit payable à M<sup>e</sup> Jacques Dugré, Président de l'organisation de cette patinoire.

*Adopté*

Le Secrétaire-Trésorier soumet au conseil un état des immobiliers actuels en la paroisse des Trois-Rivières et devront être vendus pour arrimage de taxes municipales et scolaires dues depuis l'année 1941, et il est proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que le dit état soit approuvé, et que les immobiliers mentionnés en icelui soient vendus par le conseil de comté, à moins que les propriétaires d'icelui ne payent les arrimages de taxes municipales et scolaires dues pour l'année 1941, dans les quinze jours de l'avis enregistré qu'ils recevront à cet effet.

*Adopté*

Proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Marchand qu'une demande soit faite au Bureau de Poste de Trois-Rivières aux fins d'obtenir que le journal *Le Nouvelliste* soit distribué dans les limites de cette paroisse la journée même de sa publication.

*Adopté*

Le présent procès-verbal est lu et adopté:  
 Joseph Gélinas  
 Maire  
 J. F. Guillet  
 Sec. Trés.

5 Fév. 1945

Assemblée régulière des membres du conseil Municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le cinq Février mil neuf cent quarante-cinq, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les Conseillers Noël Veillette, Antonio Marchand, Albert Girard et Alphonse Pellerin.

Proposé par Noël Veillette, secondé par Antonio Marchand que les comptes suivants soient payés:

La Corporation Municipale du Comté de St-Maurice	\$ 461.96
Leo Valois	12.00
Oscar Leclerc	2.00

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Alphonse Pellerin que le contrat intervenu entre cette Corporation et M. Eddy Defoy, le 29 décembre 1944, pour l'entretien durant l'hiver de la rameau Ste-Marguerite, et celui intervenu avec La Cie de Construction Laviolette, Ltée, le 10 janvier 1945, pour l'entretien durant l'hiver du chemin des Forges, soient ratifiés, et que l'acte qui sera accordé à cette fin par le Ministère de la Justice soit remis respectivement à M. Eddy Defoy et à La Cie de Construction Laviolette, Ltée.

Adopté

- Page 37 Règlement pour porter taux de la taxe à 0.60  
Page 154 restaurants, bars, places publiques  
Page 186 Stationnement des Automobiles  
Page 257 Règlement pour le bain - etc -  
Page 259 Proposition d'un règlement re Salles de danse  
Page 295 Votes de construction Joss St. Pierre  
Page 328 Règlement pour poison sur terre  
Page 362 "liste électorale"  
Page 368 Cars pour taxes sur -  
Page 375 Règlement re abrogation d'un autre règlement  
Page 382 Règlement re construction  
Page 384 Règlement re concessions Ste. Marguerite  
Page 395 Règlement re construction Ch. des Pères etc. 30/100  
Page 445 Red. n. votes  
Page 451 Règlement re eaux d'eau -

Annexes Pages 511 - Page 513

Page 486 Règlement Ste Marguerite

Le conseiller Albert Girard donne avis de motion  
qui à la prochaine assemblée du conseil, il demandera que le règlement adopté le 5 avril 1943  
concernant la libre circulation des voitures - automobiles dans le rang Ste-Marguerite, aux fins  
soit amendé aux fins de retrancher à la fin  
du dit règlement les mots : "et que l'entretien  
du dit chemin Ste Marguerite soit rendu par  
les propriétaires eux-mêmes du dit rang Ste-  
Marguerite"

*Adopté*

Proposé par Antonio Veille Marchand, seconde  
par Noël Veillette que le Secrétaire-Tresorier  
de la Corporation Municipale du comté de St. Maurice  
soit autorisé à adjuger à La Corporation de la paroisse  
des Trois-Rivières l'immeuble situé dans cette  
municipalité devant être vendu au mois de  
Mars prochain, pour arrivage de taxes, et sur  
lequel il n'y aura pas d'encheriseur.  
Le présent procès-verbal est lu et adopté.

*Adopté*

*Joseph Gélinas*  
*Isaïe*  
*J. F. Guillet*  
*Sec. Trés.*

5 Mars 1945

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le cinq Mars mil neuf cent quarante-cinq, aux lieux et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents:

M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Antonio Marchand, Albert Girard et Alphonse Pelletier.

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que les comptes suivants soient passés:

François Cosson	\$ 10.00
Antoine Blais	10.00
J. F. Guillet	2.85

Adopté.

Proposé par Alphonse Pelletier, secondé par Antonio Marchand que:

MM. L. Phi. Labougeant, Roger Guibert et François Charette soient nommés inspecteurs agricoles;

M. Alain Dugré soit nommé jardin d'enclos;

M. Joffrey Godin soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le rang du petit village;

M. Adélard Bourassa soit nommé inspecteur de voirie pour le rang de la Bonlieue;

M. Eddy Dugré soit nommé inspecteur de voirie pour la route de Calvairé;

M. Henri Journeau soit nommé inspecteur de voirie pour le rang St-Marguerite;

M. Dorat Marchand soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin des Torges;

M. Armand Charette soit nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front et la route du 2<sup>e</sup> rang;

M. Edgar St-Onge soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 3<sup>e</sup> rang;

M. Gerard Bolduc soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 4<sup>e</sup> rang;

M. Alexandre Pouette, Clément Ricard et  
Ferdinand Charotte soient nommés inspecteurs  
des soies de mauvaises herbes et des champs  
de blé d'Inde.

*Adopté*

~~Le présent procès-verbal est lu et adopté.~~

Proposé par Antonio Marchand, secondé par  
Albert Gérard que le Secrétaire-Trésorier  
soit chargé d'écrire à M. Philippe Denos-  
court, que cette corporation est prête à lui  
remettre le montant d'argent que il a dé-  
boursé pour l'achat du lot P. 340 que il a  
acquis de cette corporation, incluant les  
taxes et frais encourus par lui à ce sujet,  
et que le Secrétaire-Trésorier soit aussi  
chargé d'écrire à M. Alphonse Jolin  
que cette corporation la reconnaît comme  
la véritable propriétaire de la partie du lot  
P. 340 qu'il a acquis. Soit il pretende être  
propriétaire.

*Adopté*

~~Le présent procès-verbal est lu et adopté.~~

Joseph Gelinas

*Secrétaire*

J. E. Guillet

*Secrétaire-Trésorier*

je, Roger Guillet, ayant été nommé ins-  
pecteur agricole, pour que je remplisse les devoirs de  
cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma  
capacité. Ainsi que Dieu me soutien dans

Roger Guillet

Assuramente devant moi à

Trois-Rivières, ce 29 Mars 1945.

J. E. Guillet, N. P.

3 Avril 1945

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le trois Avril mil neuf cent quarante-cinq, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et M. le conseiller Antonio Marchand.

Faute de quorum, le conseiller Antonio Marchand propose que la présente assemblée soit adjournée au lundi 7 Avril 1945, à deux heures de l'après-midi.

Adopté

Joseph Gélinas  
Maire  
J. F. Guillet  
Sec. Trés.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le neuf Avril mil neuf cent quarante-cinq, conformément à la résolution d'adjournement adoptée à la dernière assemblée, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Auguste Bellomare, Noël Veillette, Albert Girard et Antonio Marchand et Auguste

Proposé par Auguste Bellomare, secondé par Noël Veillette que les comptes suivants soient payés:

Lucien Comeau	\$ 4.00
Henri de Cobat-Torron, Robert & Cie	175.00
La Corp. Mur du Comté et Maurice	4.24
Le Trésorier de la Province	586.94

Adopté

Le secrétaire-trésorier donne communication du rapport de M. René de Cotrel, Perron, Dubois et Cie. vérificateurs des comptes de cette corporation, déposé pour l'année 1914, démontrant un déficit de \$1460.88 des dépenses sur les revenus, et il est proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Moreland que ce rapport soit adopté.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bellegz que les mutations de propriété suivantes soient autorisées, savoir :

Arthur Laprivié, P15-33, Juliette St-Pierre P15-65, Victor Desroberts P15-83, Thomas Admas Larouche, P15-84 et 85, Edmardine DuPont P15-86, Lionel Joly P15-87, Rodolphe Bolduc P15-99, Hector Racine P15-100, Rosalie Maheu P15-101, Cyrus Hardy P15-102, Semple Laprivié P15-105, Antonio Anger P15-106 et 107, Raoul Bélanger P15-108 et 109, Ernest Biron P15-110, Gérard Lacroix P15-111 et 112, Eugène Barel, P15-113 et 114.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bellemare que cette corporation souscrive une somme de vingt-cinq piastres, à l'ordre du Curé J. A. Lamy, de St-Elio, pour le centenaire du Calvaire de cette paroisse.

Adopté

Proposé par Noël Veillatte, secondé par Auguste Bellegz que M. Joseph Bouchard, de St-Michel des Forges, soit nommé inspecteur des mauvaises herbes et des champs de blé d'Inde. En remplacement de M. Ferdinand Charette, et que M. Alphonse Dufresne soit nommé inspecteur agricole en remplacement de M. François Charette, et que M. Éphigie Dugré soit nommé inspecteur des mauvaises herbes et des champs de blé d'Inde, en remplacement de M. Alexandre

Rouette.

Adopté

Le secrétaire trésorier donne sa démission pour prendre effet à compter du 1 Mai 1945, et il est fait à remettre à cette date tous les livres, papiers, billets, documents et autres objets de nature quelconque appartenant à cette corpora-  
tion, et il est proposé par Albert Girard,  
secondé par Antonio Marchand, que cette dé-  
mission soit acceptée, et que le Notaire  
Roger Pajun soit engagé comme Secrétaire  
Trésorier, à compter du 1 Mai 1945, au sa-  
lair annuel de Six cent soixante piros-  
tres, payable mensuellement.

Adopté

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Au-  
guste Bettex que M. Philippe Demourcq soit  
nommé surveillant pour faire la visite du  
cours d'eau Arthur Dupont, et de dresser pro-  
cès-verbal, s'il y a lieu.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélias

Jeanne

J. L. Guillet

Désiré

7 Mai 1945

Assemblée régulière des membres du Conseil Mu-  
nicipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le Sept  
Mai, mil neuf cent quarante cinq, aux lieux et heures  
ordinaires de ses sessions, suivant les for-  
malités prescrites par la loi, et à laquelle sont  
présents : M-Joseph Gélias, Maire et M.M.  
les Conseillers : Noël Vellete; Antonio Marchand,  
Albert Bertrand; Auguste Bellemare & Alphonse Tellier

Par une lettre de Mme Roger  
Pajun, Notaire, adressée à Son Honour le  
Maire et M.M. les Conseillers de la Mu-  
nicipalité de la paroisse des Trois-Rivières,

donnant sa démission comme Secrétaire-Tresorier de cette paroisse pour les raisons mentionnées dans sa lettre en date de ce jour.

En conséquence et a été proposé par Mr. Noël Vézette et secondé par Mr. Antonius Marchand que cette démission soit acceptée, et que le Notaire J.A. Villeneuve soit engagé comme Secrétaire-Tresorier, à compter de ce jour, le 7 mai 1945, au salaire annuel de deux cent soixante piastres, payable mensuellement.

*Adopté*

Et le dit J.A. Villeneuve a immédiatement prêté serment comme suit:

Le, J'Arthur Villeneuve, de la Cité des Trois-Rivières, jure solennellement, que en ma qualité de Secrétaire-Tresorier de la paroisse des Trois Rivières, je remplirai avec honêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

J. Villeneuve

Asserment devant moi à paroisse

Trois Rivières le 7 mai 1945 -

Joseph Gelinas  
Maire

Et il a été ensuite proposé par Albert Léraig secondé par Alphonse Gelezin que l'entretien des routes d'hiver soit payé comme suit aux personnes suivantes:

Route No 1 <sup>re</sup> - Louis Charette -	\$125.00
Route 2 <sup>re</sup> - Félix Raymond -	70.00
Route 3 <sup>re</sup> - Edgar St-Onge -	95.00
Cordon 3 - René Tardieu -	90.00
Route 4 <sup>re</sup> Félix Beaulieu -	50.00
Route Comté Achille Soucy -	125.00
Route Calvaire Philippe Bolduc -	150.00
Route Petit Village Charles Bolduc -	30.00

*Adopté*

Proposé par Albert Léraig et secondé par M. Auguste Vézelle mire que les comptes suivants soient payés

A Mr Bruno Pellerin un compte  
de \$ 8<sup>10</sup> pour entretien de chemin  
de deux comptes à Mr Lucien Raymond  
dont l'un de \$ 1.50<sup>10</sup> l'autre de \$ 2.50 pour  
entretien de chemin

Un compte à Mr Félix Raymond au  
montant de \$ 6.60<sup>10</sup> pour ouvrage -

Un compte à Mr Achel Poucet pour  
chemin d'huile \$ 14.00<sup>10</sup>

Un compte à Mr Konrad Côté pour en-  
tretien de chemin \$ 7.00<sup>10</sup>

Ces comptes devront être chargés ensuite  
par le Conseil municipal à qui ille devra -

*Adopté*

Il a été proposé par Mr Auguste Bellemare  
secondé par Mr Alphonse Pellerin qu'un compte  
de \$ 53.28 soit payé au Gouvernement de la Pro-  
vince pour hospitalisation de Louise Beaugrand  
et Madeleine Guérin; et qu'un autre compte  
au montant de \$ 200. soit aussi payé au Gon-  
vènement de la Province pour hospitalisation de  
Blanche & Antonette Mineau

*Adopté*

313.50

Il a été proposé par Mr Noël Veil-  
lette et secondé par Antonio Marchand que  
la formule d'approbation envoyée par le  
Ministre de la Justice, en date du 20 avril  
1945 relative à Subvention d'entretien d'hi-  
ver référence N.R.3 3614 soit approuvée

*Adopté*

Il a été proposé par Mr. Antonio Marchand  
et secondé par Alphonse Pellerin que Messieurs  
Charles & Henri Carignan, soient autorisés  
à construire un abattoir suivant les règles  
de l'art dans la paroisse des Trois-Rivières

*Adopté*

Il a été proposé par Mr. Noël Veillet  
secondé par Mr. Antonio Marchand que  
Mr Lucien Raymond soit nommé inspecteur  
pour la route du 2<sup>e</sup> rang de chemin de front  
en remplacement de Mr. Armand Leparelle qui

A démissionné; et que M<sup>r</sup>. Odias Laliberte soit nommé inspecteur de la route des 3<sup>e</sup> rang et chemin de fer, en remplacement de M<sup>r</sup>. Edgar St-Onge qui a aussi démissionné

Adopté

Il a été proposé par M<sup>r</sup>. Albeir Guérard secondé par M<sup>r</sup>. Alphonse Pellerin qu'une somme de soixante-quinze Dollars soit offerte par l'intégrité de M<sup>r</sup> Lucien Raymond, en règlement de la réclamation de M<sup>r</sup>. Philippe Rémillard

- Adopté -

Le présent procès-verbal est lu et Adopté

Joseph Gilman

Draire

J. P. Belliveau

Sec. Trés.

Je, Lucien Raymond, ayant été nommé inspecteur pour la route 2<sup>e</sup> rang et chemin de fer, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide

Lucien Raymond

Assentu devant moi à Paris

Mrs Thivierge le 7 mai 1843

J. P. Belliveau

Sec. Trés

Je, Odias Laliberte, ayant été nommé inspecteur pour la route du 3<sup>e</sup> rang et chemin de fer, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assentu devant moi

Assemblée des électeurs de la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, tenue Mercredi, le neuf Mai, mil neuf cent quarante-cinq, à dix heures de l'Avant-Midi ; à la Salle publique du rang Ste-Marguerite, sous la présidence de J. A. Villeneuve, Secrétaire-Trésorier, et "Président d'élection" "Ex officio", après avis publics donnés de la mairie et dans les délais prescrits par la Loi, pour recevoir et mettre en nomination les noms des personnes qui doivent être élues à la charge de Maire et de Conseillers de la dite Municipalité —

Le bulletin de présentation de M. Joseph Gélinas, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Fr. L. Robert, rentier, et Omier Levasseur, cultivateur, tous deux électeurs présents, de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Joseph Gélinas, comme Maire de la paroisse des Trois-Rivières, est admis.

Le bulletin de présentation de M. Jules Montour, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Alide Belliveau et M. Frédéric Betty, tous deux cultivateurs, électeurs présents, de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Jules Montour, comme Maire de la paroisse des Trois-Rivières, est admis.

Le bulletin de présentation de M. Conrad Dugré, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. M. Walter Dupont et Antonin Isabelle, tous deux cultivateurs, et électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Conrad Dugré, comme Conseiller de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

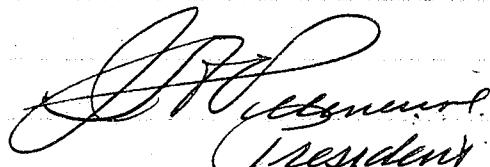
Le bulletin de présentation de M. Albert Girard, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. M. Armand Beaudry Jr. et Georges Émile Drolet, tous deux cultivateurs et électeurs, présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Albert Girard, est admis —

Le bulletin de présentation de M<sup>s</sup> Noël Veillette, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M<sup>m</sup>. Lucien Comeau et Léonard Marchand, tous deux cultivateurs et électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Noël Veillette, est admis.

Le bulletin de présentation de M. Edmund Provost, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M<sup>m</sup>. Ernest Bolduc et Roger Guibert, tous deux cultivateurs et électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Edmund Provost est admis.

Le bulletin de présentation de M. François Charette, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Freddy Milot, cultivateur et M. Raoul Boudreau, propriétaire-médecin, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit François Charette est admis.

À midi; comme il y a plus de nominations que de candidats à élire, j'ordonne la votation au scrutin secret pour Lundi le quatorze Mai courant, 1943, à la Salle publique du rang Ste-Marquette, de huit heures du matin à dix heures du soir.

  
J. B. Tremblay  
Président d'élections  
Et officier

Je soussigné Omer Lévesqueur, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, ayant été nommé Président de l'élection, qui doit être tenue en cette Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, le quatorze Mai, mil neuf cent quarante-cinq, jure solennellement, que je remplirai les devoirs de cette charge, avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Omer Lévesqueur

Asserment devant moi  
en la paroisse des Trois -  
Rivières ce 8 Mai 1945  
*F. Lévesqueur P.L.*

Je soussigné Frédéric Pothier, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières ayant été nommé Secrétaire de l'élection par le Président de l'élection qui doit être tenue ce jour en cette Municipalité, le quatorze Mai, Mil-neuf-cent quarante-cinq, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Frédéric Pothier

Asserment devant moi  
en la paroisse des Trois-Rivières  
le quatorzième jour de Mai 1945

Omer Lévesqueur Président d'élection

Je soussigné Henri Paul Benoit, et Philippe Guay, journalier de la paroisse de la Pointe-Du-Lac ayant été nommés constables spéciaux par le Président de l'élection qui doit être tenue ce jour en cette Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, le quatorze Mai, Mil-neuf cent quarante-cinq, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Philippe Guay  
Henri Paul Benoit

assermentation devant Moi  
en la paroisse des Trois-Rivières  
le quatorzième jour de Mai 1945

Omer Tessassieur, Président d'élection

Je soussigné Thairi Lamy, Joseph Gagnon,  
Freddy Milet tous trois cultivateurs de la Paroisse  
des Trois-Rivières et Fernando Toto & Philippe Tousignant  
deux autres cultivateurs de la Paroisse des Trois-Rivières  
ayant été nommés pour représenter les candidats à l'élection  
qui a lieu ce jour, en cette Municipalité le quatorzième  
jour de Mai Mil-neuf cent quarante cinq, jure  
solennelement que je ne garderai secrets les  
votes qui se feront sur ma garde et que je remplirai  
avec fidélité et honnêteté les devoirs de cette charge  
au meilleur de mes jugements et de ma capacité  
ainsi que Dieu m'aide soit en aide

Thairi Lamy  
L. Philippe Tousignant  
Fernando Toto  
Joseph Gagnon

assermentation devant Moi  
en la Paroisse des Trois-Rivières  
le 14 Mai 1945

Omer Tessassieur Président d'élection

Je soussigné je soussigné Roger Guillet  
cultivateur de la Paroisse des Trois-Rivières ayant été nommé  
représentant d'un candidat à l'élection qui a lieu ce jour  
en cette Municipalité le quatorzième jour de Mai Mil-neuf  
cent quarante cinq, jure solennellement que je garderai  
secrets les votes qui se feront sur ma garde et que je  
remplirai avec fidélité et honnêteté les devoirs de cette  
charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité  
ainsi que Dieu m'aide soit en aide

je reçois Milt

Roger Guillet

Asserment devant moi  
en la Paroisse des Trois-Rivières  
le 14 Mai 1945

Omer Lévesque Président d'élection

Je soussigné Philippe Bratte cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières ayant été nommé représentant d'un candidat à l'élection qui a lieu ce jour en cette Municipalité ce quatorzième jour de Mai Mil-neuf-cent quarante-cinq, que solennellement que je garderai secret les votes qui se fera sur Ma garde et que je remplirai avec fidélité et honnêteté les devoirs de cette charge au Meilleur de mon jugement et de Ma capacité, ainsi que Dieu Me voit en aide.

Philippe Bratte

Asserment devant moi  
en la Paroisse des Trois-Rivières  
le 14 Mai 1945

Omer Lévesque Président d'élection

Le lundi le 14 Mai 1945 la votation a eu lieu de huit heures du Matin à six heures de l'après-midi, et a donné le résultat suivant, Mme. Jules Montour, candidat à la Mairie à eu 177 votes et Mr. Joseph Filiras, candidat à la Mairie à eu 162 votes, et les conseillers, Conrad Dugré 194 votes François Charette 168 votes Edmond Proulx 164 votes Gilbert Girard 157 votes Noël Vaillat 151 votes.

Alors je proclame Mme Jules Montour élue Maire pour la Paroisse des Trois-Rivières et Mess. Conrad Dugré, François Charette, Edmond Proulx, conseillers de la dite Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

En foi de quoi j'ai signé les présentes à St. Marguerite des Trois-Rivières ce 14 Mai 1945

Omer Lévesque Président d'élection

Je, Jules Montour, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, ayant été élu Maire

pour la dite paroisse, fure que je remplirai les devoirs de cette charge avec fidélité et honnêteté au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide.

Asserment devant moi à Trois-Rivières le 18 Mai 1945  
Jules Morelous  
Secrétaire Trésorier

Je, François Charette, cultivateur de la paroisse des Trois Rivières, ayant été élu Conseiller pour la dite paroisse fure que je remplirai les devoirs de cette charge avec fidélité et honnêteté au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide.

François Charette

Asserment devant moi à  
Trois-Rivières ce 18 Mai 1945.  
J. J. Belliveau  
Secrétaire-Trésorier

Je, Conrad Dugré, cultivateur de la paroisse des Trois Rivières, ayant été élu Conseiller pour la dite paroisse fure que je remplirai les devoirs de cette charge avec fidélité et honnêteté au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide.

Conrad Dugré

Asserment devant moi à  
Trois-Rivières le 18 Mai 1945  
J. J. Belliveau  
Secrétaire-Trésorier

Je, Edmond Brouly, cultivateur de la paroisse des Trois Rivières, ayant été élu Conseiller pour la dite paroisse fure que je remplirai les devoirs de cette charge avec fidélité et honnêteté au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide.

Edmond Brouly

Asserment devant moi à  
Trois-Rivières le 18 Mai 1945  
J. J. Belliveau  
Secrétaire-Trésorier

Le soussigné, Louis Alphonse Dufresne, ayant été nommé inspecteur agricole, juge que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Aussi quelqu'un me soit en aide.

Louis Alphonse Dufresne

Assermenté devant moi à Trois-Rivières le 18 Mai 1945

D. G. Leveillé  
Sec-Tresorier

4 Juin 1945

Assemblée régulière des Membres du Conseil Municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le quatre Juin, mil neuf cent quarante cinq, aux lieux et heure ordinaires de ses sessions, suivant les formalités prescrites par la Loi, et à laquelle sont présents : M. Jules Montour, Maire et M. M. les Conseillers Conrad Sugré; François Charette; J. Edmund Proylf; Antonio Marchand; Auguste Belle-mare et Alphonse Tellierin.

Après des paroles de bienvenue et de félicitations de Monsieur le Maire et invitation par ce dernier de suivre les délibérations du Conseil, la séance est ouverte.

Il a été proposé par M. Edmund Proylf et secondé par M. François Charette que le règlement du litige ré: MM John & Denoncourt vs. La Corporation de la paroisse des Trois-Rivières soit différé à la prochaine séance du Conseil aux fins d'obtenir plus de détails en cette affaire.

*"Adopté"*

Il a été proposé par M. Charette et secondé par M. Edmund Proylf que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à écrire à Canadian Pacific Railway lui demandant d'avoir à égoutté certains de Mr Ernest Janner et de baisser sa taxe de chemin de fer et de faire le fossé en conséquence ; et ce, le plus tôt possible ; et ce sur le lot p. 192 du Cad. paroissial, Trois-Rivières. Adopté

Proposé par Conrad Dugré et secondé par M. Auguste Bellemare que le Secrétaire Trésorier J.-G. Villeneuve soit autorisé à s'adresser à Royal Exchange Assurance Co. aux fins d'obtenir un cautionnement au montant de - Deux mille Dollars (\$2000.00) —

*Adopté*

Proposé par M. François Béquette et secondé par M. Edmund Gravel que le montant de \$313.50 reçu du Gouvernement pour subventions de Chemin d'hiver soit réparti à la manière suivante: \$821.20 à M. Charles Edouard Drouin et la somme de \$92.30 à M. Théophile Veillette

*Adopté*

Proposé par M. Edmund Gravel et secondé par François Béquette que M. Jean Louis Chateauneuf, soit notifié par le Secrétaire Trésorier, de faire servir la loi, sa clôture de ligne entre sa terre et celle d'Alphonse Tellier, d'aujourd'hui au 9 Juin courant; et que si ce travail n'est pas fait tel que sus dit d'ici à cette date, M. l'Inspecteur agricole M. Alphonse Dufresne sera notifié de la faire faire aux frais du dit Chateauneuf

*Adopté*

Il a été proposé par Conrad Dugré et secondé par Auguste Bellemare que la requête en date du 2 Juin 1945 signée par les propriétaires du 2<sup>e</sup> rang, à l'effet de payer à l'Inspecteur Lucien Raymond la somme de \$5.00 par mois pour l'entretien de la route du Rochon, soit du 1<sup>er</sup> Juin au 1<sup>er</sup> Novembre, 1945; et que le total soit chargé à chaque propriétaire intéressé, soit adoptée

*Adopté*

Proposé par François Béquette et secondé par M. Antoine Marchand que M. l'Inspecteur Eddy Dugré soit avisé à faire réparer la clôture qui longe la route du Calvaire

du côté l'Est qui appartiennent à la Manufacture de la paroisse des Trois-Rivières.

*Adopté.*

Il a été proposé par M. Conrad Dugré et secondé par M. Auguste Bellemare que les émptes suivantes soient payées,

Arthys Leclerc	\$ 7.00 "
La Route Municipale	9.00 "
P. J. Assotte & fils	3.75 "
Philippe Lemire	8.00 "
Omer Lévesque	29.00 "
P. H. Marinier	24.24 "
Ministère de la Santé et du Bien-être pour St-Ferdinand	65.74 "

*Adopté.*

Il a été proposé par M. Antonio Marchand et secondé par Alphonse Pellerin que seize comptes formant un montant total de \$ 40.80 soient payés à Mr. Lucien Raymond, inspecteur pour la route 2<sup>e</sup> rang et chemin elle-joint, et que les divers montants formant cette somme de \$ 40.80 soient chargés aux différents propriétaires mentionnés sur les seize comptes prodités.

*Adopté.*

Il a été proposé par François Charette et secondé par M. Conrad Dugré que vingt-sept aperçus soient enlevés du lot No<sup>o</sup>. 67 du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières, appartenant à Dame Adèle Leclerc, tel lot appartenant ci-devant à Joseph Lemire, et que la présente résolution soit inscrite sur le procès-verbal de cours d'eau en date du 22 Avril 1918 ; et qu'en outre quatorze aperçus de terre soient enlevés du lot No<sup>o</sup>. 66 du dit cadastre appartenant à Ernest Bolduc tel lot appartenant ci-devant à V.<sup>r</sup> Edouard Léonard et que cette résolution soit aussi inscrite sur le même procès-verbal.

*Adopté.*

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Antonio Marchand, que ce Conseil donne son assentiment à ce que "The Bell Telephone Co. of Canada"

construire & maintenir son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie du 30 mai 1945.

Proposé par Léonard Marchand, secondé par Edmond Trouly que la présente assemblée soit adjourné à Jeudi 14 Juin 1945.

Le présent procès-verbal est adopté. Adopté

Jules Morin, Maire  
J. Villeneuve Secrétaire-Trésorier

14 Juin 1945 Assemblée des Membres du Conseil Municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le quatorze Juin, mil neuf cent quarante-cinq, conformément à la résolution d'adjournement de la dernière assemblée, au lieu et heure ordinaires de ses sessions suivant les formalités prescrites par la Loi; et à laquelle sont présents: M. Jules Morin, Maire, et M.M. Conrad Dugré et Edmond Trouly.

Attendu qu'il n'y a pas quorum, et qu'en outre le 14 Juin est un jour de férié régional, il est proposé par Conrad Dugré, secondé par Edmond Trouly que la présente assemblée soit de nouveau adjourné au 18 Juin 1945.

Le présent procès-verbal est adopté. Adopté

Jules Morin, Maire  
J. Villeneuve Secrétaire-Trésorier

18 Juin 1945 Assemblée des Membres du Conseil Municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenus le dix-huit Juin, mil neuf cent quarante-cinq, conformément à la résolution d'adjournement de la dernière assemblée, au lieu et heure ordinaires de ses sessions, suivant les formalités prescrites par la Loi, et à laquelle sont présents: M. Jules Morin, Maire et M.M. les Conseillers: Conrad Dugré, François Charette, J. Edmond Trouly, Antonin Gagnon, Auguste Belliveau et Alphonse Tellier.

Proposé par M. Edmond Trouly, secondé par Alphonse Tellier que M. Jules Morin, Maire, et J. Villeneuve, Secrétaire Trésorier, soient par les présentes autorisés, pour et au nom de "La Corporation de la paroisse des Trois-Rivières, de faire exiger tous créquies & mandats pour l'acquit d'argent."

Adopté

Proposé par Edmond Pouly secondé par Conrad Augré que M. Morissette & Fils de la Banlieue soient chargés de construire pour les besoins des séances du Conseil Municipal, une table de dix pieds longueur par quarante pouces de large en bois franc au coût de 125\$ suis classé -

*Adopté*

Proposé par Edmond Pouly secondé par Alphonse Pellerin que demande soit faite à la Commission du drainage de Québec de faire suite au projet déjà élaboré dans le cours d'eau Laval & Tannet et de voir à faire exécuter ces travaux le plus tôt possible, et que copie de cette résolution soit envoyée à l'Honorable Premier Ministre, député du Comté de Trois Rivières, et à la Commission du drainage -

*Adopté*

Proposé par Conrad Augré secondé par M. Auguste Bellemare que M. Arthur Mony, soit autorisé à continuer ses travaux à la condition qu'il se procure un permis de construction et qu'il observe les règlements -

*Adopté*

Proposé par Antonio Marchand secondé par Auguste Bellemare que les comptes suivants soient payés :

Lucien Raymond, deux comptes dont l'un de \$ 1.40 et l'autre de \$ 2.40 formant \$ 3.80	N
C. Ernest Bolduc	\$ 35.00
Corporation municipale Co & Maurice =	\$ 2.56

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Antoine Charette que la résolution passée à la séance du 4 Juin 1945 autorisant le paiement d'une somme de \$ 65.74 au Ministère de la Santé, soit amendée attendu que ce département a envoyé une note de crédit de \$ 56.55 et qu'en conséquence un montant de \$ 9.19 suivants nouveau compte produit, soit envoyé au Ministère de la Santé et du Bien-être du lien de \$ 65.74

*Adopté*

Proposé par J. Edmond Philip secondé par Fran-  
çois Béchette que ce Conseil donne son consentement à ce  
que "The Bell Telephone Co. of Canada" construise et main-  
tienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette  
municipalité tel que mentionné dans la lettre de la  
dite compagnie en date du 4 Juin 1945 - et  
Puis en outre les personnes suivantes soient nom-  
mées "Surveillants" pour le compte de la dite mu-  
nicipalité; soit M. Walter Dufort pour le rang  
Ste-Marguerite; M. Louis Béchette pour le  
rang des Forges et M. Marcel Bourassa  
pour le rang de la Banlieue.

Adopté

*Acte d'accord.  
Maire /*

Proposé par Conrad Léger, secondé par Alphonse Pellerin  
que relativement à la vente faite par erreur, par la Cor-  
poration de la paroisse des Trois-Rivières à M. Philippe Lemercier,  
suivant acte devant J. C. Guérin M. le 20 Décembre 1937, dans  
copie enregistrée au Bureau d'enregistrement des Trois-Rivières, le  
21 Décembre, 1937, sous No: 120346; la même erreur  
s'étant produite auparavant lors d'une vente pour taxes  
par la Corporation municipale du Comté de St-Maurice, sui-  
vant certificat d'adjudication en date du 12 Mars, 1930, la  
dite adjudication ayant été subsequnement confirmée  
par une vente en date du 17 Novembre, 1937, enregistrée  
sous No: 120315; et ayant fait objet "Une terre dans le  
quatrième rang, paroisse des Trois-Rivières, connue et désignée  
comme faisant partie du No: 340 du Cadastre officiel  
de la paroisse des Trois-Rivières, contenant une superficie  
de seize arpents et huit perches, sans batture! —

Une somme de \$114.75 soit payée au dte Philippe Lemercier  
à titre de dédommagement, suivant détails men-  
tionnés dans une lettre de son Procureur Mme Jules Proven-  
cher en date du 14 Juin 1945 et qui a été lue au Conseil;

Et une somme de \$216.74 soit payée à M. Alphonse Jo-  
lin, le véritable propriétaire de la susdite terre, aussi à titre  
de dédommagement pour avoir été lésé dans ses droits; le  
tout suivant détails mentionnés dans une lettre de son Pro-  
cureur Mme Jules Provencher, en date du 14 Juin 1945  
et qui a été aussi lue au Conseil.

Et en outre, M. Jules Montour, Maire de la dite  
Corporation de la paroisse des Trois-Rivières, soit autorisé

à signer, conjointement avec les dits Philippe Lemire et et Alphonse Jolin, un acte de reconnaissance de titre relativement au dit immeuble, recouvrant aussi le dit Alphonse Jolin propriétaire de la dite terre, le dit acte rectifiant en outre l'erreur commise;

Et que en outre les mêmes parties conviennent de faire l'acte de servitude éminente par le dit Philippe Lemire en faveur de "The Shavingan W. & P. Co." passé devant J. C. L'Allier, Notaire, et dont copie enjointe à Trois-Rivières le 2 Octobre, 1942, sous le No: 132962 consistant en certains droits accordés à la dite compagnie pour son réseau électrique, etc., voulant que le dit acte soit considéré comme ayant la même force et le même effet qu'il s'il eut été consenti par le véritable propriétaire; Tel projet d'acte préparé par Mme J. A. Tellier, Notaire, et fait venir d'elle par au Conseil; Convenu que le dix acte devra être enregistré et que copies d'icelui soient remises aux personnes.

### Adopté

On a continué ensuite la révision du rôle d'évaluation sur proposition de François Charette, secondé par Edmund Prud'homme!

- A. Qu'un arpent carré faisant partie du No: 98 adjugé le 8 Mars 1943 à Arthur Money a été retenu au profit de Guérin Lévesque et soit remis à ce dernier avec une évaluation de \$ 15.00.
- B. Qu'un morceau de 15 arpents de terre soit attribué à Alfred Bourassa, sur p. 36 et que ce dernier soit porté au rôle d'évaluation pour \$ 1200.00, et que ce même montant de \$ 1200. soit enlevé à Edmund Bourassa sur le même lot p. 36.
- C. Etant donné que Albert Provost a enlevé sa maison construite sur p. 183 et l'a transportée à Trois-Rivières, que l'évaluation de \$ 700. sur propriété lui soit enlevé et lui laissé \$ 100. pour son lot.
- D. Que Wilfrid Lemire soit inscrit comme propriétaire d'un emplacement acheté de Raoul Boudreault de 100 x 150 pas sur p. 198 et que une évaluation est faite de \$ 100. pour le terrain et \$ 1000 pour la maison dessus construite et que l'évaluation de Raoul Boudreault sur p. 198 soit réduite de \$ 25.00.

E. Augmenter l'évaluation des terres de Romeo Martel de \$ 5.00 à \$ 10.00 l'arpent; et porter le montant de son évaluation à \$ 380.00 au lieu de \$ 180.00 sur le lot No: p. 307.

OK

F. Qu'un morceau de terrain de 75 pds de largeur par 100 pds profondeur (7500 p. c.) soit détaché du lot p. 15 appartenant à J. H. Bettez et attribué à Alfred Martin avec évaluation de \$ 250.00 pour ce dernier et que l'évaluation de J. H. Bettez sur p. 15 soit réduite de \$ 15.00.

OK

G. Que Elzear Léveillé soit visé comme propriétaire des lots 17-1 et 17-2 avec superficie de  $\frac{2}{3}$  d'arpents à être détachés de p. 17 appartenant à la Cie de Publication le Nouvelliste, etc avec une évaluation de \$ 400.00 pour ces deux lots; et qu'un montant de \$ 130.00 soit enlevé sur l'évaluation du terrain restant à la Cie de Pub. le Nouvelliste, etc.

OK

H. Qu'un superficie de 16,875 pds ( $\frac{1}{2}$  arope) soit détaché du lot No: p. 16 appartenant à Antonio Isabelle et soit attribué à Eddy Chauvin; en conséquence remonter l'évaluation de ce dernier de \$ 150.00 et diminuer l'évaluation de Antonio Isabelle de \$ 35.00.

OK

I. Qu'un morceau terrain de 100 x 100 faisant partie des lots Nos: 182 & 183 provenant de D<sup>r</sup> B. Hart Guibert soit attribué à Napoléon Bergeron avec une évaluation de \$ 75.00 pour p. 182 et de \$ 25.00 pour p. 183; et qu'un aperç de terre sur p. 182 soit enlevé à D<sup>r</sup> B. Hart Guibert avec une diminution de \$ 15.00 sur son évaluation;

OK

J. Qu'un emplacement de 100 x 100 vendu par l'<sup>ame</sup> B. Hart Guibert à Wilfrid A. D. Lainesse soit attribué à ce dernier sur p. 182 avec une évaluation de \$ 100.00; et qu'un aperç de terre soit enlevé du terrain de l'<sup>ame</sup> B. Hart Guibert avec diminution de \$ 10.00 sur son évaluation.

OK

K. Que l'évaluation des bâties de Théodore Benoit sur p. 294 soit diminuée de \$ 300.00;

OK

L. Que l'évaluation des bâties de Georges Émile Rorquin sur p. 129 soit diminuée de \$ 1000.00 de manière à lire \$ 2500 au lieu de \$ 3500.00.

OK

M. Que l'évaluation de la terre de Raoul Dubé, lot 224 soit diminuée de \$ 220; de manière à lire \$ 640.00 au lieu de \$ 860.00.

N!— Que l'évaluation de la terre de Achille L'ouest  
soit diminuée de \$ 275. sur lot No: 222, et aussi  
de \$ 275.00 sur lot No: 223, de manière à faire \$ 775.—  
sur chaque lot au lieu de \$ 1050.00.

OK  
Or D<sup>r</sup> Adelme Laprise, veuve de William Lefebvre  
ayant vendu sa terre p. 240 et une autre terre  
p. 234 avec les bâtissons à Eugène Dubé,  
que ce dernier soit porté au rôle à la place de  
la dite D<sup>r</sup> William Lefebvre, avec même évaluation.  
Proposé par Antonio Marchand, secondé  
par M<sup>r</sup> Auguste Bellemare que la révision du  
rôle soit, à cause de l'heure tardive, continuée à la  
prochaine séance régulière du conseil.

Adopté

Le présent procès verbal est lu et adopté

Jules Montour, maire  
D. H. Mercier  
Secrétaire-Trésorier

3 Juillet, 1945  
Assemblée régulière des membres du Conseil Mu-  
nicipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le  
trois Juillet, mil neuf cent quarante-cinq, aux lieux et  
heures ordinaires de ses sessions, suivant les formalités  
prescrites par la Loi, et à laquelle sont présents M.  
Jules Montour, Maire et M<sup>r</sup> les Conseillers Con-  
rad Dugré, François Charette, J. Edmund Provost,  
Antonio Marchand et Alphonse Tellier.

Le procès verbal de la dernière assemblée est lu  
et adopté.

Proposé par J. Edmund Provost secondé par Conrad  
Dugré que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à acheter  
un livre des minutes des assemblées.

Adopté

Proposé par Conrad Dugré secondé par Antonio  
Marchand que le Secrétaire Trésorier fasse l'a-  
chat de Huit Codes Municipaux et d'un  
Code Civil.

Adopté

Proposé par J. Edmund Provost secondé par  
François Charette que le Secrétaire Trésorier écrive  
à "La compagnie d'Assurances de la Banlieue" et  
l'avise qu'une personne compétente s'est offerte

~~Auf fins de construire sur aqueduc qui fournirait de l'eau potable aux résidents de la Bambini; et afin de connaître l'intention des frères de cette Compagnie d'Aqueduc, à savoir s'ils seraient en position, dans un avenir rapproché, de faire les travaux à leur aqueduc actuel afin d'augmenter son pouvoir et fournir de l'eau suffisamment aux résidents de la Bambini, le Conseil de cette municipalité désire être informé par la dite Compagnie de ses intentions et de ses projets d'aujourd'hui dans ces jours.~~ (Deux mots sautés, nuls)

Adopté

On a continué ensuite la révision du rôle d'évaluation sur proposition de M. Conrad Auger secondé par M. Antoine Maillard, comme suit:

- OK      1<sup>o</sup> Que sur le lot p. 15 l'évaluation du terrain de Louis Larocque soit portée à \$ 500. et sur la maison et poulailler à \$ 7800.00.
- OK      2<sup>o</sup> Que le terrain de Josephine Larocque No: 15-24 soit évalué à \$ 200. et la maison à \$ 4000.00
- OK      3<sup>o</sup> Que le terrain de Gerald Larocque soit évalué à \$ 200. et la maison à \$ 4000. sur No: 15-63;
- OK      4<sup>o</sup> Que le terrain No: 15-35 de Arsène Makew soit évalué à \$ 200. et la maison à \$ 2000.00-
- OK      5<sup>o</sup> Que Édouard Dubé qui a acquis de André Dubé soit entré sur le rôle à la place de ce dernier pour terrains de 100x100 sur p. 183
- OK      6<sup>o</sup> Que André Dubé qui a acquis de l'<sup>ame</sup> Grand un terrain de 75x100 soit entré sur le rôle, p. 183, avec évaluation de \$ 75.00
- OK      7<sup>o</sup> Que Henri Dubé soit aussi entré sur rôle pour un terrain de 75x100, p. 183 acquis de l'<sup>ame</sup> Grand avec évaluation de \$ 75.00
- OK      8<sup>o</sup> Que Ovila Guibert qui est mentionné sur le rôle comme ayant 8 arpents sur p. 340 soit mentionné pour 16 arpents avec une évaluation de \$ 160.00 au lieu de \$ 80.00
- OK      9<sup>o</sup> Que Alphonse Jolin propriétaire de p. 340 soit entré sur le rôle pour 16 arpents avec évaluation de \$ 160.00 et que les noms de Ovila Rouleau & Philippe Ille non courus en soient retenus, n'y ayant plus d'intérêt

- OK 10<sup>e</sup> Que Mr Alphonse Bellefeuille qui a acheté de Mme  
mme Gareau sur p. 3 un emplacement de 80 x 193  
soit porté au rôle d'évaluation pour \$ 700. et que une  
diminution de \$ 40 soit attribué à Nemise Gar-  
eau sur sa terre -
- OK 11<sup>e</sup> Que Gédion Héroux qui a acheté de Sévère  
Gaille lot No: 299 soit mis au rôle à la place  
de ce dernier avec même évaluation.
- OK 12<sup>e</sup> Que la propriété de Henri Caugnan p.  
No: 46 soit évaluée à \$ 500. pour le terrain  
et \$ 2500. pour bâties
- OK 13<sup>e</sup> Que le terrain de Dam Hildebert Hudon  
No: 15-64 soit évalué à \$ 200. et les bâ-  
ties à \$ 2500. et mis au nom de Simon Lapinte-
- OK 14<sup>e</sup> Que le terrain de Théodore Pichot No: 14-15  
soit évalué à \$ 500. et les bâties \$ 3500.00
- OK 15<sup>e</sup> Que les deux lots de J. T. Joly Nos:  
15-72 et 15-73 soient évalués, chacun,  
à la somme de \$ 200. et que les bâties  
construites sur le lot No: 15-73 —  
soient évaluées à \$ 2000.00 -
- OK 16<sup>e</sup> Que les deux lots de Henri Duval Nos: 15-74  
et 15-75 soient évalués chacun à \$ 200.00  
et que les bâties construites sur le lot No: 15-74  
et 15-75 soient évaluées à \$ 1000.00
- OK 17<sup>e</sup> Que les lots Nos: 15-108 et 15-109 ap-  
partenant à R. Belanger soient évalués à  
\$ 200. chacun et les bâties construites sur  
le lot No: 15-109 évaluées à \$ 1500.00
- OK 18<sup>e</sup> Que tous les lots de la subdivision No 15, à  
savoir les lots Nos: 15-1 à 114 soit  
évidemment actuellement portés au rôle d'é-  
valuation soient évalués à \$ 200. au lieu  
de \$ 150.00; sauf les ruelles -
- OK 19<sup>e</sup> Que tous les lots de subdivision No 15,  
à savoir les lots Nos: 15-115 soit à  
204 soit, sauf les numéros des ruelles,  
soient portés au rôle d'évaluation avec  
une évaluation de \$ 200. chacun et  
entres au nom de Jos. St. Pierre  
à l'exception des lots suivants qui

ont été rendus par le dit Jos St-Pierre et qui seront inscrits sur le rôle d'évaluation, aux noms des propriétaires suivants :

A. Elzear Lannier, résidant à 2063 Royall : 15-125, 15-160, 15-161, 15-168, 15-169, 15-170

V ✓ B. Gabriel Gleau 15-162 (1959 Royale)

V ✓ C. Frédéric Boisvert 15-163

V ✓ D. Ls. Georges Potlier 15-164, 165

V ✓ E. Germain Massicotte 15-166 (77780-Chastot)

V ✓ F. Armand Lannier 15-167 (1957 Royale)

V ✓ G. Philiph Lôté = 15-173, 174, 191, 192

V ✓ H. Dame Roger Beland 15-176, 177

V ✓ I. Alblette Milot 15-178

V ✓ J. Yves Lannier 15-179, 180

V ✓ K. Jean Noël Abel 15-181 (22357<sup>e</sup> arr)

V ✓ L. Eugène Massicotte 15-182 (77781-Chastot)

V ✓ M. Bernadette Massicotte 15-183 (77782-Chastot)

V ✓ N. Alcide Fréchette 15-184, 185 (583 Bureau)

V ✓ O. Camille Despartine 15-186, 187 (581 Bureau)

V ✓ P. Johnny Dufour 15-189 à 190 (1063 Cartier)

V ✓ Q. Géobert L'adroit 15-195, 196, 197, 198 (115482 Olivier)

V ✓ R. Dubois Hardy 15-199, 200 et 201

V ✓ S. Nicholas Laperrière 15-202, 203, 204 (1392 Lavolette)

V ✓ T. Coopérative Patrie et Litmus 15-115 à 124 inclusivement ; 15-127 à 146 inclusivement et —

V ✓ U. 15-150 à 159 inclusivement.

E. C. M. Bell 15-188

Et qu'il soit enlevé à Jos. St-Pierre l'évaluation sur les lots ci-après qui ont été vendus par lui, savoir 15-33, 65, 83, 84, 85, 86, 87, 99, 100 et 101-

Et il est en outre proposé par Antonie Marchand secondé par Alphonse Pellerin que le morceau de terre subdivisé et cadastré par Arthur Lacoste et portant les numéros de subdivisions 17-15 à 17-48 inclusivement soit mis porté au rôle d'évaluation pour un montant de \$200. Chacun d'évaluation et entrés au nom du dit Arthur Lacoste, à l'exception des lots suivants qui ont été vendus par le dit Arthur Lacoste et qui seront —

riseront sur le rôle d'évaluation au nom des propriétaires suivants avec la même évaluation de \$ 200. chacun, savoir :

- A - M. Alfred Pellerin 17-16, 17
- B - M. J. Paul Ferschke 17-18
- C - Reginald Lambert 17-20, 21
- D - Bruno Léveillé 17-22
- E - Hervé Massé 17-48
- F - Hormidas Martin 17-47 et 1/2 46
- (530) G - Willie Thiffault 17-1/2 46 et 17-45
- H - Léopold Drolet 17-44

Qui en outre six (6) apects de terre socient enlevés du lot No p. 17 et qui un moins de \$ 480. soit enlevé de l'évaluation de la terre p. 17 appartenant à Arthur Lacerte.

Que Jos. St-Pierre fui a acheté de Antoine Gauthier les lots No: 15-2 et 3 soit entre'compté propriété pour ces deux lots à la place de ce dernier avec la même évaluation.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Jules Montour, maire  
J. H. Lemire, Secrétaire

6 Août 1948 Assemblée régulière des Membres du Conseil Municipal de la paroissi des Trois-Rivières, tenu le Six Août, mille neuf cent quarante-cinq, au plus haut et plus ordinaire de ses sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents : M. Jules Montour, Maire, et M. M. les Conseillers Léonard Dugré, François Charette, Antoine Marchand, Augustin Bellemare et J. Edmond Courby.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Il a été proposé par Léonard Dugré et secondé par Antoine Marchand que les comités suivants qui viennent d'être

soumis à ce conseil soient payés, savoir :

Jean Deschélians = \$ 3.90<sup>n</sup>

Le Nouvelles Dte = 10.00<sup>n</sup>

Lucien Cormier = 26.85<sup>n</sup>

J. A. Villeneuve = 48.40<sup>n</sup> pour transaction

Adopté

Proposé par M. Auguste Belliveau secondé par Conrad Dugré que le rôle d'évaluation soit homologué avec les amendements, modifications, changements résolus et adoptés aux assemblées du 18 Juin 1945 et 3 Juillet.

\* de Adelard Rock p. 147 au e-  
daslie J.M.  
J.P.B.

et avec en outre l'annexe suivant  
à savoir : Due Henri Bureau qui a acheté  
un terrain de 100 x 125 pieds soit porté  
au rôle pour 1/3 d'aspects avec une évaluation  
de \$100. Pour le terrain et \$150 pour la baisse des-  
sus constaté.

(Un revoi fin,

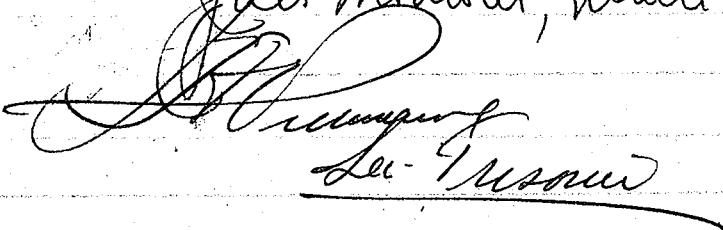
Adopté.

Proposé par M. Conrad Dugré secondé par Antonin Marchand que M. Louis Lefrançais Dupras, résidant sur le chemin des Gorges soit nommé surveillant, aux fins de faire toutes les procédures nécessaires pour dresser un nouveau procès-verbal, relativement à l'entretien du chemin d'eau sur le chemin des Gorges.

Adopté

Proposé par François Charette, secondé par Auguste Belliveau que le Secrétaire-Trésorier écrive au Patronage St Charles et l'avise que Roger Nubé qui était à la charge de la Municipalité de la paroisse des Trois Rivières, n'appartient plus à celle paroisse pour l'assistance publique. Le présent procès-verbal est pris comme adopté.

M. Moreau, maire

  
Mr. Moreau, maire  
Le 1er Novembre

Je Louis Alphonse Dufresne, chemin des Forges  
ayant été nommé surveillant aux fins de dresser  
un nouveau procès-verbal relativement à l'entretien du  
chemin des Forges en hiver, jure que je renoncerai  
les devoirs de cette charge au meilleur de ma con-  
naissance et capacité. Ainsi dieu me soit en  
aide.

Louis Alphonse Dufresne

Assentement donné moi à  
3 heures, le 25 août 1945

J. Bellemare M.C?

30 août 1945

Assemblée spéciale des membres du Conseil mun-  
icipal de la paroisse des Trois Rivières, tenu le treu-  
tenu jour du mois d'août, mil neuf cent quarante cinq, au  
lieu ordinaire de ses sessions, à huis clos du fait  
à la demande du Maire, tel qu'il appert à l'original de  
l'avis de convocation de la dite assemblée procédé pré-  
sentement, et qui a été signifié à tous les conseil-  
lors par le Secrétaire Trésorier, le 27 Août 1945, de  
la manière indiquée dans procès-verbal de signi-  
fication inscrit au bas de ce avis de convocation,  
suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle  
sont présents : tous le conseil au complet M. le Maire  
Jules Montrouz et MM les conseillers Comard  
Dugré, François Charette, Antonius Marchand,  
J. Edmund Proulx, Auguste Bellemare et  
Alphonse Tellier -

Le procès verbal de la dernière assemblée est lu  
et adopté -

Les membres du Conseil ayant pris connaissance de  
la lettre de M. Jules Lemire, Louis Marois et Léonard  
plan descriptif re cours d'eau du deuxième rang qui l'accompagne ;  
il a été proposé par Comard Dugré, secondé par François Charette  
que le Secrétaire Trésorier, réponde à cette lettre et avise M.  
Lemire que les travaux dont il est fait mention dans  
le dit avis seront exécutés cette année, et ce, dès que  
les formalités auront été remplies -

Adopté  
Jules Montrouz, Maire  
J. Bellemare Sec.-Trésorier

le 29/9/1945

Assemblée régulière des membres du Conseil munici-  
pal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le qua-  
tre Septembre 1945, aux lieux et heures ordinaires de  
ses sessions, suivant les formalités prescrites par la  
Loi et à laquelle sont présents: M. Jules Montour,  
Maire, et M. M. les Conseillers  
François Charette, J. Edmund Trudel & Auguste  
Bellemaire

Le procès-verbal de la dernière assemblée est  
lu et adopté.

Proposé par M. Auguste Bellemaire, secondé par  
M. J. Edmund Trudel que le Secrétaire-Tresorier écrive  
à M. Gérard Bolduc, qui à la séance du 5 mai  
1945, a été nommé Inspecteur de l'or, aux fins d'  
se faire assumer comme tel, et ensuite de pro-  
céder le plus tôt possible à la visite du Chemin de fer  
du 4<sup>e</sup> rang pour lequel il a été nommé Inspecteur,  
de localité qui est responsable d'un coupé pro-  
posé par un M. Chagnon de \$6.00; et s'il y  
a lieu de faire refaire le chemin et faire  
des déviations.

Adopté.

Proposé par M. Auguste Bellemaire secondé  
par M. François Charette que les comptes sui-  
vants soient payés -

J.A. Villeneuve, compte liste juillet =	\$ 11.40
J.A. Villeneuve pour symphonie avec -	5.00
Les Chagnons (pour bris de valise)	6.00

Adopté

Proposé par François Charette, secondé par Edmund  
Broulx, que le conseil achète de M. Joseph St-Pierre,  
commercant, domicilié aux Trois-Rivières, toutes les reas  
étant les subdivisions du lot numéro quinze au ca-  
strier officiel de la paroisse des Trois-Rivières telles  
qui indiquées dans la description que M. St-Pierre do-  
vrà fournir, avec droit aux améliorations apportées par  
ce dernier, sous la condition que M. St-Pierre merchan-  
tage pas la partie du lot n° 15 et de ses subdivi-  
sions enregistrées au bureau du cadastre au Mi-  
nistère des Terres et Forêts du Québec, et poser le  
prix de mille dollars à somme stipulé cent dollars

à être payés comptant, et le solde à être reçue, sans intérêt, en neuf versements annuels, égaux et consécutifs de cent dollars chacun, le premier versement échéant dans un an à compter de la date de l'acte de vente qui sera préparé par M<sup>e</sup> Paul Villeneuve, notaire aux Trois-Rivières, et que M<sup>e</sup> Jules Montoyer, maire de la dite paroisse, soit autorisé à signer cet acte de vente.

*Adopté.*

Proposé par M<sup>e</sup> François Clarette, secondé par M<sup>e</sup> Auguste Bellavance que la nomination de M<sup>e</sup> Louis-Alphonse Dufresne, faite à l'assemblée en date du 6 août 1945, comme secrétaire adjoint aux fins de faire certaines procédures relatives au procès-verbal des chemins des Gorges soit rescindée.

*Adopté.*

Le conseiller J. Edmond Brouly donne avis de motion qu'il demandera, à la prochaine séance du conseil, l'adoption d'un règlement aux fins de déterminer le mode d'entretien durant la saison d'hiver de la route qui conduit des limites de la Côte des Trois-Rivières au Township St-Maurice.

Le conseiller Auguste Bellavance donne avis de motion qu'il demandera, à la prochaine séance du conseil, l'adoption d'un règlement pour pouvoir au creusage des cours d'eau des 2<sup>e</sup> rang et 3<sup>e</sup> rang à qui incomberont les frais des travaux.

Le conseiller J. Edmond Brouly donne avis de motion qu'il demandera, à la prochaine séance du conseil, l'adoption d'un règlement aménageant un règlement passé le 5 avril 1943 relative à l'entretien des chemins St-Louis et Bergevin durant la saison d'hiver.

Le présent procès-verbal est ~~lorsqu'il n'est pas signé~~  
*Jules Montoyer, Maire*  
*G. Tremblay*  
*Sec-Tresorier*

Les soussigné, Gérard Bolduc, nommé inspecteur de la voirie pour la route et le chemin de front des 2<sup>e</sup> rang, jure que je remplirai fidèlement cette charge au mieux de mes connaissances.

sante et suivant la loi. Ainsi Dieu nous soit en aide!

Gérard Golduc

Gouvernement devant moi,  
de la paroisse des Trois-Rivières,  
le 1<sup>er</sup> octobre 1945.

J. H. Beaupré  
Secrétaire Trésorier

1<sup>er</sup> oct. 1945

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le premier octobre mil neuf cent quarante-cinq, aux lieux et heures ordinaires de ses sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Jules Montoyer et MM. Les Conseillers Auguste Bellémare, J. Edmond Proulx, François Charette, Conrad Dugré et Alphonse Pellerin.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Proposé par François Charette, secondé par J. Edmond Proulx que le conseil de cette municipalité donne son assentiment et son appui à l'entretien du chemin d'hiver à partir des limites de la cité des Trois-Rivières à aller aux limites de la paroisse des Trois-Rivières, sur le chemin des Forges.

Adopté

Proposé par J. Edmond Proulx, secondé par Auguste Bellémare que Monsieur le maire, Jules Montoyer, et M. Conrad Dugré soient autorisés à se rendre à Québec pour rencontrer l'Honorable Maurice Duplessis, député des Trois-Rivières, aux fins de faire exécuter au plus tôt les travaux dans le cours d'eau Allard et Panneton et dans le cours d'eau Sacré.

Adopté

Proposé par J. Edmond Proulx, secondé par Auguste Bellémare que le conseil de cette municipalité seconde le conseil des comtés dans le but de l'érection d'un comté d'agriculture à Yamachiche.

Adopté

1<sup>er</sup> octobre 1945  
J. H. Beaupré  
Secrétaire Trésorier

Proposé par Conrad Degré, secondé par François Charette que le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire le compte pour tra-vaux d'épannage des déblais éjectés dans le cours d'eau de la barrière, dû par quatre propriétaires de la barrière, au montant de \$52.50 et payable à la Corporation municipale de Comté de St-Maurice.

*Adopté*

Proposé par François Charette, secondé par Alphonse Pellerin que les comptes suivants soient payés:

Lucien Raymond	\$35.80
Dr. Auguste Marcotte	\$ 6.75
Lucien Raymond	\$ 4.00
Raoul Dubé	\$128.70

*Adopté*

Proposé par Conrad Degré, secondé par Auguste Bellémare que M. Amédée Lavaudre soit nommé surintendant aux fins de dresser un procès-verbal relativement aux occupations des rues vendues par l'as. St-Pierre à la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières et faire toutes les procédures y relatives.

*Adopté*

Proposé par Conrad Degré, secondé par Auguste Bellémare que le taux de la taxe foncière pour l'année 1946 soit fixé à vingt-cinq cents dans le cent dollar, et que l'intérêt au taux de 5% l'an soit chargé sur les taxes de 1946 à compter du 1<sup>er</sup> février 1946.

*Adopté*

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Auguste Bellémare que Rodolphe Doucet soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le cordon des 3<sup>e</sup> rang.

*Adopté*

Le conseiller Auguste Bellémare donne de nouveau avis de motion qu'il demandera à la prochaine séance du conseil, l'adoption d'un règlement pour pouvoir au brevetage du cours d'eau du 2<sup>e</sup> rang

et établir à qui incomberont les frais de ces travaux.

Le conseiller J. Edmond Prostby donne avis de motion qu'il demandera, à la prochaine réassemblée du conseil, l'adoption d'un nouveau règlement relativement à l'entretien des chemins St. Marguerite durant la saison d'hiver.

Proposé par Conrad Degré, secondé par J. Edmond Prostby que le secrétaire-trésorier soit autorisé à verser à l'abbé Boisjoly de l'Asphalte St-Dominique aux fins de l'aviser que les enfants d'Edouard Raymond, au nombre de cinq, ne seront plus à la charge de cette municipalité.  
*Adopté.*

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

### = Règlement No 1 =

Afin faire déterminer le mode d'entretien durant la saison d'hiver de la route qui conduit des limites de la Cité des Trois-Rivières au Township St. Maurice -

Attendu que le procès verbal du 19 Juillet, 1960, réglant l'ouverture de la route qui conduit de la Cité de la Cité des Trois-Rivières au Township St. Maurice a décrété les travaux d'entretien de la dite route par contribution personnelle de chaque contribuable y intéressé.

Attendu que ce mode de contribution ne répond plus aux exigences de la loi.

Attendu qu'il est d'intérêt public que ces travaux d'entretien, principalement durant la saison d'hiver, se fassent d'une manière uniforme pour l'accommodation du public voyageur.

Attendu que la demande faite par les contribuables intéressés dans une requête déposée au bureau de cette municipalité le 30 Août 1945-

Attendu l'avis de motion du Conseiller

J. Edmond Pouly, donné à la Séance du 4 Septembre,  
1945 -

Il est, en conséquence ordonné et statué par Règlement  
du Conseil, comme suit :

Que de ce jour à l'avenir tous les travaux d'en-  
tretien de la route qui conduis des limites de la Côte  
des Trois Rivages au Township St. Maurice seront  
faits, suivant les exigences du Code Municipal, des  
procès-verbaux et règlements en force en cette munici-  
cipalité de la manière suivante.

A la séance du mois de Novembre les dits travaux  
d'entretien seront vendus à l'entreprise au moyen d'une  
vente publique au rabais et seront adjugés au moins  
offrant et dernier enchérisseur offrant les garanties suf-  
fisantes.

La dite vente sera effectuée par le Conseil ayant pu-  
rification sur la dite route après qu'un avis public  
aura été donné du jour et de l'heure de la dite  
vente. Qui à défaut par le Conseil de ce faire ou en son  
absence ou sur ordre de ce dernier, le Secrétaire-Trésorier  
sera investi des mêmes pouvoirs.

Que le coût des dits travaux d'entretien avec et  
y compris tous les frais et déboursés que pourrait  
occasionner la vente de même que le coût de tous travaux  
spéciaux qui auraient pu être faits relativement à  
l'entretien de la dite route durant la saison d'hiver  
précédant la vente avec en plus tous frais légaux  
prévis par le Code Municipal seront reconnus au  
moyen d'une répartition spéciale dont le coût aura  
été préalablement fixé et basé par le Conseil des  
comptables intéressés ci-après désignés, savoir :

Tous les propriétaires, locataires ou occupants  
des immeubles connus et désignés au  
Plan et livre de renvoi officiels de la pa-  
roisse des Trois-Rivières, sous les Nos.  
177 rive à 248 inclusivement et d'autre  
official de la paroisse des Trois-Rivières, telle repartition  
base sur l'évaluation des immeubles.

Proposé par le Conseiller François Brabant  
secondé par M. Conrad Dugré et unanimement

résolu que le Règlement No 1 aux fins de déterminer le mode d'entretien durant la saison d'hiver de la route qui concerne des limites de la tâche des Gros Rivieres au Township St. Maurice, soit adopté suivant sa forme et tenue -

*Adopté*

Le présent procès verbal est lu et adopté

Jules Montreuil, maire  
*J. J. Belliveau*  
 Sec.-Trés.

Assemblée régulière des membres du Conseil municipal de la paroisse des Gros Rivieres, tenue le samedi 1<sup>er</sup> d'Octobre, mil neuf cent quatre-vingt-cinq, aux lieux et heures ordinaires de ses sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents M. le Maire Jules Montreuil et M. M. les Conseillers Conrad Dugré, J. Edmond Groulx, François Charette & Auguste Belliveau

Le procès verbal de la dernière assemblée est lu et adopté,

Proposé par Conrad Dugré, secondé par J. Edmond Groulx que le Secrétaire-Trésorier écrive au Road Master du Pacificum Canadien et leur demande de bien vouloir nettoyer la "Calvotte" de l'Île Lacerte & aussi de nettoyer le fossé du côté Nord du chemin de Terre jusqu'au cours d'eau Oval-Bassineton, tel que spécifié dans le procès verbal;

*Adopté*

Proposé par M. Auguste Belliveau, secondé par M. François Charette que le Secrétaire-Trésorier écrive à l'Hon. Lamen Barre, ministre de l'Agriculture, pour lui rappeler que au sujet du cours d'eau Oval-Bassineton, les plans ont été préparés et le projet élaboré et qu'il ne manque que son autorisation pour procéder -

*Adopté*

Proposé par M. Aug Belliveau, secondé par

M. Conrad Dugré que le secrétaire fasse des recherches au Bureau d'enregistrement des Trois-Rivières, à savoir s'il reste encore des terrains faisant partie du N° 177 du cad. de la paroisse des Trois-Rivières, appartenant à la Municipalité  
Adopté

Le procès-verbal est adopté

Jules Montour, maire

*Jules Montour Jr.*

5 Nov 1945

Assemblée régulière des membres du Conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le cinquième jour de Novembre, mil neuf cent quarante-cinq, aux termes des heures ordinaires de ses sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents M. le Maire Jules Montour et M. M. les conseillers Conrad Dugré, J. Edmond Trouly, Antoine Marchand, François Charette et Auguste Bellemare et Alphonse Léveillé.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Proposé par François Charette secondé par Antoine Marchand que les comptes suivants soient payés:

J. C. Malone & Co.	\$31.75
Arthur Lévesque	3.25
Adolphe Biron	39.60
Gérard Bolduc	28.80
J. Lamontagne	24.50
Paul Villeneuve	24.95

Adopté

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Conrad Dugré que ce Conseil donne son consentement à ce que "The Bell Telephone Company of Canada construise et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 18 Octobre 1945 et les plans qui l'accompagnent et que l'Inspecteur surveille le travail pour le compte de la Municipalité".

Adopté

Proposé par Conrad Dugré; secondé par J. Edmond  
Proulx qu'une somme de Cinquante Dollars (\$50,00)  
soit payée à M. Jacques Dugré pour contribution  
à une patinoire, aux fins d'acquérir les remparts  
de cette patinoire qui doit être érigée dans le rang  
Ste-Marguerite.

*Adopté.*

Proposé par Conrad Dugré secondé par M.  
Auguste Bellemare; que la requête de M.  
Jacques Beloeil et autres demandant l'autorisation  
à ce conseil de se former en association  
sous le nom de "Le Club Hippique des  
Gros Rivières" soit approuvée conformément au  
chapitre 257 des Statuts réformés 1923, de la  
Province de Québec.

*Adopté.*

Proposé par M. Auguste Bellemare secondé  
par M. Conrad Dugré que M. Ernest Janier  
soit nommé surveillant pour faire observer le  
règlement adopté le 13 Juillet 1940 concernant à  
quelle distance de l'alignement du chemin des Forges  
et des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rangs, doivent être construits les  
édifices, ainsi que la hauteur, la solidité des ma-  
teriaux à employer dans les constructions des murs  
extérieurs de tous bâtiments et constructions dans la  
Municipalité des 3 Rivières, et à cette fin émettre  
des permis de construction, et ce au lieu et  
place de M. Raoul Boudreau monné le 3  
Novembre 1941 et qui est par la présente reso-  
lution démis de ses fonctions comme surveillant.

*Adopté.*

Proposé par M. Conrad Dugré secondé  
par M. François Charette que ce Conseil  
offre ses sincères sympathies à la fa-  
mille de M. Antoine Marchand de cette  
paroisse, par suite des décès survenus de  
Dame Louis Marchand, et qu'une Grand-  
Messe soit chantée à l'église de l'Assomption  
de Ste-Anne pour le repos de son âme.

*Adopté.*

Proposé par M. Alphonse Gellerin, secondé par M. Auguste Bellemare que M. Louis Tetuoff soit nommé inspecteur pour la route à Denvor et le corridor du troisième rang.

*Adopté*

Proposé par M. Auguste Bellemare secondé par M. Conrad Dugré qui une somme de cinquante Dollars soit payée à M. Jeffrey Godin, l'inspecteur du chemin du Petit Village, pour être employé à améliorer ce dis chemin.

*Adopté*

Proposé par M. Conrad Dugré, secondé par M. Edmund Pouly qu'une somme de Cent Cinquante Dollars (150.00) soit payée à M. l'Inspecteur Louis Tetuoff aux fins de faire compléter le gravelage de la route au 3<sup>rd</sup> rang.

*Adopté*

Proposé par M. J. Edmund Pouly secondé par M. Antonio Marchand que M. Paul Tellier, Notaire de Trois Rivières, soit nommé mandataire aux fins de faire sur place avec les intéressés les travaux à exécuter dans les rues vendues par Jos. St-Pierre à cette municipalité, étant des subdivisions des lots No 15 du cadastre officiel de la paroisse des Trois Rivières et tous autres travaux à être faits sur les subdivisions du dit lot No 15 et faire toutes ces procédures à cette fin.

*Adopté*

Proposé par Auguste Bellemare secondé par François Gariépy que le Secrétaire-Tresorier écrive à l'Hon. Maurice Duplessis, Premier Ministre, et l'informer, que pour l'entretien des chemins d'hiver de la Banlieue, des rues de la paroisse de Lachemere de Steenne, du rang St-Marguerite, du chemin des Forges, etc. il sera nécessaire et de grande utilité que le Gouvernement fourrisse un souffleur ou un gratte neige en fer, pour la saison d'hiver.

*Adopté*

Proposé par M. François Charette, secondé par M. Alphonse Tellier que les routes d'hiver soient vendues comme suit:

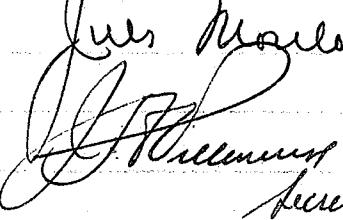
- ✓ 1<sup>o</sup> Route du premier rang vendue à M. Louis Charette pour \$125.00;
- ✓ 2<sup>o</sup> Route du deuxième rang ou route du Rockay vendue à M. Félix Raymond pour \$ 70.00;
- ✓ 3<sup>o</sup> Route du 3<sup>e</sup> rang ou route à Denoon est restée à la demande du conseil à M. Louis Petroff à la charge de la faire entretien en sa qualité d'inspecteur;
- ✓ 4<sup>o</sup> Cordon du 3<sup>e</sup> rang ou route à Denoon vendue à M. Bruno Gélinas pour \$ 90.00;
- ✓ 5<sup>o</sup> Route du 4<sup>e</sup> rang, ou route à Bureau vendue à M. Pierre Beaulieu pour \$100.00;
- 6<sup>o</sup> Route du boulot vendue à Achille Routhier pour \$150.00;
- ✓ 7<sup>o</sup> Route du Lévisie vendue à Marcel Bourassa pour \$114.00;
- 8<sup>o</sup> Route du petit village vendue à M. Charles Bolduc pour \$30.00

Adopté

Proposé par J.-Edmond Trulphy secondé par M. Conrad Dugré qui à l'avenir le conseil tiendra ses sessions à une heure et demi de l'après-midi

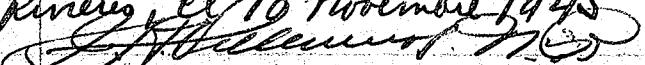
Adopté

Le procès-verbal est adopté:

Jules Moreau, maire  
  
Secrétaire-Tresorier

Je, Louis Petroff, cultivateur, de la paroisse de St-Michel des Forges, ayant été nommé inspecteur pour la route à Denoon et le cordon du troisième rang, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me voit en aide assurément devant moi aux témoins ci-dessous, le 10 novembre 1905.

Louis Petroff



3 Dec. 1945

Assemblée régulière des Membres du Conseil Municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le troisième jour de Décembre, mil neuf cent quarante-cinq au lieu ordinaire de ses sessions et à une heure et demie P.M., suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents : Mr le Maire Jules Montauz et M.M. les Conseillers Conrad Clugie, Auguste Bellemare, Antoine Marchand, Edmond Pouliot et Alphonse Pellerin. —

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Considérant que la ville des Trois-Rivières est un centre commercial et un marché agricole important pour les cultivateurs des environs. —

Considérant que toutes les routes des environs convergent vers Trois-Rivières, ce qui occasionne un trafic considérable;

Considérant que le moyen actuel de traverser le fleuve est un retardement et un inconvénient causant des ennuis au commerce et au public voyageur.

Considérant que la construction d'un pont faciliterait les communications entre les deux rives, et la plus rapidement de l'ouvrage et de ce fait préviendrait le chômage dans la région;

Considérant que ces dépenses seraient un bon placement pour le pays et très appréciable du public.

Il est proposé par : M. Conrad Clugie.

Seconde par : M. Auguste Bellemare

Que demande soit faite au Gouvernement fédéral de construire un pont convenable entre Trois-Rivières et Ste-Angèle de Laval le plus tôt possible.

Que copie de cette résolution soit envoyée au Gouvernement fédéral et au Premier Ministre du Canada.

Adopté.

Proposé par M. Auguste Bellemare Seconde par M. Alphonse Pellerin;

1<sup>o</sup> Que le compte de Horace St. Cyr au montant de \$ 13.50 soit payé;

2<sup>o</sup> Que la résolution en date en date du 5 Novembre 1945 accordant une somme de \$ 150.00 à Louis Petrucci aux fins de compléter le gravage de la route du 3<sup>e</sup> rang soit amendée quant au montant de manière à payer à ce

dernier une somme de \$ 170.15 suivant son  
compte produit au lieu de \$ 150.00 mais ce  
dit montant de \$ 170.15 ne devait lui être  
payé que dans le cours du mois de Janvier 1946;

Adopté.

3<sup>e</sup> Que'il soit payé à J.A. Tellier, Secré-  
taire Trésorier une somme de \$ 5.00 pour papier  
et autres fournitures dépensées par lui jusqu'à  
date et une autre somme de \$ 5.00 pour  
achat de timbres postes.

4<sup>e</sup> Que le compte des Ministères de la Santé  
et du Bien-Etre, au montant de \$ 895.90 soit payé  
dans le cours de Janvier, 1946;

Adopté.

Le Secrétaire-Trésorier soumet au Conseil un  
état des immobiliers situés en la paroisse des  
Gros-Rivières et devant être vendus pour arrengages de  
taxes municipales et scolaires dus depuis l'année  
1942, et il est proposé par M. Gouard du p'tit secondé  
par Auguste Bellemare, que cet état soit approuvé et  
que les immobiliers mentionnés en celetui soient vendus  
par le Conseil de Comté, à moins que les propriétaires d'i-  
ceux ne payent les arrengages de taxes municipales  
et scolaires dus pour l'année 1942, dans les  
quinze jours de l'avis enregistré qui'ils recevront  
à cet effet.

Adopté.

Proposé par Mr. Amédée Marchand secondé par  
Edouard Pouliot que les changements et corrections  
suivants soient faits —

1<sup>e</sup> Que Paul Fortin qui a acquis p. 227 de Jules  
Fortin soit inscrit à la place de ce dernier;

2<sup>e</sup> Que Émile Provost qui a acquis p. 183  
de Les Paillons soit inscrit à la place de ce dernier;

3<sup>e</sup> Que Eugène Dubé qui a acquis p. 234 et p. 240  
de M<sup>r</sup> William Lefebvre soit inscrit à la place de  
celle dernière;

4<sup>e</sup> Que Adelard Houde qui a acquis de Ro-  
chard Mailhot p. 183 (50x100) soit  
inscrit à la place de ce dernier —

- 5<sup>e</sup> Que Adrien Gagnette qui a acquis de "La Coopérative Ste-Catherine de Senneterre les lots Nos: 15-150, 151, 152, soit inscrit à la place de cette dernière;
- 6<sup>e</sup> Que Arthur Boichard qui a acquis de la Coopérative Ste-Catherine de Senneterre le lot No: 15-153 soit inscrit à la place de cette dernière;
- 7<sup>e</sup> Que L. V. Trudel qui a acquis le lot No: 15-175 de Jos. St-Pierre soit inscrit à la place de ce dernier;
- 8<sup>e</sup> Que Dame Jules Lemay qui a acquis les lots Nos: 15-1 et 2 de Jos. St-Pierre, soit inscrite à la place de ce dernier;
- 9<sup>e</sup> Que Dame Melbay Dupuis qui a acquis les lots Nos: 15-45 et 15-46 de Gérard et Henriette Gagnon soit inscrite à la place de ces derniers;
- 10<sup>e</sup> Que la petite partie du No: p. 15 portée au nom de Jos. St-Pierre pour \$ 100. au rôle de Perception y soit enlevée, car elle n'apparaît pas sur le rôle d'évaluation;
- 11<sup>e</sup> Que Eugène Boutil qui a acquis p. 15 évalué à \$ 300. de Antoine Gauthier soit inscrit à la place de ce dernier;
- 12<sup>e</sup> Que le lot No: p. 17 porté au rôle de perception pour \$ 300. au compte de Jos. St-Pierre appartenant à Albert Foster, et qu'en conséquence il soit rayé au compte de Jos. St-Pierre.
- 13<sup>e</sup> Que le lot No P. 17 appartenant à Jos. St-Pierre et qui est porté au rôle d'évaluation au montant total de \$ 4900.- et au rôle de Perception au montant de \$ 7500.- soit corrigé à \$ 4900.- à ce dernier rôle.
- 14<sup>e</sup> Que Nomias Lacerte qui a acquis le lot No: 17-43 de Arthur Lacerte soit inscrit à la place de ce dernier;
- 15<sup>e</sup> Que Liguizard Taille, qui est entré au rôle d'évaluation pour p. 134 acheté de Claude Dufour le 15 Juillet 1942, et évalué à \$ 700. n'apparaît pas sur le rôle de perception et qu'il y soit porté pour le même montant;
- 16<sup>e</sup> Que M. Arthur Morin qui est entré sur le rôle d'évaluation pour \$ 700. dont \$ 200 pour terrain et \$ 500 bâties, et n'est entré au rôle de perception pour \$ 100., soit entré au rôle de perception pour \$ 700.

- 17<sup>e</sup> Que Leonidas Beaudoin qui est porté au rôle d'évaluation pour \$ 280. pour p. 72, et au rôle de perception pour \$ 980, soit entré au rôle de perception pour \$ 280.
- 18<sup>e</sup> Que M. Eugène Lambert, policier, 3 Rivières qui est entré pour p. 14-15 sur le rôle d'évaluation pour \$ 125.00 et n'apparaît pas sur le rôle de perception, y soit entré avec la même évaluation;
- 19<sup>e</sup> Que Henri Bouassa qui a acquis p. 103, p. 105, p. 118 et p. 118 de Xavier Guind, soit entré au rôle d'évaluation et au rôle de perception avec même évaluation;
- 20<sup>e</sup> Que M. Charles Émile Milette qui est entré sur le rôle d'évaluation pour \$ 480 pour p. 143 et sur le rôle de perception pour \$ 300. soit entré à ce dernier rôle à \$ 480.
- 21 Que M. Albertus Royer qui a acquis de M<sup>r</sup> Arthur Lefebvre p. 177 soit inscrit à la place de cette dernière;

*Adopté*

Proposé par M. Edmond Troulx seconde par M. Bruno Gellerin que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à signer au nom de cette Municipalité, un contrat avec la Compagnie de Construction Lavolette Ltée relativement à l'entretien par cette compagnie du chemin d'hiver sur une longueur d'environ 3 1/2 milles sur chemin Ste-Marguerite, au prix de \$ 250.00 mille, lequel montant sera payé sur réception de la subvention qui sera accordée par le Gouvernement Provincial à cette Municipalité; ce dis chemin devra être entretenu par l'entrepreneur suivant les exigences de l'Inspection de la Voie, l'entrepreneur devra en outre nettoyer toutes les entrées de routes donnant sur le dis chemin Ste-Marguerite-

*Adopté*

Proposé par M. Auguste Belliveau, secondé par M. Bruno Gellerin, que M. M. René Leclercq, Herron, Nobert & Cie soient de nouveau engagés pour faire l'édition des listes de cette municipalité.

*Adopté*

Proposé par M. Conrad Dugré, secondé par M. Auguste Bellemare que le Secrétaire-Tresorier écrive à l'Hon. Laurent Bure, Ministre de l'Agriculture et lui soumette :

- 1<sup>o</sup> Que il est nécessaire d'ajuster que les travaux dans les cours d'eau "Duvat-Paméton" et cours d'eau "Lacôte" soient exécutés le plus tôt possible au printemps.
- 2<sup>o</sup> Que ces travaux sont urgents, et qu'en dégagé les terres environnantes deviennent inondées indefiniment, et qu'il est impossible pour les cultivateurs de faire les semences au temps propice.
- 3<sup>o</sup> Que ce Conseil prie l'Honorable Ministre de l'Agriculture de bien vouloir lui indiquer, s'il y a lieu, les procédures à suivre pour l'exécution rapide de ces travaux;
- 4<sup>o</sup> Que copie de la présente résolution soit envoyée à l'Hon. Premier Ministre, depuis de Trois-Rivières.

*Adopté*

Je, soussigné, Donat Marchand, ayant été nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin des Forges, à la date du 5 Mars, 1945, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide.

*Donat Marchand*

Assentué devant moi à Trois-Rivières le 29 Janvier 1946

*J. P. Lebel*  
*sec-Tresorier*

*Antonio Marchand*  
Président

*J. P. Lebel*  
*sec-Tresorier*

4 Fév-1946

Assemblée régulière des membres du Conseil Municipal de la paroisse des Trois Rivières, tenu le quatrième jour du mois de Février, mil neuf cent quarante six au lieu ordinaire de ses sessions, à une heure et demie p. m., suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle sont présents : M. M. les Conseillers Conrad Clugé, Antoine Marchand, J. Edmond Trudel, Alphonse Tellierin et Auguste Bellemare.

Par l'absence de M. le Maire Jules Montaut, il est proposé par M. François Charette, secondé par M. J. Edmond Pouly que le Conseiller M. Antoine Marchand soit nommé Président de l'Assemblée.

Adopté

Le procès verbal de la dernière assemblée est ensuite lu et adopté.

Proposé par J. Edmond Pouly, secondé par M. François Charette que le compte de la Corporation Municipale du Conseil du Comté soit  $3\frac{1}{2}$  % sur \$ 1,442,094 formant \$ 504.73 soit payé ;

Adopté

Proposé par François Charette secondé par J. Edmond Pouly que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à faire les recherches et démarches nécessaires auj. finis de renseigner le Conseil sur lot No 119 et partie 118 vendus à Léonard Guindé à sa suite d'une vente pour taxes contre closité Forest, et ce jour faire suivre à une lettre du Notaire Alphonse L'Archevêque datée du 30 Janvier 1946 et faire rapport à la prochaine séance du Conseil.

Adopté

Proposé par M. Conrad Clugé secondé par M. Alphonse Tellierin. Que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 14 Janvier 1946 et les plans qui l'accompagnent et que M. Marcel Bouchard, maire le travail pour le compte de la Municipalité.

Adopté

Proposé par M. Conrad Clugé secondé par M. Alphonse Pellerin que le Secrétaire-Trésorier de la Corporation Municipale du Comté de St-Maurice soit autorisé à adjuger à la Corporation de la paroisse des Trois-Rivières, les immeubles situés dans la paroisse des Trois-Rivières, devant être vendus au mois de mars prochain, pour arrearages de taxes, et sur lesquels il n'y aurait pas d'encherisseur —

*Adopté*

Proposé par M. Auguste Bedelmar secondé par M. François Charette qui une somme de Cinquante Dollars (\$50.00) soit payée à M. Joseph Laroche pour aider à l'entretien de l'Avenue du Boulevard des Dominicains —

*Adopté*

Proposé par Conrad Clugé secondé par M. J.-Edmond Provost qui remise soit faite à celui qui ont payé à la Municipalité l'épanage des déblais du cours d'eau Rte du Lac & Par. Trois-Rivières et dont les noms & montants suivent :

M. Albert Guind	= \$ 3.00
M. Emile Lévesque	= \$ 2.25
M. Alexandre Rouette	= \$ 4.50
J. G. Vellenwe	= 5.00

*Adopté*

Proposé par M. François Charette secondé par J.-Edmond Provost que M. Hervé Mathieu soit nommé surveillant pour faire observer le règlement adopté le 13 Juin 1940 concernant à quelle distance de l'alignement des chemins des hoges et des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rangs, doivent être construits les édifices, ainsi que la hauteur, la solidité des matériaux à employer dans la construction des murs extérieurs de tous bâtiments et constructions, et à cette fin émettre des permis de construction, et ce au lieu et place de M. Ernest Jauvin nommé à la fin d'octobre 1945, dont la nomination est recommandée par la présente résolution —

*Adopté*

Proposé par M. Conrad Clugé secondé par M. J.-Edmond Provost que étant donné le coût excessif de l'entretien du chemin à prior du rang de l'appartement, une octroi supplémentaire de \$ 200.00 soit accordé par le Gouvernement pour l'entretien en cours ordinaire de l'actuel ordinaire

de ce chemin  
(un renvoi bon)

Adopté

Proposé par M. Conrad Dugré, secondé par M.  
Edmund Trudel, que pour faire suite à une requête  
déjà faite et signée par tous les résidents du rang  
Ste-Marguerite, à l'effet qu'un service d'autobus  
serait d'une très grande utilité et est indispensable  
et conséquemment que demande soit faite au Ministre  
de la Voie et aux fins de réparer et élargir  
ce chemin Ste-Marguerite qui est dans un état  
déplorable, afin qu'ensuite l'on puisse plus  
facilement bénéficier d'un service d'autobus; que  
copie de la présente résolution soit envoyée au  
Ministre de la Voie et au Premier Ministre ainsi  
qu'à M. M. Barrié & Fils, propriétaires d'autobus.

(deux mots rayés) Un

Adopté

Proposé par M. Lefebvre Pellerin, secondé par  
M. Conrad Dugré, étant donné le gravelage  
préliminaire fait à la route à Denoncourt du 3<sup>e</sup>  
rang par cette municipalité, que le Ministre  
de la Voie prenne à sa charge maintenant  
le gravelage définitif de cette route et l'en-  
trempe à l'avenir; et que copie de la présente  
résolution soit envoyée à Ministre de la Voie  
et à l'Hon. Premier ministre.

Adopté

Le Conseiller M. François Charette donne  
avis de motion qu'il demandera à la prochaine sé-  
ance du conseil, l'adoption d'un règlement aux  
fins d'établir dans cette municipalité, deux  
bureaux de rotation comme le veut l'art 266  
du code municipal.

Adopté

Le Conseiller Auguste Bellemare donne  
avis de motion qu'à la prochaine séance  
du conseil, il demandera l'adoption d'un  
règlement aux fins de déterminer et d'établir  
le mode de paiement du coût de l'entretien des  
rues de la subdivision No 15 du cadastre de la paroisse  
des Trois-Rivières, et dans quelle proportion la mun-  
icipalité et les contribuables contribuent sur ces

réparation  
chemin Ste-Marguerite  
et Autobus

Gravelage de  
finis de la  
route Denoncourt

Avis de mo-  
tion re bureau  
de rotation

mes devront payer pour leur entretien.  
Adopté

Antonio Marchand

President

J. P. Blouin

Je soussigne, Hermile Malton, nommé Secrétaire pour faire observer le règlement adopté le 13 Juillet 1940, faire que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et capacité,  
Ainsi Dieu me soit en aide -

Hermile Malton

Assemblée devant moi aux  
Trois-Rivières, le 2 Mars 1946

J. P. Blouin  
Secrétaire

4 Mars 1946

Assemblée régulière des membres du Conseil de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le quatrième jour du mois de mars, mil neuf cent quarante six, au lieu et heure ordinaire de ses sessions, à une heure et demie P.M., suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle sont présents : MM. les conseillers Antonio Marchand, Conrad Auger, J. Edmund Goulet, Auguste Belliveau et François Charette -

Un l'absence de M. le Maire Jules Montauz, il est proposé par M. Auguste Belliveau, secondé par M. François Charette que M. Antonio Marchand soit nommé Président de l'assemblée -

Adopté

Le procès-verbal de la dernière assemblée est ensuite lu et adopté -

Proposé par M. Auguste Belliveau, secondé par M. François Charette que le Compte de M. Geo. Emile Drouin au montant de \$ 13.72 lui soit payé et que le Conseil reclame ce même compte de M. L. O. Trudel, l'entrepreneur du Chemin d'hiver Ste-Marguerite

Adopté

timbres

Proposé par M. François Charette secondé par Auguste Belliveau, que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à acheter des timbres pour Cinq Dollars

Adopté

les membres

J. M.  
J. M.

Proposé par M. Conrad Dugé secondé par M. J. Edmond Proulx que le Conseil, ont appris avec regret le décès de Adolphe Montour, fils de Son Honour le Maire Jules Montour, et qui échappa ce dernier ainsi qu'à tous les membres de sa famille nécessaires sympathiques, et qui ils autorisent le Secrétaire Trésorier à payer une grande messe pour le repos de son âme

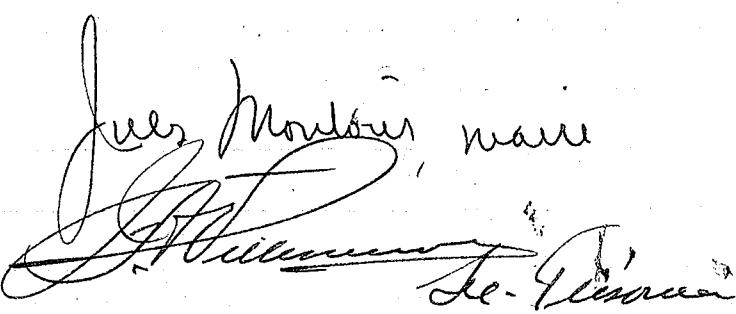
Adopté

Proposé par M. Conrad Dugé, secondé par M. François Charette que le Secrétaire Trésorier fasse les recherches au Bureau d'enregistrement pour savoir si la corporation de la paroisse des Trois Rivières est propriétaire d'une partie du lot 77 du cadastre officiel de la paroisse des Trois Rivières

Adopté

Le Conseiller M. François Charette donne de nouveau avis de motion, qu'il demandera à la prochaine séance du Conseil, l'adoption d'un règlement aux fins d'établir dans cette municipalité, trois bureaux de rotation comme le veut l'art. 266 du code municipal

Le Conseiller Auguste Belliveau donne de nouveau avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil, il demandera l'adoption d'un règlement aux fins de déterminer & d'établir le mode de paiement des cotés d'entretien des rues se trouvant sur la subdivision du lot N° 15 du cadastre de la paroisse des Trois Rivières

Jules Montour, maire  
  
 J. Belliveau, secrétaire

Avril 1946

Assemblée régulière des Membres du Conseil de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le premier jour du mois d'Avril, mil neuf cent quarante-six, aux lieux et heure où duraient les sessions, à une heure et demie p.m. suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Jules Montour et MM. les conseillers: Conrad Dugré, Antonio Marchand, J. Edmond Trouby et Auguste Bellemare et Alphonse Tellier.

Le procès verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Proposé par M. Auguste Bellemare, secondé par M. Conrad Dugré que les comptes suivants soient payés:

1 <sup>o</sup> René Leboeuf, Ferme, Nobus Y blé =	\$ 75.00	Audition
2 <sup>o</sup> Corp. Comté St Maurice =	2.89	traversée à niveau

Adopté.

Proposé par J. Edmond Trouby secondé par Antonio Marchand, que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 13 Mars 1946 et les plans qui l'accompagnent et que M. Fernand Mathieu surveille le travail pour le compte de la Municipalité -

Adopté.

Proposé par M. Conrad Dugré secondé par M. Auguste Bellemare que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Co of Canada construise et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 22 mars 1946 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Walter Dupont surveille le travail pour le compte de la Municipalité

Adopté.

Proposé par Aug. Bellemare secondé par Conrad Dugré que les comptes suivants soient payés:

Corp. mun. Co St Maurice	\$ 2.89	traversée à niveau
René Leboeuf & Ferme Y blé	75.00	audition divers

Adopté.

Bell Telephone

+

Bell Telephone  
+ sauf pour le

+

+ tavan d'agencement

comptes:

1<sup>o</sup> corp. mun. Co St Maurice

Inspecteur route  
du Calvaire

Réparation route  
du Calvaire

Acheter documen-  
tation d'élections

Lettre aux pro-  
prietaires d'a-  
guarde de la  
Baulieu

avis de mardi

Finir que de  
tous leurs  
d'ameliorations  
presentes être  
faites dans  
les

Proposé par M. Auguste Bellemare secondé par M. Antonius Maechand que M. Léo Bellemare de la Baulieu soit nommé Inspecteur de voirie pour la route du Calvaire en remplacement de M. Eddy Auger dont la nomination est rescindée par la présente résolution

Adopté

Proposé par M. Auguste Bellemare secondé par M. Antonius Maechand que M. Léo Bellemare, Inspecteur de Voirie soit autorisé à faire reparer la clôture qui appartient à la Municipalité le long de la route du Calvaire depuis le Chemin de l'Er au rang de la Baulieu

Adopté

Proposé par M. Conrad Dugé secondé par J. Edmund Groulx que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à acheter au nom de la Municipalité, toute la documentation nécessaire pour trois bureaux de votation en vue des élections municipales futures.

Adopté

Proposé par J. Edmund Groulx secondé par M. Antonius Maechand que le Secrétaire-Trésorier envoie à M. Orme Lavasseur, le Secrétaire et représentant des Propriétaires de l'Aqueduc de la Baulieu aux fins d'offrir à ces derniers et de leur demander de fournir l'eau aux résidents de la paroisse Ste Catherine de Bienville, et à cette fin d'autoriser leur pouvoir d'eau en connectant leurs tuyaux avec ceux de la ville des Trois-Rivières qui est près à fournir l'eau moyennant com-pensation raisonnable

Adopté

Le Conseiller Auguste Bellemare donne de nouveau avis de motion qui à la prochaine séance du Conseil, soit le 15 Avril prochain à 8 hrs p. m., il demandera l'adoption d'un règlement afin de déterminer et d'établir le mode de paiement du coût de réparation des rues, de leur entretien en hiver comme en été se trouvant sur la subdivision No 15 et sur toute autre subdivision future de lots, dans la paroisse des Trois-Rivières.

Proposé par M. Auguste Bellemare secondé par M. Antonio Marchand qui a l'heure les séances du Conseil se tiennent au même endroit, à huis fermes p.m. et que si l'heure est avancée, elles se tiennent à huis fermes p.m. heure avancée -

*Adopté.*

Cours d'eau  
Uoval-Panneau  
& Lacerte

Proposé par M. J. Edmund Pouley secondé par M. Conrad Dugré et adopté unanimement que ce Conseil, sur l'instance et menace de procédures judiciaires des contribuables intéressés, obtiennent de l'Office du drainage la levée de l'interdiction déjà imposé par cet Office, et la permission de procéder sans délai à l'exécution des travaux urgents dans les cours d'eau "Uoval-Panneau" et cours d'eau "Lacerte"; soit que la Municipalité fasse exécuter ces travaux à la pelle par main d'homme ou pelle mécanique, et que pour aider la Municipalité à payer le coût de ces travaux le Gouvernement lui accorde une subvention; et qu'il copie de la présente résolution soit envoyée à l'Hon. Premier Ministre et à l'Office du drainage -

*Adopté.*

Proposé par M. Antonio Marchand, secondé par M. Conrad Dugré; que les mutations suivantes soient entières aux roles d'évaluation et de Perçage -

- A enlever*
- ✓ 1<sup>e</sup> Joseph Dufresne à Alfred Lampron Nos: 317 et 317 (471)
  - ✓ 2<sup>e</sup> Antonio Anger à Léonard Blais: 15-106, 15-107
  - ✓ 3<sup>e</sup> Jos St Pierre à Jos St Pierre & Ach. Guimond p. 258
  - ✓ 4- Jos St Pierre à G<sup>e</sup> Geraldine Dubord Fourrier No: 15-40
  - ✓ 5<sup>e</sup> Antonio Chamberland à U<sup>e</sup> Antonio Chamberland No: 141
  - ✓ 6<sup>e</sup> Marcel Dupont à Antonio Tsakian No: 196
  - ✓ 7<sup>e</sup> Paul Bourassa à Emile Bourassa fils & Adam 15-26
  - ✓ 8<sup>e</sup> Joseph Pellerin à O<sup>e</sup> William St Louis p. 177
  - ✓ 9<sup>e</sup> Fernande Champagne à Willie G. Trotter & Hervé Allais p. 199
  - ✓ 10- Gaston Guay à Donald Desmarais (page 354)
  - ✓ 11- Adelard Marchand à Lucien Dufresne No: 301
  - ✓ 12- Odile Grulberg à Leo Collins No: 282 & basse
  - ✓ 13<sup>e</sup> Mons Maurice Laberte à Maurice Laberte p. 202
  - ✓ 14<sup>e</sup> Walter Dupont à Rock Wagner p. 159 & basse

- ✓ 15<sup>e</sup> Camery Massicotte à Henri Paul Vaillancourt p. 59
  - ✓ 16<sup>e</sup> Adelard Bellavios à Louis Marchand p. 213
  - ✓ 17<sup>e</sup> Augustin Daigle à Madeleine Daigle et Félix Longval p. 177
  - ✓ 18<sup>e</sup> Coopérative Ste-Catherine de Scieure à Léonard Jutras 15-115
  - ✓ 19<sup>e</sup> Coopérative Ste-Catherine Scieure à Romuald Jutras 15-139, 140
  - ✓ 20<sup>e</sup> Emile Pratte à Walter Dufort p. 30 et p. 31
  - ✓ 21<sup>e</sup> Alfred Auger à Leclerc Frère 52-1 et 52-2
  - ✓ 22<sup>e</sup> Roland Cloutier à M<sup>r</sup> Alfred Guillet 720 288
  - ✓ 23<sup>e</sup> Louis Laperrière à Xavier Dufort p. 75, p. 76, p. 103
  - ✓ 24<sup>e</sup> Henri ou Joseph Robert à Alfred Laliberté 720: 232
  - ✓ 25<sup>e</sup> Robert Lorange à ~~Alfred Laliberté~~ Pascal Bourassa 15-40
  - ✓ 26<sup>e</sup> J. Alber Châteauneuf à Jean Louis Châteauneuf p. 290 et 291
  - ✓ 27<sup>e</sup> Elzear Lacombe à Émilie Lacombe 15-168, 169, 170
- Adopté

### Province de Québec

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

#### = Règlement No. 2 =

Attendu que, d'après le rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité, celui-ci comprend au delà de six cents électeurs;

Attendu qui aux termes du Code Municipal, art. 266, si il y a plus de deux cents électeurs inscrits sur le rôle, ou encore si l'étendue du territoire dans l'opinion du Conseil rend telle mesure nécessaire, le Conseil peut par règlement ordonner que la votation aura lieu à plus d'un endroit et qu'il y aura plus d'un bureau de votation;

Attendu que vu le nombre de votants qui excède six cents et vu l'étendue de la paroisse, il sera plus accommodant pour les électeurs d'y établir au moins trois bureaux de votation.

Attendu l'avis de motion du Conseiller François Chavette donné à la séance du quatre mars, 1946.

Attendu la publication de tel avis de motion à la date du 20 mars 1946;

Il est en conséquence ordonné et statué

par règlement du Conseil comme suit:

Il à l'avenir, trois bureaux de rotation seront établis dans la paroisse des Trois-Rivières portant les noms et numéros suivants :

Bureau de rotation no. 1

Bureau de rotation no. 2

Bureau de rotation no. 3

10 - Le bureau de rotation no. 1 desservira les électeurs résidant ou ayant des biens-fonds suffisants dans le rang de la Banlieue et du Petit Village.

20 - Le bureau de rotation no. 2 desservira les électeurs résidant ou ayant des biens-fonds dans le rang Ste Marguerite dans les deuxième et troisième rang et cordon Denon et quatrième rang;

30 - Le bureau de rotation no. 3 desservira les électeurs résidant ou ayant des biens-fonds dans le premier rang ou sur le chemin des Gorges, dans la route et le rang du Rockow.

Ces bureaux de rotation seront placés par le Président de l'élection aux endroits les plus propices aux fins d'accorder le plus possible les voeux.

Proposé par le conseiller J. Edmond Proulx secondé par le conseiller Antonio Marchand.

Et unanimement résolu  
que le règlement no. 3 soit fini  
d'établir dans la paroisse des Trois-Rivières trois bureaux de rotation soit  
adopté suivant sa forme et tenue.

Proposé par Conrad Leduc secondé par Alphonse Belliveau  
que la présente séance soit adjournée au 15 avril à huit heures P.M. pour  
considérer l'avis de démission de M. Auguste Belliveau  
*Adopté*

Je soussigné Leo Bellemare, ayant été nommé  
membre du Conseil pour la route du Saléaie, jure  
que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de  
mon jugement et capabille, ainsi dieu me donne aide -

Assentiment devant moi à Trois-Rivières - Léo Bellermann  
lundi, le 13 avril 1946 -  
L. Bellermann M.C.  
Sec-Tresorier.

(ajournement)

15 avril 1946

Assemblée des membres du Conseil Municipal  
de la paroisse des Trois Rivières, tenue ce quinze Avril  
mil neuf cent quarante-six, conformément à la résolution  
d'ajournement de la dernière assemblée à huit heures  
P.M., au lieu ordinaire de ses sessions suivant les  
formalités prescrites par la loi et à laquelle sont présents:  
Son Honneur le Maire Jules Morin et MM. les Conseillers:  
Antoine Marchand, J.-Edmond Trudel, Auguste Bel-  
lemnare, François Charrette et Conrad Alzogé -

Son Honneur le Maire et MM. les Conseillers ont  
discuté avec certains propriétaires intéressés  
les travaux à être exécutés dans les rues  
achetées par ce Conseil et M. Jos. St Pierre, à  
savoir comment établir le mode de pavement des  
travaux déjà faits et des travaux futurs et  
consistant dans le gravage de ces rues, leur  
entretien, la construction de fosses, des égouts etc -

"Et à cette fin il Conseiller Auguste Bellemnare  
renouvelé au Conseil l'avis de motion qu'il a donné  
à la session du 1<sup>er</sup> Avril à l'effet qu'un règle-  
ment sera proposé à une prochaine séance du  
Conseil aux fins d'étudier et d'approuver, s'il y  
a lieu, un règlement aux fins de régler la construction  
et l'entretien des chemins bitumés & de l'avan-  
dissement St-Cathérine de Sienna, dans les rues achetées  
de M. Jos St Pierre, ainsi que la construction de fosses, égouts etc,  
tel règlement pouvant aussi s'appliquer, si y a lieu, aux autres  
travaux à être exécutés dans toutes autres rues qui dépendraient  
la propriété de cette Municipalité." A adopté  
Séance levée.

M. le Maire  
Sec-Tresorier.

6 mai 1946

Assemblée régulière des membres du Conseil de la paroisse des Trois Rivieres, tenue le septième jour du mois de Mai, mil neuf cent quarante-six, auquel est tenu ordinaire de ses sessions, soit à huis fermé à 7 M., suivant les formalités prescrites par la Loi, et à laquelle sont présents : Son Honour le Maire Jules Montan et M.M. les conseillers Antoine Marchand, J. Edmond Proulx, Conrad Dupré, François Charette et Alphonse Tellier.

Le procès verbal de la dernière assemblée est lu et adopté :

Proposé par François Charette secondé par M. Conrad Klugé que les deux comptes de Louis Lethoff soit l'un au montant de \$ 101.65 pour camionnage Origine Bourassa et route Lenoir et l'autre au montant de \$ 71.70 pour entretien d'auto route Lenoir formant en tout la somme de \$ 173.35 lui soit payée; et que sur ce montant de \$ 173.35 une somme de \$ 125.00 soit répartie entre les payeurs de taxes ayant des biens-fonds ou intérêts à la said route suivant procès-verbaux -

Adopté

Proposé par Alphonse Tellier, secondé par Antoine Marchand que l'entretien des routes d'hiver soit payé aux personnes suivantes comme suit :

Route 1 <sup>er</sup> rang: Louis Charette =	\$ 125.00
Route 2 <sup>e</sup> rang ou Raton = Gabriel Raymond	70.00
Cordon ou 3 <sup>e</sup> rang Lenoir = Bruno Tellier	90.00
Route 4 <sup>e</sup> rang. Pierre Beaulieu	100.00
Route du Comté Achille Docelet	150.00
Route du Palavais: Marcel Bourassa	114.00
Route petit village Lévis: Bolduc	30.00

Et qui en outre les comptes suivants soient payés :

= 1 <sup>o</sup> Achille Docelet \$ 15. + \$ 8 =	\$ 23.00
= 2 <sup>o</sup> Bruno Tellier \$ 8. + \$ 8 =	16.00
= 3 <sup>o</sup> Lucien Raymond 5 comptes =	9.50
= 4 <sup>o</sup> Gabriel Lamy =	5.60
= 5 <sup>o</sup> Mme de la Désolée, Tellier	7.50
= 6 <sup>o</sup> Mme Sainte-Marie: Beauchard Flavierge	180.00
= 7 <sup>o</sup> Pierre Bris Shie j Co Reg'd.	710.79

Adopté

re route  
lenoor  
repatriation

Entretien  
d'hiver des  
routes

(1/2 annuelle)

(Châtaignier  
Gouelot)  
(Thomas Robert)  
(Anna Pepin)  
- à charger -

(re gravelle  
rues de 50 pieds)

Son Honneur le Maire et M. M. les Conseillers de cette Municipalité ont appris avec regret le décès du jeune Marcel Belliveau, fils de notre Conseiller M. Auguste Belliveau, et ils prient ce dernier ainsi que Madame Auguste Belliveau de bien vouloir déclarer leurs plus sincères sympathies, et il est à cette fin proposé par M. Antonio Marchand et secondé unanimement qu'une grand'messe soit chantée pour le repos du jeune défunt, et que copie de la présente résolution soit envoyée à la Famille.

Adopté.

Proposé par Conrad Auger secondé par François Charette que la Formule du Ministre de la Voie de Terre demandant le montant de Subvention maximum promise pour entretien de Chemin d'hiver soit 4.96 milles et établissant le montant de cette Subvention à \$ 396.80 soit approuvé par ce Conseil.

Adopté.

Proposé par M. Antonio Marchand, secondé par M. François Charette que M. Henri Pandemis soit nommé Inspecteur de la route à Denoon ou au 3<sup>e</sup> rang au lieu et place de Louis Peltroff dont la nomination est par la présente résolution réservée.

Adopté.

Proposé par Conrad Auger, secondé par Henri Pellerin que M. Louis Peltroff, soit nommé Syndic pour le cours d'eau "James Denoon".

Adopté

Proposé par M. François Charette et résolu que le Secrétaire Trésorier envoie aux personnes suivantes :

A : A l'Inspecteur Gérard Bolduc à diriger au plus tôt les pâris dans la route du 4<sup>e</sup> rang, avertir les gens des travaux à faire dans leur pâr respectif; faire exécuter fossés, ébranchage, etc.

B : A Hermile Marchon pour l'aviser d'empêcher les gens de jeter des déchets etc. sur la terre de M. Ed. Marchand.

C : A Welle Beaudry, aux fins de faire la collecte chez les riverains pour éliminer des débris le long de rivière St. Marguerite.

Inspecteur  
route DenoonSyndic  
cours d'eau  
de Denoon

Proposé par J. Edmund Groulx secondé par Conrad Dugré que cette Municipalité rembourse au Secrétaire-Tresorier la somme de dix dollars (\$10.00) qu'il a payé de ses deniers pour l'année 1945, et lui paye le coût de \$10.00 pour cautionnement année 1946.

*Neuv  
avancé* Proposé par Conrad Dugré <sup>Adopté</sup> et adopté unanimement que toutes les séances du Conseil soient tenues sur l'heure avancée au l'avenir.

*Province de Québec* <sup>Adopté</sup> *Jules Morin, maire*  
*Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières* <sup>Adopté</sup> *J. M. Groulx, Sec.-Tresorier*

### = Règlement No 3 =

Attendu que la nouvelle paroisse de St-Pierre de Sienne s'est considérablement développée depuis environ cinq ans;

Attendu que ce développement ayant pris le conseil par surprise, aucun règlement n'existant pour régler les travaux de construction de chemins, de fossés, d'égouts, etc. d'entretien des chemins en hiver comme en été;

Attendu la nécessité par ce conseil de se poser la question des rues localisées sur la subdivision du lot No 15 dans la dite paroisse de St-Basile de Sienne, et ce aux fins que ce conseil puisse agir et passer tout règlement nécessaire aux fins d'établir le mode de paiement de tous les travaux à y être exécutés.

Attendu que ce Conseil a déjà dépensé la somme de \$1000. pour l'achat de ces rues de M. Jos St-Pierre, et a en vu dépensé environ Douze cents Dollars jusqu'à date pour l'amélioration de ces rues, et par conséquent, il a fait largement sa part;

Attendu que les intéressés ont demandé à plusieurs reprises à ce Conseil de décider sur un mode de paiement du coût de construction de chemins, fossés, et réparation des chemins en hiver comme en été, et du coût de tous autres travaux qui pourraient être faits et toutes améliorations quelconques à être apportées sur ou dans ces rues faisant partie de la dite subdivision du dit lot No 15;

Attendu l'avis de motte donné par Monsieur

Auguste Bellonarie, Conseiller, à la séance du premier Avril et renouvelé à la séance du 15<sup>e</sup> Avril 1946.

Il est en conséquence décreté et statué :

Que ce conseil accepte de payer à cause commune tous les travaux qui ont été exécutés dans et pour les dites rues de la subdivision N° 15 dans la paroisse de Ste Catherine de Sienne, jusqu'à ce jour ; mais qui à l'avenir le coût de tous les travaux de construction de rues, de fossés, dégorris, et d'entretien d'ici en faire comme en elle, et toutes améliorations et tous autres travaux quelconques susceptibles d'être faits en cet endroit, de même que le coût de tous frais légaux seront recouvrés au moyen d'une répartition spéciale annuelle basée sur l'évaluation des immeubles de chaque propriétaire intéressé, c'est à dire tous les propriétaires des subdivisions du lot N° 15 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières

Il est de plus décreté et statué :

Que le même règlement pourra s'appliquer mutatis mutandis à toutes autres subdivisions de lots dans la paroisse des Trois-Rivières et dont les rues auront été acquises par cette Municipalité.

Proposé par M. Antoine Marchand, Secrétaire  
de part M. J. Edmund Guay

Et unanimement résolu :

Que le règlement N° 3 ci-dessus décrit aux fins de déterminer le mode de paiement du coût d'entretien des rues, etc., de la subdivision N° 15 de la paroisse des Trois-Rivières et de toutes autres subdivisions, soit adopté suivant sa forme et tenir,

Adopté  
Jules Montin, maire  
Auguste Bellonarie Sec-Puis.

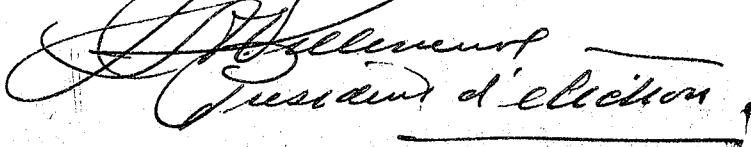
Assemblée des électeurs de la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, tenue Mercredi, le dix Mai, mil neuf cent quatre-vingt-dix, à dix heures de l'Avant-Midi, à la salle publique du rang Ste-Marguerite, sous la Présidence de J.-A. Belliveau, Secrétaire Trésorier et Trésident d'élection ex-officio, après avis publiés donnés de la manière et dans les délais prescrits par la loi, pour recevoir et mettre en nomination les noms des personnes qui doivent être élues à la charge de Conseillers de la dite Municipalité.

Le bulletin de présentation de M. Antoine Marchand, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. M. Louis Tetroff et J. Edmund Proulx, tous deux cultivateurs et électeurs présents domiciliés en la paroisse des Trois-Rivières mettant en nomination le dit Antoine Marchand, est admis.

Le bulletin de présentation de M. Alphonse Pellerin, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. M. Louis Tetroff et Antoine Marchand, tous deux cultivateurs et électeurs présents de paroisse Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Alphonse Pellerin, est admis.

Le bulletin de présentation de M. Auguste Bellemare, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. M. Louis Tetroff et Edmund Proulx, tous deux cultivateurs et électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Auguste Bellemare est admis.

A midi, aucune autre nomination n'ayant été faite comme Conseillers de la paroisse des Trois-Rivières, je proclame M. M. Antoine Marchand, Alphonse Pellerin et Auguste Bellemare, tous trois cultivateurs de la paroisse des Trois-Rivières, Conseillers de la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

  
J.A. Belliveau  
Président d'élection

Je, Antonio Marchand, ayant été élu Conseiller pour la paroisse des Trois Rivières, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide

Antonio Marchand

Asserment devant moi à  
Tros Rives le 31 Mai 1946

*A. Marchand Jr.*

Je, Auguste Bellemare, ayant été élu Conseiller pour la paroisse des Trois Rivières, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Auguste Bellemare

Asserment devant moi à  
Tros Rives, le 29 Mai 1946

*A. Bellemare M.F.*

Je, Alphonse Pellerin, ayant été élu Conseiller pour la paroisse des Trois Rivières, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Alphonse Pellerin

Asserment devant moi à  
Tros Rives, le 17 Mai 1946

*A. Pellerin T.C.P.*

3 Juin 1946

Assemblée régulière des Membres du Conseil de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le troisième jour de Juin, mil neuf cent quarante-six, aux lieux et heures de ses sessions, suivant les formalités prescrites par la Loi; et à laquelle sont présents:  
Son Honneur le Maire Jules Montou et M. M. les Conseillers Conrad Dugré, J. Edmund Proulx, Antonio Marchand, Auguste Bellemare, François Charette et Alphonse Pellerin.  
Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Inspecteur

Proposé par M. Auguste Bellemare, secondé par M. Antonio Marchand que M. Germain Massicotte soit nommé inspecteur des travaux à être exécutés dans les rues de la Subdivision du lot No 15 du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières.

Adopté.

Proposé par M. Auguste Bellemare, secondé par M. Conrad Dugré, que demande soit faite au Conseil de Ville de la Cité des Trois-Rivières, de faire faire le pavage du Boulevard-Normand, le long de la Côte St-Lawrence jusqu'aux limites de la Côte; et que le pavage de la rue St-Marguerite jusqu'aux limites de la Côte, et une copie de la présente résolution soit envoyée à M. le Maire et M. M. les échevins de la Cité des Trois-Rivières.

Adopté.

Subvention

Proposé par M. Conrad Dugré secondé par M. Auguste Bellemare qui a reçue la subvention de \$ 396.80 accordée par le Gouvernement la somme de \$ 125.00 soit remise à M. Louis Charette pour le Chemin des Gorges et la somme de \$ 271.80 soit remise à M. Edmund Pellerin pour entretien de chemins d'hiver St-Marguerite.

Adopté.

évoqué  
4 Juin

Proposé par M. Conrad Dugré secondé par M. Bruno Pellerin que le Secrétaire-Trésorier écrive à M. R. Rieman, présentant provincial des chemins pour la région, de bien vouloir faire doubler la capacité du pont sur le cours d'eau Allard qui traverse le Chemin St-Marguerite chez Léonard Charbonneau, à cause des dommages causés durant les pluies abondantes.

Adopté.

Proposé par J. Edmond Proulx secondé par M. Antoine Marchand que les comptes suivants soient payés :

1 <sup>e</sup>	Charles Bollue	\$ 30.80	clôture
2 <sup>e</sup>	M. Leo Guimond	15.00	services professionnels
3 <sup>e</sup>	Achim de Vassieu	157.50	gravelle subd. No 15
4	Jos. Duquette	20.00	ch. des Orges
5.	Roger Beland	25.49	gravelle subd. No 15
6.	Albert Giard	11.25	pigeoir (fais. à l'angle)
7	Noé Dufresne	16.00	piquets ! .. )
8	Prof. Mme. Coiffman	2.05	travers à niveau
9	La Revue Montréal	9.00	7 abonnements

Adopté

Le Conseiller Antoine Marchand donne avis de motion, qui à une prochaine assemblée du conseil, il demandera l'adoption d'un règlement aux fins de donner à M. Jos. Le Gére le droit exclusif d'exploiter un aqueduc aux fins de fourniture de l'eau potable à tous les résidents qui ont des propriétés ou des logements sur les lots de la subdivision No 15 du cadastre de celle paroisse et sur toutes autres subdivisions aux pourvues d'aqueduc.

Sur proposition de M. J. Edmond Proulx, secondé par M. Alphonse Pellerin, on avise le Secrétaire Général à écrire au Secrétaire de la Province re: entretien des enfants de l'Ecole de Réforme et de l'informer que la mme de Blanche & Léonnette Michaud pour ces deux en compte de \$ 91.50 a été envoyée, demande maintenant à Contrecoeur, comté de Nicolet et avait demeuré très longtemps à Sorel, de sorte que notre municipalité, de devrait plus elle tenir à ces filles.

Adopté

Sur proposition de M. Auguste Bellemare secondé par M. Antoine Marchand, il est avisé procéder à la révision du rôle d'évaluation comme suit:

1<sup>e</sup> Que l'immeuble de Henri Paul Vaillancourt f. 59 soit à \$ 2700. pour la terre et \$ 300. pour les bâtisses

- ✓ 2<sup>e</sup> Que l'évaluation de la terre de Philippe Demersant lot p. 338 soit diminuée à \$ 60.<sup>00</sup> ;
- ✓ 3<sup>e</sup> Philibert Deschenes a vendu à Albeir Godin 14 ares de son terrain sur p. 194; évaluer son terrain à \$ 500. et ses bâties à \$ 3500.<sup>00</sup>; enlever 14 ares à Philibert Deschenes et réduire l'évaluation de son terrain à \$ 950.<sup>00</sup> et bâties à \$ 125.<sup>00</sup>;
- ✓ 4<sup>e</sup> Réduire l'évaluation des bâties de Théodore Potvin sur 14-15 à la somme de \$ 3000.<sup>00</sup>;
- ✓ 5<sup>e</sup> Enlever 10 ares de terre sur lot 120 308 de Joffre Godin de manié à laisser 8 ares à \$ 10.<sup>00</sup>, soit \$ 80.<sup>00</sup>;
- ✓ 6 Sur p. 308 appartenant à Romeo Martel, remettre à \$ 10.<sup>00</sup> l'argent soit faire une évaluation de \$ 270.<sup>00</sup> au lieu de \$ 135.<sup>00</sup>
- ✓ 7 Que les bâties de W.A. Lannise sur lot p. 182 soit évaluées à \$ 1500.
- ✓ 8 Que l'évaluation de p. 349 de Antonette Perron soit baissée à \$ 200.
- ✓ 9 Que le lot No 258 entre au nom de Jos. St Pierre seul, il soit aux noms de Jos. St Pierre et J. Arthur Guimond et soit distribué au rôle de perceptron à \$ 550. comme au rôle d'évaluation;
- ✓ 10 Pour le lot No 257 appartenant à Louis Petrouff, corriger le rôle de perceptron, ~~et~~ <sup>et</sup> faire au rôle d'évaluation, soit \$ 700. en tout; \$ 200. terrain \$ 500. bâties
- ✓ 11 Au lieu de la succession Olivier Marchand, mais les noms de Joseph, Arthur, Charles-Edouard Antonette et Alice Marchand aux deux rôles d'évaluation et de perceptron;
- ✓ 12 Que les bâties de André Dubé sur p. 183 soient évaluées à \$ 400.<sup>00</sup> (page 468)
- ✓ 13- Que la maison de Dame Roger Belland sur lot 15-176 (page 596) soit évaluée à \$ 1000.<sup>00</sup>
- ✓ 14<sup>e</sup> Jos. St Pierre a vendu à Oscar Lambert et ce dernier a vendu ensuite à "Lorenzo Asselin" un morceau de terrain sur p. 17 de 200 x 200 avec une maison et 5 champs; qui en conséquence le terrain soit évalué à \$ 500. et les bâties \$ 3500.<sup>00</sup> et que Lorenzo Asselin soit porté au rôle d'évaluation;
- ✓ 15<sup>e</sup> Ernest Perron (page 352) a vendu à Albert H. Louis (page 571) tout ce qu'il a sur p. 235 faire le changement;

- ✓ 16<sup>o</sup> Que le nom de Joseph Le Douce soit enlevé du rôle comme propriétaire de p. 183 qui appartient à Bibiane Bertrand son épouse et que les montants de taxes payés par Joseph Le Douce soient crédités au compte de son épouse Bibiane Bertrand.
- ✓ 17<sup>o</sup> Philippe Létourneau a vendu à Adolphe Jannin p. 269 31 livres, faire changement
- ✓ 18<sup>o</sup> Jos. E. Jannin a vendu à Adolphe Jannin, p. 12 1/2 arp. par 20 1/2 arp. du chemin de Mayenot au C.P.R. faire changement
- ✓ 19<sup>o</sup> Arthur Doucet a vendu à Noël Allard un terrain p. 219 terrain de 50 pas large au front, 80 pas de largeur à profondem et 1/2 arp. de profondem; évalué à \$100. et enlever \$10.00 d'évaluation sur l'île d'Antoine Doucet
- ✓ 20<sup>o</sup> Raoul Boudreault a vendu à Dame Lorenzo Bureau p. 198 soit 150 x 150 soit 3/4 d'arpents; évalué ce terrain à \$200. et enlever \$20.00 à M. Boudreault.
- ✓ 21<sup>o</sup> M. Roch Gagnon a vendu à Joseph Gagnon sur p. 159 soit 14 pas par 39 pas; avec fournilles; évalué à \$100. et diminuer Roch Gagnon de \$100.
- terre en contrebas*
- ✓ 22<sup>o</sup> Hercule Bourassa a vendu à Henri Bourassa 70 pas front par 184 pas de profondem, évalué le terrain à \$300 et les batisses à \$1200. sur p. 42 et enlever à Hercule Bourassa \$30.00 sur le terrain et \$1200. sur les batisses.
- ✓ 23<sup>o</sup> M. Joseph Farochet (page 536) a vendu à Monsieur Josephat St-Amand p. 183 évalué à \$400. faire le changement
- ✓ 24<sup>o</sup> Baisser l'évaluation de la terre de Antonio Benoit, p. 349 à \$200.
- ✓ 25<sup>o</sup> Napoléon Bergeron a vendu à Groin Newberry sur p. 183 terrain de 50x100, évalué à \$50.00
- ✓ 26<sup>o</sup> Napoléon Bergeron a vendu à Mme eustache Chauvette p. 183 terrain de 50x100 évalué à \$50.00
- ✓ 27<sup>o</sup> Napoléon Bergeron a vendu à Philias Belliveau p. 183 terrain de 100x100 évalué à \$100.00
- ✓ 28<sup>o</sup> Enlever à Nap. Bergeron sur p. 183 la somme de \$300.

Adopté

Proposé par Antoine Marchand, secondé par  
Auguste Bellemaire, que elands donné l'heure tar-  
dive, la révision du rôle soit continuée à la  
prochaine séance régulière de ce conseil

Adopté

Jules Morin, maire  
J. Bellemaire  
Sec-Tresorier

600

773

# Corporation de la paroisse des Trois-Rivières

2 Juillet 1941

Assemblée régulière des membres du Conseil de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le deuxième jour du mois de Juillet, mil neuf cent quarante-six, à huit heures moins le quart, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents : Son Honour le Maire Jules Moutoue et MM. les conseillers Conrad Dugré, J. Edmond Trouby, Antonio Marchand, Auguste Bellémare, François Charette et Alphonse Pellerin.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Comptes

Proposé par M. Alphonse Pellerin, secondé par M. François Charette que les sommes suivantes soient payées

1<sup>o</sup> Lucien Raymond = \$10.00 re cours d'eau Charette

2<sup>o</sup> Bruno Pellerin = 13.00 re R. Gamache & Chamberland  
Adopté

Dans Bouchard

Proposé par M. Antonio Marchand secondé par M. Louis Charette qu'une somme de Quatre Dollars (\$4.00) par mois soit donnée à Mme Veuve Joseph Bouchard de la route à Denon, pour l'aider —

Adopté

Bell Telephone

Proposé par M. Conrad Dugré secondé par M. Antonio Marchand : Que le Conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette Municipalité, tel que mentionné dans la lettre de la cité Compagnie en date du 6 Juin, 1940 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Marcel Bouassa surveille le travail pour le compte de la Municipalité

Adopté

Chaussée Godin

Proposé par M. Conrad Dugré, secondé par M. Auguste Bellémare que M. le Maire et MM. les conseillers consultent un avocat au sujet de la chaussée faite par Albeir Godin sur un cours d'eau qui se déverse sur la terre de Ernest Janivé

Adopté

2 juillet 1942  
Avis  
publiés

Proposé par M. Louis Marchand secondé par M. Alphonse Pellerin que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à faire imprimer des "Avis" Néfense de jeter des décharges le long des routes sous peine d'amende, par ordre du Conseil (15-8) ainsi que des Avis de 9x12 pour chiens errants, et ce par ordre du conseil

Adopté

R. à Bureau  
et

Proposé par M. J. Edmund Groulx secondé par M. Auguste Belliveau que M. Noël Lévesque soit nommé "Surintendant" de la route N°4 aux fins de faire toutes les procédures et démarches nécessaires pour verbaliser la route à Bureau et attribuer à chacun sa part de route.

Adopté

Avis de motion

Le Conseiller Alphonse Pellerin donne avis de motion qui à une prochaine assemblée du Conseil, il proposera l'adoption d'un Règlement relatif aux chiens errants - et aussi un règlement concernant défense de jeter ou déposer des décharges le long des routes ou à tout autre endroit spécifié dans tel règlement.

Revision

Ex sur proposition de M. Auguste Belliveau, secondé par M. J. Edmund Groulx, l'on continue la révision du rôle d'évaluation qui avait été apporté à la dernière séance du Conseil, savoir:

- ✓ 1<sup>o</sup>) Félix Raymond a vendu à Ovide Hamois p. 250 soit environ 50 x 250 pds.; évaluer ce terrain à \$ 50.00 et bâties à \$ 300.00 (défaut sur le rôle)
- ✓ 2<sup>o</sup>) Sur p. 250 évaluer bâties de Félix Raymond à \$ 250.00
- ✓ 3<sup>o</sup>) Édouard Raymond (p. 236), mettre \$ 100.00 pour le terrain et \$ 300.00 pour les bâties;
- ✓ 4<sup>o</sup>) L'Abbé J. A. Magnan sur p. 237, mettre \$ 50.00 pour terrain et \$ 300. pour les bâties;

- 2 juillet 1946 ✓ 5) M. Jean Baptiste Gagnon sur p. 238; mettre \$100. pour le terrain et \$6300. pour les bâisses;
- ✓ 6°) Henri Dubé' (p. 183) mettre bâisses à \$325.00;
- ✓ 7°) Édouard Dubé' (p. 183) mettre bâisses à \$900.00;
- 8) Martial Milette (p. 184) mettre terrain \$100. et bâisses \$400.;
- 9) Arthur Lefebvre (3 lots sur p. 184 = \$150. terrain et \$890. bâisses);
- ✓ 10) Maurice Labonté a acheté de Ernest Labonté (p. 202) <sup>acheté de Leo Marchand</sup> mettre terrain à \$100. et les bâisses à \$400.
- ✓ 11) Philippe Basil a acheté de Ernest Labonté (p. 202) mettre le terrain à \$100. et bâisses à \$400.
- ✓ 12) Mettre l'évaluation de Roger Tricotte, soit \$350.00 pour le terrain p. 212 et les bâisses à \$800.00;
- ✓ 13) Mettre l'évaluation des bâisses de Paul Proven sur p. 113 à \$210.00 -
- ✓ 14) Augmenter l'évaluation des bâisses de M. Jean Chabotneau sur p. 34 de \$1010. de manière à les \$3570.00 pour les bâisses;
- ✓ 15) Mettre l'évaluation des bâisses de <sup>Vie</sup> Antonio Chamberland à \$850.00 en tout;
- ✓ 16) Mettre l'évaluation des bâisses de Clement Ricard sur p. 143 à \$2200. en tout.
- ✓ 17) Re: Théophilius Gagnon, p. 149; mettre \$1500. pour les bâisses au lieu de \$950.00;
- ✓ 18) Léonie Beaudry, lot p. 161 mettre \$3000.00 pour le terrain et \$7000. pour bâisses;
- ✓ 19) Alfred Martin (p. 15 à la fin du rôle) mettre \$1000.00 pour les bâisses;
- ✓ 20) Roland Beaudry p. 15; mettre \$250. pour le terrain et \$1250.00 pour bâisses; (vendu par H. Bette)
- ✓ 21) Philippe Léveillé a acheté de Antonio Marchand p. 81 de 46 $\frac{1}{2}$  x 180; 1/4 d'asphalte, évaluer le terrain à \$200.

- 9 juillet 1946 ✓ 22) Raymond Gravelle a acheté p. 81 de Antoine Marchand ( $\frac{1}{4}$  d'arpent) mette  $\$200.$  pour le terrain et  $\$300.$  pour les bâises
- ✓ 23) Enlever à Antoine Marchand (p. 81)  $\$50.00$  d'évaluation sur son terrain;
- ✓ 24) Auguste Bellemare a vendu à Roger Dubois 88+180 pds soit  $\frac{1}{2}$  arpent 3 lots sur p. 35 évalués à  $\$600.00$ .
- ✓ 25) Enlever à Auguste Bellemare  $\$50.00$  sur terrain p. 35;
- ✓ 26) Léonard & Henri Gagnon, p. 46 mettent les bâises à  $\$5000.$  au lieu de  $\$2500.$
- ✓ 27) Elzéar Lemire N° 17-1 et 17-2 mettent les bâises à  $\$8000.$
- ✓ 28) Reginald Lambert N° 17-20 & 17-21 mettent les bâises à  $\$1000.$  sur lot N° 17-21;
- ✓ 29) Léger Drolet N° 17-44 mette  $\$400.$  d'évaluation sur ses bâises sur lot N°
- 30) Paul alias Ch. Edouard Bourassa N° 15-26 mettent les bâises à  $\$1000.00$
- (dominique) 31) Camille Veillette a acheté un lot p. 15 mettent les bâises à  $\$600;$  achat de M. Loutigny;
- ✓ 32) Louis St-Pierre N° 15-4 et 15-5 mettent  $\$400.$  (sur 15-4)
- sur ses bâises;
- ✓ 33) Armand Blais N° 15-106  $\frac{1}{10}^{\text{th}}$  mette  $\$800.$  pour ses bâises;
- ✓ 34) Alphonse J. Belfeuille sur p. 3 (à la fin du rôle) mettent les bâises à  $\$3000.00$
- ✓ 35) Raoul Bouchard p. 198 mette ses bâises à  $\$2200.$
- ✓ 36) Armand Labonté a vendre sur p. 179 à The Shaw W. S. Co. 2.74 arpents et à 3 Riv. Ski Club. 15-26 arp. faire proportion suivant évaluation de Labonté à qui il ne restera plus rien soit  $\$40.00$  pour Shawinigan +  $\$230$  pour 3 Riv. Ski Club -

2 juillet 1946 ✓

- ✓ 37) Diviser le lot no 15-33 de manière à donner la plus grande partie du lot à A. Lapenot avec évaluation de \$ 190.<sup>00</sup> et la plus petite partie, soit une portion à Rosain Makens avec évaluation de \$ 10.<sup>00</sup>
- ✓ 38) Évaluer Rosain Makens soit sur p. 15 pour \$ 600. et sur p. 15-33 pour \$ 10.<sup>00</sup> soit \$ 610. en tout pour ceinture.
- ✓ 39) Enlever à Rosain Makens le lot no 15-101 qui appartient à Henri Bergeron =
- ✓ 40) Napoléon Bergeron a vendu à J. L. Roland Provençal p. 182, p. 183 évalué à \$ 650. faire changement
- ✓ 41) J. Paul Gérard a vendu à Maurice Bustam no 17-18 faire le changement;

Adopté!

Jules Montour, maire  
J. Villeneuve  
— Secrétaire-Trésorier —

5 août 1946

Assemblée régulière des Membres du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le cinquième jour du mois d'août, mil neuf cent quarante-six, à huit heures p.m., à la place ordinaire de ses sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Jules Montour et M.M. les Conseillers Conrad Dugré, J. Edmond Provençal, Antonio Darchand, Auguste Bellemare, et Alphonse Pellerin.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

+ Reçu et signé par M. J. A. Villeneuve N.P. Secrétaire Trésorier lorsque alors lecture d'une lettre par

+ JJ

5 aout 1946

laquelle il demande au Conseil d'accepter sa démission comme Secrétaire-Trésorier.

*Sec. Trés. ad hoc*

Proposé par M. J. Edmond Proulx, secondé par M. Conrad Dugré, que M. Léon Balcer, soit nommé Secrétaire-Trésorier ad hoc pour compléter la séance.

*Adopté.*

*Démission de M. J. A. Villeneuve N.P.*

Proposé par M. Alphonse Pellerin, secondé par M. Antonio Marchand, que la démission de M. J. A. Villeneuve, N.P. Secrétaire-Trésorier, soit acceptée par le Conseil.

*Adopté.*

*Engagement de Léon Balcer*

Proposé par M. J. Edmond Proulx, secondé par M. Conrad Dugré, que l'application de M. Léon Balcer, pour la charge de Secrétaire-Trésorier, soit acceptée et qu'il soit engagé, comme Secrétaire-Trésorier, à compter de ce jour, le cinq soixante-neuf cent quarante-six, au salaire de cinquante-cinq dollars par mois.

*Adopté.*

*Audition des livres*

Proposé par M. Auguste Bedenneare, secondé par M. Alphonse Pellerin, que la demande de l'ancien Secrétaire-Trésorier à l'effet que les livres de la Municipalité soient audités, à partir du premier janvier, mil neuf cent quarante-six, jusqu'à ce jour, soit maintenue au montant de quarante-six, par la firme De Coster + Ferron comptables agréés, soit acceptée.

*Adopté.*

*Rôle d'évaluation*

Proposé par M. Alphonse Pellerin, secondé par M. Conrad Dugré que le rôle d'évaluation soit homologué avec les amendements, modifi-

5 août 1946,  
x/13

élections, changements reçus et adoptés  
aux assemblées du 3<sup>e</sup> juin 1946 et du 2  
juillet 1946, sauf à compléter les para-  
graphes 8, 9, 20, 30 et 31, de la séance du  
2 juillet 1946.

*Adopté.*

Comptes.

Proposé par M. Conrad Dugré, secondé  
par M. Alphonse Pellerin, que les comptes  
suivants soient payés :

- ✓ 1<sup>o</sup> M. Clément Ricard = \$ 175.00 re: chemins de fer Rang Sud 34 agricole
- ✓ 2<sup>o</sup> La Revue Municipale = \$ 1.00 re: abonnements Bal.
- ✓ 3<sup>o</sup> Formules Municipales = \$ 19.57 re: Minettes formules.
- ✓ 4<sup>o</sup> Gérard Bolduc = \$ 80.00 re: Route à Bureau.
- ✓ 5<sup>o</sup> Bruno Pellerin = \$ 4.00 re: Mme Vé Emma Boudard
- ✓ 6<sup>o</sup> Lucien Comeau, avocat = \$ 10.00 re: Consultation.
- ✓ 7<sup>o</sup> Arthur Lévesque = \$ 460.50 re: Camionnage Ballast.

Le dernier compte à être réparti sur les con-  
tribuables de P-15.

*Adopté.*

Comptes

Proposé par M. Conrad Dugré, secondé  
par M. Alphonse Pellerin, que les comptes  
suivants soient payés :

- ✓ 1<sup>o</sup> Léo Belliveau = \$ 18.65 re: travaux de clôture de route.
- ✓ 2<sup>o</sup> Pharmacie Moderne = \$ 3.75 re: Mme Sarry et
- ✓ 3<sup>o</sup> System Taxi = \$ 7.00 re: André Belgrave aut. St-Louis

*Adopté.*

Cours d'eau  
Deshaies ou Massé.

Proposé par M. Antonio D'Iachaud  
secondé M. Alphonse Pellerin, que les plans  
proposés pour le cours d'eau Deshaies ou Massé  
soient acceptés par le Conseil et que les travaux  
du dit cours d'eau soient mis à exécution le  
plus tôt possible.

*Adopté.*

5 aout 1946.

formule de Société

Proposé par M. Auguste Bellemare, secondé par M. Conrad Augri; que à l'avenir les chèques, billets et autres effets de commerce seront signés par M. le Maire Jules Mondouz, et le Secrétaire-Trésorier Léon Balcer et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à se procurer une formule bancaire de résolution de société.

*Adopté*

Cours d'eau  
"Duval-Panneton"

Proposé par M. Conrad Augri, secondé par J. Edmond Proulx et adopté unanimement, que le Conseil, sur l'instance et la menace de procédures judiciaires des contribuables intéressés, fasse tout en son pouvoir pour obtenir de l'Office du Drainage la levée de l'interdiction déjà imposée par cet Office, et la permission de procéder sans délai à l'exécution ~~des~~ <sup>AB</sup> des travaux urgents dans les cours d'eau "Duval-Panneton" et "Lacerte"; soit que la Municipalité fasse exécuter ces travaux à la pelle par main d'homme ou soit par pelle mécanique; et que pour aider la Municipalité à payer le coût de ces travaux, le Gouvernement lui accorde une subvention; étant donné que le fait que les terres environnant ces cours d'eau <sup>d'eau</sup> seraient inondées indefinitely au dégel, ~~que~~ <sup>AB</sup> ces travaux urgents et nécessaires ne devraient pas être suspendus plus longtemps; que copie de la présente résolution soit envoyée à l'Honorable Premier Ministre, Député des Trois-Rivières.

*Adopté*

5 août 1946  
Chemin Ste-Marguerite

Proposé par M. Auguste Bellonarie,  
secondé par J. Edmond Proulx, que, pour  
faire suite à une requête déjà faite et signée  
par tous les résidents du Rang Ste-  
Marguerite, le Conseil s'adresse au Mi-  
nistère de la Voie de faire réparer  
et élargir le Chemin du Rang Ste-Mar-  
guerite, que ce chemin est l'aut-à-fait  
l'inadéquat pour le développement nor-  
mal de cette partie de la Municipalité,  
qui se trouve privée de système  
d'autobus et de tout autre moyen de  
communications organisé avec la  
Cité des Trois-Rivières; que copie de la  
présente résolution soit envoyée à l'Hon. Premier  
Ministre, député de T.R. Adopté

+ B

Jules Moreau, maire  
Percé Soleil, sec.-tés.

3 sept. 1946

Assemblée régulière des Membres du  
Conseil de la Municipalité de la Paroisse  
des Trois-Rivières, tenue le treizième  
jour de septembre, mil neuf cent qua-  
rente-six, à huit heures p.m., à la  
place ordinaire de ses sessions, suivant  
les formalités prescrites par la Loi et à  
laquelle sont présents: Son Honneur le  
Maire Jules Moreau et M. M. les Con-  
seillers Conrad Dugré, J. Edmond Proulx,  
Antonio Marchand, Auguste Bellonarie,

3 sept 1946 et François Charette.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Rapports du Bureau

Proposé par M. J. Edmond Proulx, secondé par M. François Charette, que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à recevoir du Bureau d'Enregistrement du District un rapport bimensuel de tous les actes enregistrés passés dans la Municipalité, au taux fixé par le Bureau d'Enregistrement.

Comptabilité.

Proposé par J. Edmond Proulx secondé par Antonio Marchand, que le Conseil autorise le Secrétaire-Trésorier à faire l'achat d'un "grand livre général" et d'un "livre de perception"; tel que recommandé par les auditeurs de la Municipalité.

Cautionnement

Proposé par M. Conrad Dugré, secondé par Auguste Belliveau, que une police de cautionnement pour officiers municipaux au montant de (\$ 2 000.00) deux mille dollars de la Canadian Surety Company soit prise pour le Secrétaire-Trésorier.

Comptes.

Proposé par M. Antonio Marchand, secondé par M. François Charette que les comptes suivants soient payés:

1<sup>e</sup> J. B. Paranger = \$ 8.43 et Brache pigments.

3 sept 1941

2° De Loret, Perron, Robert &amp; Cie = \$ 75.00 re: audition

Adopté

Lot P-183

+ Hs  
Proposé par M. François Charette,  
secondé par M. J. Edmond Pouly, que le  
Conseil reconnaise la subdivision<sup>+ d'une partie</sup> du lot  
183 du Cadastre Officiel, telle que préparée  
par M. Horace St-Cyr, Arpenteur - Géomètre  
en date du 15 septembre 1945, et que les  
frais en soient chargés sur le rôle de  
taxes de l'année courante au taux de  
\$ 2.50 par lot déjà borné et \$ 3.50 pour  
aux non bornés.

Adopté

Lot P-15

Proposé par M. Conrad Dugé, secondé  
par Auguste Bellemare, que le Conseil  
approuve la subdivision du lot numéro  
quinze (P-15) du Cadastre Officiel, en  
date du deux juillet, mil-neuf cent  
quarante-six et préparé par M.  
Horace St-Cyr, Arpenteur - Géomètre.

Adopté

Bell Telephone

Proposé par M. François Charette secondé  
par M. J. Edmond Pouly, que le Conseil  
donne son consentement à ce que The  
Bell Telephone Company construise des  
lignes téléphoniques dans le territoire de  
cette municipalité tel que mentionné  
dans la lettre de la compagnie en  
date du 16 août 1946 et les plans qui l'accomp-  
agnent, et que M. Marcel Bourassa surveille  
le travail pour le compte de la Municipalité."

Adopté.

3 sept. 1946

Le présent procès-verbal est adopté, à l'exception de la résolution re = la subdivision du lot P-183, laquelle question est sera prise en délibéré.

Jules Monseur, Maire  
G. Boiselle  
Sec.-Trés.

Toct. 1946

Assemblée régulière des membres du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le vingt-septième jour d'octobre, mil neuf cent quarante-six, à huit heures p.m. à la place ordinaires de ses sessions, suivant les formalités prescrites par la Loi et à laquelle sont présents: Don domme le Maire Jules Monseur, et M. M., les Conseillers Antonio Marchand, J. Edmond Pouly, Conrad Dugré, François Charette, et Auguste Belliveau.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté à l'exception de la résolution re = la subdivision du lot P-183; laquelle question est prise en délibéré.

Comptes

Proposé par M. François Charette, et secondé par M. Antonio Marchand, que les comptes suivants soient payés:

1<sup>o</sup> P.Q. Gouin = 50.24

2<sup>o</sup> Arthur Lassieur = 90.00

7 oct 1946

3<sup>e</sup> Frank Spenard = 10.35

4<sup>e</sup> P.V. Ayotte = 7.48

5<sup>e</sup> Eddy Brault = 31.75

Adopté.

Demande de

Son Honour le Maire Jules Montour

M. Montour, donne ensuite lecture d'une lettre  
relâche dans laquelle il donne avis au Conseil  
"Lacerle" de la Corporation de son intention de  
demissionner comme "Syndic" du  
cours d'eau "Lacerle".

Demande

Proposée par M. Conrad Dugré,  
secondée par M. Auguste Belliveau,  
que la démission de son titulaire  
le Maire Jules Montour, de la charge  
de "syndic" dans le cours d'eau  
"Lacerle", soit acceptée.

Adopté.

Cours d'eau

"Lacerle"

Sur la proposition de M. Conrad  
Dugré, secondée par M. J. Edmond  
Proulx, il est résolu de demander au  
Ministre de l'Agriculture de la Province  
de Québec de bien vouloir se charger, au  
nom et pour le compte de la Corpora-  
tion, de l'exécution des travaux à faire  
dans le cours d'eau "Lacerle" et ses branches,  
suivant le projet préparé par l'Office du  
Drainage, au prix d'un dollar par heure  
de travail pour les travaux d'excavation et un  
dollar et demi par heure de travail pour

7 oct 1941 l'épandage des déblais, dans les conditions mentionnées dans la Lettre du Sous-Ministre de l'Agriculture en date du 24 septembre 1941. Il est également résolu que la Corporation s'engage à payer le prix conventionné, à la réquisition du Ministre ou de ses préposés, et à prendre les mesures nécessaires pour que les travaux puissent s'effectuer dans le délai si nécessaire.

*Adopté.*

M. J. Charbonneau  
Proposé par M. Edmond Prault, secondé  
"Syndic" par M. François Chabrette, que M. Jean Char-  
bonneau soit nommé "Syndic" pour le cours  
d'eau "Lacerte" en remplacement de Sonthon-  
xe le Maire Félix Montour, démissionnaire.

*Adopté.*

M. Denoncourt  
Proposé par M. Conrad Degré, secondé  
"Surintendant" par M. Auguste Bellemare, que M. Philippe  
Lambert "Lacerte" Denoncourt soit nommé "surintendant" pour  
déterminer les superficies contributives dans le  
cadre au projet de drainage du cours d'eau "Lacerte"  
et ses branchements.

*Adopté.*

René Rouette  
Proposé par M. J. Edmond Prault, secondé  
par M. Conrad Degré, que le Conseil appuie for-  
tement la requête de M. René Rouette de Pointe-  
du-Lac, à la Régie Provinciale des Transports et  
des Communications, dans le but d'obtenir le  
permis d'opérer un système d'<sup>l'autobus</sup>~~l'autobus~~ sur la Route de Ste-Marguerite.

*Adopté.*

7 oct. 1946 15

7 oct. 1946 Proposé par M. François Charette, secondé par M. Antonio Marchand, que "fardochages de Secrétaire - Trésorier soit autorisé à écrire aux inspecteurs des chemins suivants : route du Calvaire, route des Forges, route à Bureau et route à Denos pour les aviser de venir à ce que ces routes soient fardochées avant la fin d'octobre.

Adopté.

Chemin des Forges Proposé par M. François Charette, secondé par M. Auguste Bellemare Entramphines que le Conseil appuie la requête des résidents du Chemin des Forges, pour observer l'accès régulier des Gousses pour l'entretien d'hiver de ce chemin.

Adopté.

M.H. St-Lys  
Route de Rochon Proposé par M. François Charette secondé par M. Edmond Proulx, que M. Horace St-Lys, arpenteur-géomètre soit engagé pour tirer les lignes réglementaires de la Route de Rochon et du Cordon, jusqu'à quarts d'arpente passée l'Eglise et selon la largeur de dernière procès-verbal.

Adopté.

Aqueduc et tuyaux sur P.15 Proposé par M. Conrad Duguay, secondé par M. Auguste Bellemare, que M.M. Jules Montour, Jos St-Pierre, Adélard Desrigny et Arthur Laperrrière, soient autorisés à installer des tuyaux d'aqueduc sous les rues appartenant à la Municipalité sur le lot P.15.

Adopté.

7 oct. 1946

Le Conseiller Conrad Degré donne avis de motion que à la prochaine assemblée du Conseil, le quatrième novembre prochain, il "Construction" proposera l'adoption d'un règlement défendant à tout surveillant de construction d'octroyer un permis de construction à un occupant d'un lot subdivisé, non cadastré officiellement, dans le but de conseiller à la Municipalité le contrôle des nouvelles constructions et de préparer un plan d'ensemble pour l'avenir.

Route du Rockon

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par J. Edmond Proulx, que M. François Charette s'enquiert des réparations à faire sur la Route du Rockon et ordonne les travaux nécessaires pour l'entretien de cette route.

Adopté.  
Jules Roberge, maire  
René Balarier, secrétaire

28 oct. 1946

À une assemblée spéciale des membres du Conseil de la Municipalité de La Paroisse des Trois-Rivières, tenue le vingt-troisième jour d'octobre, mil neuf cent quarante-six, à huit heures, P.M., à la place ordinaire de ses sessions, suivant les formalités prescrites par la Loi et à laquelle sont présents : Son Honneur le Maire Jules Morin, et M. M. les Conseillers des

28 oct 1941 Louis Marchand, Auguste Belleneuve,  
Alphonse Pellerin, Conrad Dugré et  
J. Edmond Proulx.

Comptreux Proposé par M. Antonio Marchand,  
Caron-Baudry secondé par M. Auguste Belleneuve, que  
M. le Maire Jules Mondoux soit autorisé  
à signer au nom de la Municipalité un  
contrat, tel que préparé par Me Léopold Sanger,  
avec Messieurs Robert Caron et le Docteur  
Roméo Baudry, au sujet de l'éclairage d'une  
partie de la Route Nationale, dans la paroisse  
de Ste-Catherine-de-Sienne.

Adopté

Carier-Frères Proposé par M. Conrad Dugré, secondé  
par M. J. Edmond Proulx, que le Conseil  
fasse pression auprès de la Cie d'autobus  
Carier-Frères pour qu'elle vienne exploiter  
un service d'autobus, sous le plus bref  
délai, sur la Route de Ste-Marguerite  
entre Trois-Rivières et le village de Pointe-  
du-Lac.

Adopté

Carier-Frères Proposé par M. J. Edmond Proulx, se-  
condé par M. Conrad Dugré, qu'il  
n'existe aucun système organisé de transport  
de passagers et de colis sur la Route de Ste-  
Marguerite et celle du Pas des Petites-Terres  
entre le village de Pointe-du-Lac et la Cité des  
Trois-Rivières; attendu que cette situation  
s'aggrave de jour en jour et que le besoin d'a-  
utobus se fait très vivement sentir; attendu que

D'Oct. 1946 le Conseil a pleinement confiance que la Cie d'Autobus Carrier-Triques peut donner à la population de ce paroisse un service tout-à-fait adéquat et compétent, sur l'importance des matériels roulant de cette compagnie et l'assurance d'attendre moderne qu'elle a érigée à son terminus des Trois-Rivières, le Conseil approuve fortement la requête faite par la Cie d'Autobus Carrier-Triques à la Régie des Transports et Communications pour obtenir un permis d'autobus pour le paroisse plus haut mentionnée.

Adopté.

Motion pour  
faux de la taxe  
avis de motion

Le Conseiller J. Edmond Proulx, donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil, qui aura lieu lundi, le 4<sup>e</sup> jour de novembre, <sup>1946 DS</sup> un règlement sera proposé pour que le faux de la taxe foncière générale pour l'année 1947, soit fixé à 0.25 par \$100.00 d'évaluation.

Motion pour  
Shawinigan

Le Conseiller, Auguste Bellemare, donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil, qui aura lieu lundi, le 4<sup>e</sup> jour de novembre, mil neuf cent quarante-six, un règlement sera proposé pour l'établissement d'une franchise à The Shawinigan Water & Power Company ainsi que pour la passation d'un contrat avec la dite compagnie pour fournir à l'éclairage des rues d'une partie de la Municipalité aux frais de la partie éclairée.

Proposé par M. Auguste Bellemare, secondé par M. Antonie Marchand, que la somme de \$10.00 soit payée au Secrétaire-Trésorier pour

28 oct 1946 frais de taxi et d'avis pour la présente  
scéance.

*Adopté*  
Jules Morellois, maire  
Pron Balleer, secrétaire

Nov 1946

Assemblée régulière des membres du  
Conseil de la Municipalité de la Paroisse  
des Trois-Rivières, tenue le quatrième jour  
d'octobre, mil neuf cent quarante-dix, à  
huit heures p.m., à la place ordinaire de  
ses sessions, suivant les formalités pres-  
crites par la Loi et à laquelle sont pré-  
sents, Son Honour le Maire Jules Mon-  
touri, et MM les Conseillers Antonie  
Marchand, Auguste Bellemare, Al-  
phonse Pellerin, Edmond Proulx,  
Conrad Dugré et François Charette.

Le procès-verbal des deux dernières  
scéances est lu et adopté.

Comptes

Proposé par M. Conrad Dugré, recon-  
du par M. Auguste Bellemare, que les  
comptes suivants soient payés:

1° H. H. Tessier = \$ 25.80 châmage R. à Bureau

2° André Montour = \$ 12.50 école Baudouine

3° Formules Municipales = \$ 5.22 feuilles perception

4° Lucien Raymond = \$ 30.00 Route à Rockton (été)

5° Lucien Raymond = \$ 10.60 Campage de branches id.

6° Lucien Raymond = \$ 30.00 60 voyages de gravell.

7° Raoul Belanger = \$ 35.40 Nidage Blvd dominicains.

Hors 116

- 7<sup>e</sup> Marcel Lafflamme = 31.00 Enfants Bruegard  
 8<sup>e</sup> Germain Massicotte = 10.80 Blvd des Dominicains  
 9<sup>e</sup> Baptist Transport = 32.00 Blvd des Dominicains  
 10<sup>e</sup> J. C. Malone = 45.00 Blvd des Dominicains  
 11<sup>e</sup> J. C. Malone = 12.00 Blvd des Dominicains  
 12<sup>e</sup> J. Paroche = 8.10 Blvd des Dominicains  
*Adopté.*

Contrat  
S. W. + P.

Proposé par M. Antoine Marchand, secondé par M. Auguste Bellemare, que son honneur le Maire soit autorisé à signer un contrat avec la Thuringian Water & Power au sujet de l'éclairage de la route nationale dans une partie de Ste. Thérèse de Sicoune.

*Adopté.*

Numéros

Proposé par M. Conrad Dugré, secondé par M. Alphonse Pellecier, que les règlements de la municipalité soient numérotés de la façon suivante:

le règlement du 1<sup>er</sup> mai 1933 = No 1

" " 3 juillet 1933 = No 2

" " 3 juillet 1934 = No 3

" " 4 sept. 1934 = No 4

" " 20 sept. 1934 = No 5

" " 15 juillet 1936 = No 6

" " 1 août 1938 = No 7

" " 6 sept. 1938 = No 8

" " 11 mars 1940 = No 9

" " 23 avril 1940 = No 10

" " 6 mai 1940 = No 11

" " 13 juillet 1940 = No 12

" " 1 décembre 1941 = No 13

" " 7 avril 1942 = No 14

Hors. 46 le règlement du 5 avril 1943 = No 15

" 2 novembre 1943 = No 16

" 1<sup>er</sup> oct. 1945 - No 17 au lieu de No 1

" 1<sup>er</sup> avril 1946 = No 18 " No 2

" 6 avril 1946 = No 19 " No 3

*Adopté*

P-15

Proposé par M. Conrad Dugré, se-  
coundé par M. J. Edmond Proulx, que  
le Conseil approuve la subdivision du  
numéro quinze (P-15) du cadastre of-  
ficiel, en date du octobre , mil  
neuf cent quarante-six et préparée par  
M. Horace St. Cyr, arpenteur-géomètre.

*Adopté*

Scènes

Proposé par M. François Charette  
l'après-midi suivant secondé par M. Alphonse Pellerin, que  
les séances du conseil aient lieu dans  
l'après-midi à partir du premier  
décembre 1946.

*Adopté*

Vente des

Le secrétaire-trésorier procéde alors  
à l'adjudication à la plus basse enchère,  
d'hiver des routes de la Municipalité pour leur  
entretien comme chemins d'hiver, avec  
les résultats suivants :

1<sup>er</sup> Route du Chemin des Forges = Louis Charette = \$ 125.00

2<sup>e</sup> Route du Rochon = Félix Raymond = \$ 39.00

3<sup>e</sup> Route du Comté = Mathieu Doucet = \$ 65.00

4<sup>e</sup> Cordon de la Rond à Dendy = Bruno Pellerin = \$ 125.00

5<sup>e</sup> Route à Denson = Louis Petross = \$ 125.00

6<sup>e</sup> Route à Bureau = Pierre Beauchemin = \$ 100.00

7<sup>e</sup> Route du Calvaire = Philippe Bolduc = \$ 140.00

4 nos 44 8<sup>e</sup> Route du Petit Village - Charles Bolduc = \$ 30. 00

## Règlement No 20.

Règl. No 20

annulé par  
Règ. No 25

3 juin 1947  
page 51

Aux fins de conserver à la Municipalité le contrôle des nouvelles constructions dans ses limites et de préparer un plan d'ensemble pour l'avenir;

Attendu qu'il a été déposé à la session du 7 octobre 1946 par le Conseiller Conrad Dugré;

En conséquence, il est proposé par M. J. Edmond Pouly, secondé par M. Antonio Marchand qu'il soit adopté et statué comme suit, savoir:

"Il est défendu à tout surveillant de construction 1<sup>o</sup> d'émettre un permis de construire 2<sup>o</sup> de permettre à quelconque de transporter ~~en~~<sup>AB</sup> une bâisse quelconque, dans le but de l'installer, sur un lot subdivisé, non officiellement cadastré et dont la subdivision n'a pas été approuvée par le Conseil." ~~WT~~

" 1<sup>o</sup> Il est défendu à tout surveillant de construction d'émettre un permis de construire sur un lot subdivisé, non officiellement cadastré et dont la subdivision n'a pas été approuvée par le Conseil.

2<sup>o</sup> Il est défendu à tout surveillant de construction de permettre à quelconque de transporter une bâisse quelconque, dans le but de l'y installer, sur un lot subdivisé, non officiellement cadastré et dont la subdivision n'a pas été approuvée par le Conseil.

H. 2005 No. 46.

Jules Mondeur  
Maire

Froo Balesse  
Sec. Trés.

Règlement No. 21

Règl. No. 21

La même séance du conseil municipal de la Corporation de la paroisse de Trois-Rivières, comté de St-Maurice, que, tenue le même jour de novembre, 1946, au lieu ordinaire des séances du conseil, à huit heures de l'après-midi

Sont présents: Son Honneur le Maire: Jules Mon-tour, et Messieurs les conseillers: Léonard Mar-chand, Auguste Bellmore, Léphonse Pellerin, Conrad Dugré, J. Edmond Proulx, et François Charette.

Littendu que toutes les prescriptions et for-malités légales en rapport avec la passation du présent règlement ont été remplies:

Littendu que "The Shawinigan Water & Power Company" a offert à la Corporation le projet de contrat ci-après relaté, pour lui fournir un sys-teme d'éclairage, de chaleur et de force motrice;

Littendu que le dit projet est trouvé sa-tisfaisant:

Il est proposé par: J. Edmond Proulx,  
Seconde par: Conrad Dugré,

4-Nov-46  
Reg. No 21

Et par les présentes Règle et Statue comme  
suit, savoir:

(suite)

Tue la proposition suivante, entre "The Shawinigan Water & Power Company" et la Corporation, telle que ci-après relatée soit acceptée:

1. La Corporation accorde à "The Shawinigan Water & Power" le droit de construire, ériger et maintenir dans la Municipalité toute installation électrique ou autre nécessaire ou utile à procurer l'éclairage, la chaleur ou la force motrice;

2. Les arbres qui nuisent aux lignes dans les rues, chemins ou places publiques seront émondés aux frais de la compagnie, après que celle-ci aura donné à la Corporation un avis de huit (8) jours du temps où l'émondage devra se faire.

Si la Corporation néglige de déléguer un représentant pour diriger cette opération, la compagnie en assumera la direction et procédera de la façon la moins dommageable possible.

Dans le cas d'urgence, la compagnie fera l'émondage sans avis préalable à la Corporation;

3. Tous les déplacements de poteaux demandés par la Corporation seront faits aux frais de celle-ci, sauf ordonnance contraire de la Régie Provinciale de l'Électricité;

4. Lorsque la compagnie fera des travaux dans les rues et places publiques, elle devra, sans délai inutile, remettre les lieux dans le même état qu'avant les travaux;

5. La compagnie sera responsable des dommages qui elle pourra causer aux propriétés de la Corporation par suite des travaux entrepris en conséquence des

4 n° 44 présentes. Elle devra aussi garantir la Corporation contre les dommages causés aux tiers, mais (seule) seulement dans le cas où ceux-ci pourraient légalement réclamer de la Corporation et que ces dommages seraient la conséquence des travaux entrepris en vertu des présentes;

6. Toute l'énergie ou pouvoir dont la Corporation pourra avoir besoin pour l'éclairage des rues, places publiques, établissements de la Corporation, chauffage électrique ou force motrice, etc., etc., sera achetée de la Compagnie qui fournit le tout suivant les taux qui elle a déposés à la Régie Provinciale de l'Électricité, et aux conditions établies par les règlements de cet organisme.

Les taux des divers services électriques fournis par la Compagnie aux consommateurs de la Municipalité seront également déposés par elle à la Régie Provinciale de l'Électricité;

7. Le prix net pour l'éclairage des rues de la Municipalité est de Quinze Dollars (\$15.00) par lampe de cent (100) watts et Quinze Dollars (\$15.00) par lampe de cent (100) b. P., par année et payable mensuellement;

8. La manœuvre de l'interrupteur du système d'éclairage des rues ainsi que le remplacement des ampoules l'entretien des lampes sont aux frais de la Compagnie, si le présent contrat est fait et passé pour cinq (5) lampes de rue ou plus, autrement ils sont à la charge de la Corporation;

9. Le présent contrat est fait pour (5) années,

4 nov 46 commençant le 1er décembre, 1946 et expirant le  
Règ. No 71 1er décembre, 1951.

(suite)

10. La Corporation contracte dès maintenant avec la Compagnie pour Dix (10) lampes de rues de cent (100) watts, et une (1) lampe de rues de cent (100) W.P.

Les lampes seront placées à une distance approximative de 375 pieds l'une de l'autre;

11. La Compagnie ne sera pas tenue de distribuer l'éclairage, la chaleur ou la force motrice à une distance d'au delà de trois cents (300) pieds de la dernière lumière de rue sur chaque rue. Si quelque difficulté survient à ce sujet, celle-ci sera soumise à la Régie Provinciale de l'Électricité dont la décision sera finale;

12. Rien dans le présent règlement ne doit être interprété comme donnant à la Compagnie un privilège exclusif de fournir l'énergie électrique dans les limites de la Municipalité;

13. Si, pour quelque cause ou raison que ce soit, il se produit une interruption totale du plus de vingt-quatre (24) heures consécutives dans la fourniture de l'électricité pour l'éclairage des rues, la Compagnie accordera à la Corporation une réduction de compte proportionnelle à la durée de l'interruption.

14. La Compagnie n'encourra aucune responsabilité en dommages résultant de toute interruption quelconque dans la livraison de l'énergie électrique à la Corporation pour fins d'éclairage municipal ou autres.

Il est aussi Règle et Statue :

4200 46

Tue le règlement et le contrat y relatés soient acceptés; -

Tue les lampes de rues soient placées aux endroits ci-après désignés, qui sont situés dans la partie de la municipalité à être éclairée, savoir: l'ux endroits indiqués sur le plan attaché au présent règlement.

Tue le coût de l'éclairage soit supporté par les propriétaires de la partie éclairée qui en ont assumé le paiement en vertu d'un contrat passé entre eux et la Corporation devant le Notaire J. Lefebvre Samson, le jour d'octobre, 1946.

Adopté le 4ème jour de novembre, 1946.

Jules Moreau  
Maire  
Léon Belanger  
Sec.-Trés.

### Règlement N° 22

Rég. N° 22

Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de la Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières pour l'année 1947 s'établissent comme suit:

#### DÉPENSES:

Conseil de Compté	\$ 521.26
Balancier du Sec. Trés.	715.00
Elections	56.99
s'reporter	1293.25

4200546	Reporté	1293.25
Regt No 22 (suite)	Achat de rues	697.94
	Vérification	75.00
	Assistance Publique	856.16
	Cantines	10.00
	Loyer Salle du Conseil	13.68
	Dons, Charities etc	79.00
	Entretien de chemins	1244.50
	Frais legaux	103.50
	Papeterie, timbres etc	31.90
	Reue Municipale	11.00
	Divers et imprévus	46.25
	Total dépenses	\$ 4462.18

REVENUS

Intérêts sur arriérages	78.25
Taxe foncière générale	3653.50
Taux de routes	685.48
Total revenus	\$ 4417.23

Attendue que, d'après le budget ci-dessus cette corporation aura à pourvoir, au cours de l'année 1944, à des dépenses s'élevant à \$ 4462.18;

Attendue que pour défrayer lesdites dépenses, cette corporation possait des réserves dites s'élevant à \$ 78.25;

Attendue que pour solder la différence entre cesdites dépenses et les revenus dites, il est requis une somme de \$ 4383.93 qu'il est nécessaire de prélevée sur les biens fonds imposables de cette municipalité;

Hno. 46

Attendu que l'évaluation municipale imposable se totalise à \$ 1,455,054.00

Attendu qu'avis de motion a été délibérément donné;

Il est en conséquence, proposé par M. Auguste Bellemare, secondé par M. François Charette, et résolu:

Qu'uss réglement portant le numéro 22 des règlements de cette Corporation, soit et est adopté; il est décreté par ce règlement, qu'une taxe foncière générale, au taux de \$ 0.25 sur \$ 100.00 d'évaluation, soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité; tels qui portent au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, aux fins de paroître au paiement des dépenses prévues au budget mentionné au présent règlement.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Jus. Moreau  
Maire

Jos. Balcer  
Sec. Trés.

La séance est levée. Jus. Moreau  
Jos. Balcer

Maire  
Sec. Trés.

2 dec 46

Province de Québec,  
Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières,

Assemblée régulière des membres du  
Conseil, tenue le 2 décembre 1946, à 7 heures  
P.M., à la place ordinaire de ses sessions,  
présents : les Conseillers, Antonio Marchand,  
Auguste Bellemare, J. Edmond Poult et  
Conrad Dugré, sous la Présidence de son  
Honneur le Maire Jules Montour.

Une fois la prière dite, le procès-verbal  
de la dernière assemblée est lu et adopté.

Comptes

Proposé par M. Conrad Dugré et secondé  
par M. J. Edmond Poult que le compte-renc-  
tants soit accepté :

1 <sup>o</sup>	Gérard Bolduc - Fardochage Route à <sup>l'heure</sup> Ronde =	\$ 94.80
2 <sup>o</sup>	Floribert Marchand - Graines Mission Ste Thérèse =	3.50
3 <sup>o</sup>	J. C. Samy, Notaire - Contrat Caron-Beaudry =	12.00
4 <sup>o</sup>	Baptist Transport - Ballast Blvd Dominicain =	26.00
5 <sup>o</sup>	Xavier Harache - Fosse Ste Cath. Sième =	8.00
6 <sup>o</sup>	J. P. Vennes - Fosse Ste Cath. Sième =	26.40
7 <sup>o</sup>	H. P. Hardy - Fosse Ste Cath. Sième =	32.10
8 <sup>o</sup>	J. L. Rouette - Fosse Ste Cath. Sième =	13.20

Adopté.

avis de motion

Le Conseiller J. Edmond Poult, donne  
avis de motion qui à une prochaine séance  
du Conseil, un règlement sera proposé pour  
amender les règlements 9-10-11-12 qui régissent  
la combustion dans la Municipalité.

En vedette

Proposé par J. Edmond Poult et secou-  
ché St Mary, le par Conrad Dugré que demande <sup>sont</sup> faites à la

Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour l'entretien des chemins d'hiver dans le Parc Sts. Marguerite et que le Maire Jules Montour soit autorisé à signer ce contrat à cet effet au nom de notre Municipalité;

*Adopté*

Lumieres de

Attendre que les lampes de rues placées rues Ste. Catherine le chemin public (route Québec-Montréal) vis-à-vis les propriétés de M. Abraham Noël, M. Jos St-Pierre ainsi que de l'Ecole Not. sont actuellement payées directement à la compagnie Shadway par M. Jos St-Pierre;

Attendue que la Corporation a récemment passé un contrat avec la dite compagnie pour ces lampes qui seront installées sur le même parcours;

Attendue que il est préférable que toutes ces lampes soient à l'assise sous le contrôle de la Corporation;

Attendue que par contrat intersociété entre le dit Jos - St Pierre et autres intérêts avec la Corporation, cette dernière consent à prendre à sa charge les trois lampes ci-dessus mentionnées;

Il est en conséquence: —

Proposé par: M. Auguste Bellemare,  
Secondé par: M. Antonio D'Yachand,  
Et résolu, que les trois lampes de rues situées sur le parcours du chemin public (route Québec-Montréal) vis-à-vis les pro-

priétés suivantes savoir:

M. Abraham Noel-Jos St-Pierre, et l'école  
Not soient à l'avenir à la charge de la Cor-  
poration.

Que la Harricana Water & Power Co., soit  
avisée que le coût de l'éclairage pour ces froid  
lampes sera à l'avenir payable par la Corporation  
au lieu de M. Jos St-Pierre.

*Adopté.*

Jules Morelouï  
Maire

Leob Belanger  
Secrétaire-Trésorier

3 fév. 1947 Province de Québec,  
Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

Assemblée régulière des membres du  
Conseil, tenue le 3 février 1947, à 2 h. P.M.,  
à la place ordinaire de ses sessions, présents:  
M. M. Les Conseillers Antonius Marchand, Au-  
guste Bellanare, Alphonse Pellerin Conrad  
Dugré, François Charest et J. Edmond Prud'-

Pro-maire  
Une fois la prière dite, il est proposé  
par M. Conrad Dugré, secondé par J. Edmond  
Prud'homme, que, vu l'absence de M. le Maire  
Jules Montour, M. le Conseiller Antonius  
Marchand est nommé président de la  
présente assemblée.

*Adopté.*